

ALEXANDRE LAFRENIÈRE

LE JOUAL ET LES MUTATIONS DU QUÉBEC
La question de la langue dans la définition
de l'identité québécoise

Mémoire présenté
à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval
dans le cadre du programme de maîtrise en sociologie
pour l'obtention du grade de Maître ès Arts (M.A.)

Département de sociologie
FACULTE DES SCIENCES SOCIALES
UNIVERSITE LAVAL
QUEBEC

2008

RESUME

Le jocal, qu'il soit critiqué ou louangé, fait partie intégrante de l'identité québécoise. Contrairement à ce que l'on a prétendu pendant longtemps, les démêlés autour de la langue parlée n'ont pas commencé avec les *Insolences du Frère Untel*, en 1960. Déjà, en 1902, naissait la *Société du parler français*, qui tentait de sensibiliser les Canadiens français à l'usage du bon parler. C'est vraisemblablement à partir de là que s'est enclenché le débat sur la langue parlée au Québec. Le contexte dans lequel la « querelle du jocal » s'est mise en branle est important puisqu'il a contribué à forger une toute nouvelle identité chez les Canadiens français, identité qualifiée de québécoise, annonçant ainsi une volonté nette de rompre avec l'identité canadienne-française traditionnelle. Si le parler jocal existe encore aujourd'hui, sous différentes formes peut-être, c'est qu'il a possiblement permis à beaucoup de Québécois de ne plus avoir honte de ce qu'ils sont et de s'exprimer à leur façon plutôt que de se taire ou d'accepter de parler une langue qui ne représente pas leur réalité. Le débat reste sensiblement le même d'hier à aujourd'hui, et les commentaires et opinions sur le jocal sont encore d'actualité, près d'un demi-siècle après la première sortie du Frère Untel. Il semble que maintenant plus que jamais, s'attaquer au jocal, c'est s'attaquer à l'élément le plus fondamental de l'identité québécoise.

REMERCIEMENTS

Merci à M. Simon Langlois, mon directeur, d'avoir eu quelques temps libres malgré sa surcharge de travail pour diriger mes travaux et lectures sur la langue au Québec.

Un merci sincère à M. Claude Poirier, le « négociateur » de la langue au Québec, qui a su me stimuler dans ma démarche et dans ma recherche.

À tous ceux et celles avec qui j'ai discuté de la langue parlée au Québec, à mes comparses de la maîtrise, Jo, Bryan, Jean-François, Fanny, Marie-Pierre, Benjamin, Edith, François, Ghislain, Cédric, Marie-Claude, Nathalie, Daniel.

À ceux qui m'ont permis de m'exprimer sur le joul et de continuer ma recherche sur la langue parlée au Québec tout au long de ma maîtrise à l'Université Laval, Messieurs Guy Fréchet, Alfred Dumais, Richard Marcoux et Pierre Saint-Arnaud.

Un merci particulier à Mathieu Simard, pour les suggestions et corrections. Merci d'avoir été là au bon moment dans ma vie.

Je tiens à remercier tout spécialement ma compagne et complice Josée, qui a dû composer avec mes angoisses et découragements tout au long de l'écriture de ce mémoire.

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|------------|
| RÉSUMÉ | II |
| REMERCIEMENTS | III |
| TABLE DES MATIÈRES..... | IV |
| INTRODUCTION..... | 5 |
| CHAPITRE 1 : DÉFINITION DU JOUAL | 7 |
| 1. LES NOMBREUSES INTERPRÉTATIONS DU JOUAL DEPUIS 1960 | 7 |
| 1.1. PREMIÈRE INTERPRÉTATION : LE JOUAL COMME PHÉNOMÈNE LINGUISTIQUE | 9 |
| 1.2. DEUXIÈME INTERPRÉTATION : LE JOUAL COMME PHÉNOMÈNE LITTÉRAIRE ET POLITIQUE..... | 13 |
| 1.3. TROISIÈME INTERPRÉTATION : LE JOUAL COMME PHÉNOMÈNE SOCIOLOGIQUE..... | 16 |
| 2. DÉFINITION DU TERME « JOUAL » | 19 |
| 2.1. LISTE DES DÉFINITIONS DU TERME « JOUAL » | 20 |
| 2.2. LE JOUAL COMME CRÉOLE | 32 |
| 2.3. LA DÉFINITION DU TRÉSOR DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC (TLFQ)..... | 34 |
| CHAPITRE 2 : L'ÉMERGENCE DU JOUAL | 37 |
| 1. COMMENT LE JOUAL EST-IL APPARU ? | 38 |
| 1.1. L'INFLUENCE DE L'ANGLAIS SUR LE FRANÇAIS DU QUÉBEC | 38 |
| 1.2. LES JURONS, BLASPHEMES ET SACRES | 46 |
| 1.3. ÉVOLUTION LANGUE/IDENTITÉ..... | 56 |
| 2. LES ENJEUX DE SOCIÉTÉ RELIÉS À LA QUALITÉ DE LA LANGUE AU QUÉBEC | 60 |
| 2.1. LE « MAL FONDÉ » DU COMBAT SUR LA LANGUE | 61 |
| 2.2. LES ATTITUDES | 64 |
| 2.3. « L'AUTODÉTERMINATION CULTURELLE DU CANADA FRANÇAIS » | 67 |
| CHAPITRE 3 : LE DÉBAT CONTEMPORAIN SUR LA QUALITÉ DE LA LANGUE AU QUÉBEC .. | 75 |
| 1. LES ORIGINES DE LA LEXICOGRAPHIE DU FRANÇAIS CANADIEN | 76 |
| 1.1. LA CONSTRUCTION DU MOUVEMENT PURISTE AU QUÉBEC (1860-1930) | 77 |
| 1.2. LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA (1902-1962)..... | 84 |
| 1.3. L'ÉLÉMENT DÉCLENCHÉUR : LES INSOLENCES DU FRÈRE UNTEL..... | 86 |
| 2. L'AFFIRMATION DU JOUAL DANS LES ANNÉES 1960-1970 : LES IMPACTS | 89 |
| 2.1. LE JOUAL ET LA LITTÉRATURE | 91 |
| 2.2. LE JOUAL ET L'IDENTITÉ QUÉBÉCOISE | 98 |
| 2.3. LES PRISES DE POSITION ACTUELLES : AMÉNAGISTES VS PURISTES..... | 111 |
| CONCLUSION | 120 |
| BIBLIOGRAPHIE..... | 124 |

INTRODUCTION

La langue est depuis des décennies un véritable cheval de bataille au Québec. Plus particulièrement la langue parlée, qui ne cesse d'être fustigée d'un côté et d'être reconnue comme étroitement liée à l'évolution linguistique des Québécois, de l'autre.

« Intéressons les Québécois à leur langue, à leur histoire », propose Claude Poirier, linguiste et professeur au département de linguistique à l'Université Laval. « Si l'on expliquait l'évolution de la langue au lieu de reprocher aux gens de mal s'exprimer, on découvrirait qu'il s'est passé aussi de belles choses, qu'on y a gagné de beaux mots et pas uniquement des anglicismes » (Poirier, cité par Tremblay, 1998). À cela, Claude Poirier ajoute qu' « à la Conquête, une grande partie des élites françaises a pris le bateau pour l'Europe et c'est la langue populaire qui s'est imposée. Un tas de mots nous viennent des provinces françaises [et ont] fini par gagner tout le Québec. Les termes techniques nous viennent souvent de l'anglais parce que les patrons parlaient chez nous cette langue-là. Les anglicismes ont suivi » (Poirier, cité par Tremblay, 1998). Ce n'est qu'à partir du XXe siècle qu'on commence à découvrir la terminologie française de beaucoup de mots du vocabulaire du français québécois. Dans ce mémoire, nous voulons retracer la formation et l'évolution de la langue parlée au Québec, plus particulièrement de la langue dite « jouale », qui aidera à mieux comprendre pourquoi les Québécois ont parlé et parlent encore cette langue.

Ce mémoire est construit en trois parties distinctes. La première rend compte de la définition du mot « joual » lui-même. Pour ce faire, nous en aborderons d'abord les principales caractéristiques par le biais des interprétations qu'en ont faites les différents acteurs au fil des années, autant dans les domaines de la linguistique et de la sociologie que de la littérature et de la politique. Cette première section se terminera ensuite par la définition du vocable même, dans tout ce qu'il suppose, à travers une liste importante, sans toutefois être exhaustive, des usages du mot joual dans différents discours, revues, articles et essais depuis sa toute première apparition sur la place publique en 1870. Nous aborderons ensuite la notion de « joual comme créole », comparaison que certains

intellectuels avaient avancée à plusieurs reprises, pour finalement terminer le premier chapitre en nous arrêtant sur la définition proposée par l'équipe du Trésor de la langue française.

Le deuxième segment de ce travail traite de la dimension sociologique du phénomène du joul. Il y sera question d'abord de l'émergence du joul dans la société québécoise. Dans cette première section, nous ferons état de l'influence de l'anglais sur le français du Québec, de la distinction entre juron, blasphème et sacre, composants essentiels dans la définition du joul pour, finalement, aborder les notions d'évolution de la langue et de l'identité, indissociables pour expliquer le phénomène. Dans la dernière section de ce chapitre, nous examinerons les différents enjeux de société par rapport à la qualité de la langue au Québec, problématique de plus en plus analysée. Pour y parvenir, nous analyserons premièrement le « mal-fondé » du combat sur la langue pour, ensuite, examiner les différentes attitudes adoptées à l'égard du français parlé au Québec. En conclusion de ce chapitre, nous présenterons la thèse de « l'autodétermination culturelle du Canada français » du sociologue Guy Rocher pour expliquer l'importance de l'autonomie culturelle d'un peuple dans la refonte de son identité.

La troisième et dernière section de ce mémoire fait état du débat contemporain sur la qualité de la langue au Québec. Il sera important, en premier lieu, de retracer les origines de la lexicographie du français canadien, par le biais de trois éléments essentiels : la construction du mouvement puriste au Québec, la fondation de la Société du parler français au Canada et l'arrivée en scène du Frère Untel, dont les articles sur la langue au Québec ont vraisemblablement déclenché le débat. En dernier lieu, nous verrons que les Insolences du Frère Untel ont entraîné par la suite un mouvement d'affirmation du joul dans les années 1960-1970, en lien avec le mouvement de décolonisation déjà en cours à travers la planète. Nous observerons le joul à travers ce mouvement, dans son étroit rapport avec la littérature d'abord, avec l'identité québécoise ensuite, pour finalement rendre compte des prises de position actuelles des principaux acteurs : les aménagistes et les puristes. Voyons maintenant la définition du joul.

CHAPITRE 1

DEFINITION DU JOUAL

Bien que le mot *joual* lui-même soit entré dans le vocabulaire de tous les Québécois, vraisemblablement à partir des diatribes du Frère Untel et des échanges qu'il entretenait avec André Laurendeau entre 1959 et 1960 dans le quotidien *Le Devoir*, la réalité qu'il recouvre demeure quelque peu nébuleuse, encore aujourd'hui. En fait, à peu près tout le monde a une idée plus ou moins précise de ce qu'il représente, et bon nombre de spécialistes, linguistes et littéraires pour la plupart, ont tenté d'expliquer cette notion fort complexe. Bien qu'en surface le joual se définisse par des traits phonétiques et lexicaux jugés plus souvent qu'autrement mauvais ou incorrects, il traduit implicitement la mutation de l'identité québécoise. Cette assertion semble indéniable pour la plupart des gens qui ont étudié la question, sans pour autant qu'ils soient des « pro-jouaux ».

En plein cœur de la querelle du joual, le sociologue Fernand Dumont affirmait ceci : « Ne médisons pas trop du joual: il a été et reste le plus fidèle compagnon et le témoin le plus incontestable de notre survivance » (DUMONT, 1971 : 60). Bien plus qu'une question d'ordre linguistique, le joual s'est forgé au fil des ans une réputation qui n'a laissé personne indifférent, mais tous ceux qui se sont mis à essayer de définir le vocable lui-même se sont empêtrés dans un débat houleux qui n'est toujours pas terminé aujourd'hui. Plusieurs interprétations du joual ont par le fait même été présentées, et il est difficile encore de démêler les unes des autres : l'objet de ce chapitre est de faire état des principales observations qui ont façonné la langue parlée des Québécois depuis 1960, c'est-à-dire depuis la véritable lancée du litige sur la scène publique. Nous nous arrêterons, en dernier lieu, sur une définition du joual lui-même.

1. LES NOMBREUSES INTERPRÉTATIONS DU JOUAL DEPUIS 1960

Les sociétés globales, avec leur entrée dans la modernité, sont de plus en plus transformées avec l'industrialisation, l'urbanisation et tout ce que cela implique : la consommation, les mutations dans les valeurs, les mœurs, les idéologies, etc. Il en va de même pour l'identité et le nationalisme et, forcément, la langue, composante essentielle dans la définition de l'identité, est appelée à changer. Le cas du Québec est particulier en ceci qu'il a été d'abord peuplé par les Français, puis conquis par les Anglais, tout en conservant la langue des premiers arrivants, avec ses particularités et ses caractéristiques propres qui la distingue du français de France. Ce qu'on a convenu d'appeler la « querelle du joul » dans les années 1960 a connu une évolution en dents de scie, tantôt sujet à débattre, tantôt reléguée aux oubliettes, forte dans les années 1960, s'essouffant dans la décennie suivante, de retour brièvement dans les années 1990, puis revenue sur la scène publique depuis peu avec la sortie de Denise Bombardier à TVA et de Lionel Meney au *Devoir*, au lendemain de la remise des Jutra en 2005, gala animé par Patrick Huard cette année-là.

Dans ce mémoire, nous tâcherons de voir où nous en sommes rendus avec le joul, en répondant à ces quelques questions toutes simples : Quelle a été l'évolution du joul de la Révolution tranquille jusqu'à aujourd'hui? D'où vient-il tout simplement? Qui sont les principaux acteurs du débat actuel? Quelles sont les diverses interprétations qu'on en a faites? Dans cette partie, nous verrons les grandes interprétations qu'on a faites du joul, des années 1960 à aujourd'hui. Nous les avons regroupées en quatre catégories, soit : 1) *linguistique*; 2) *littéraire*; 3) *politique* et 4) *sociologique*. Nous observons qu'elles sont toutes en corrélation, bien souvent. Nous avons joint en un seul groupe les interprétations *Littéraire* et *Politique*, puisque, comme nous le verrons, elles sont indissociables dans le contexte de la Révolution tranquille. Nous traiterons donc des différents sens qu'a pris le joul à partir des *Insolences du Frère Untel* (1960), puisque c'est vraisemblablement à partir des interventions de Jean-Paul Desbiens, alias le Frère Untel, que le débat sur le joul est lancé, en 1960, pour ne jamais vraiment se terminer.

1.1. PREMIERE INTERPRETATION : LE JOUAL COMME PHENOMENE LINGUISTIQUE

1.1.1. Laurent Santerre (linguiste)

Laurent Santerre est un des premiers linguistes à avoir analysé le joul dans une perspective strictement linguistique. Pour lui, le joul est avant tout un mode de production phonétique : il est « un mode de production de la langue parlée dans sa manière la plus libre et la plus spontanée » (SANTERRE, 1981 : 41). Il est fondamentalement un mode parlé et il est, de plus, très difficile à transcrire phonétiquement, ce qui fait que les variations dans l'orthographe sont multiples (à lui seul, le juron « Christ » en témoigne parfaitement : selon les variantes, il s'écrit « Crisse », « Criss », « Chrissé », etc. – nous le verrons plus en détail dans la partie sur les jurons, blasphèmes et sacres au chapitre deux). Bien que Santerre ne le considère pas comme un dialecte, il croit néanmoins que le joul fait partie du français parlé dans la province de Québec, étant le niveau de langue le moins attentif à la prononciation et qui applique ce que l'auteur appelle des « règles de réduction de surface » (SANTERRE, 1981 : 46). Ces règles de réduction sont, en quelque sorte, marquées par un relâchement au niveau phonétique :

Exemple 1 : La chute des consonnes finales. Ainsi, le mot « arbre » devient « arbe » [arb])

Exemple 2 : Les fusions vocaliques. La phrase « on allait à la maison » /ɔnalɛalamezɔ/ devient « on allait à maison » [ɔnala:mezɔ].

C'est donc l'application de ces règles qui caractérise le mieux le joul selon Laurent Santerre, qui avance que l'« on parle plus ou moins joul selon le nombre de règles de réductions (sic) qu'on applique » (SANTERRE, 1981 : 46). Cette perspective, bien qu'intéressante, est incomplète. Le linguiste Claude Poirier, quant à lui, pousse son analyse beaucoup plus loin.

1.1.2. Claude Poirier (linguiste)

L'interprétation que Poirier fait du joulal nous semble, avec celle de Paul Laurendeau (point suivant), la plus intéressante à rendre compte du phénomène. Dans les décennies suivant la Conquête britannique, en 1760, on observe l'émergence d'un français plus marqué qu'avant par des traits régionaux français, et ce sont les habitudes langagières de l'époque qui ont fait du français du Québec une langue avec des particularités différentes de celle du français du reste de la francophonie, note l'auteur (POIRIER, 1998b). Pour lui, dire que la Conquête de 1760 a eu pour effet de faire entrer le joulal au Québec est plus ou moins vrai, car ce serait supposer que l'anglais est la principale source de la variété populaire du français du Québec, d'autant plus que le mot « joulal » lui-même est une variante ancienne du mot « cheval » et qu'il vient de France. En créant le *Dictionnaire du français québécois* en 1998, Poirier a pour but d'en finir avec ce complexe d'infériorité qu'ont beaucoup de Québécois lorsqu'ils comparent leur langue au français parlé ailleurs, celui de France notamment. Le linguiste croit que critiquer la langue de la majorité des Québécois ne fait guère avancer les choses. Il mise plutôt sur les efforts qui doivent être faits afin que les Québécois prennent conscience des origines et des causes de leur parler, et du coup, ces derniers arriveront peut-être à mieux s'exprimer. « Avoir une connaissance plus approfondie et, surtout, une conscience historique de notre langue nous permettra de réajuster l'image que les Québécois ont d'eux-mêmes », pense-t-il (POIRIER, 1998a). Quelque trente ans plus tôt, Henri Bélanger, en publiant *Place à l'homme*, proposait déjà une telle vision. Karim Larose, chercheur postdoctoral au Département des littératures à l'Université Laval et professeur adjoint au Département des littératures de langue française à l'Université de Montréal, résume clairement cette idée :

« Ainsi, pour Bélanger, la langue populaire doit cesser d'être l'objet de dénonciations gratuites et déplacées; comblant les besoins des locuteurs québécois, elle est donc parfaitement adaptée et n'a pas à évoluer dans le sens d'un français prétendument plus « riche ». Acceptons, propose-t-il, le locuteur québécois tel qu'il est. Loin de manifester une dégénérescence, son langage révèle un profond instinct de création grâce auquel il a su s'acclimater à son existence en terre d'Amérique, notamment par le biais d'emprunts nombreux à la langue anglaise » (LAROSE, 2004 : 310).

Parce que le fonds populaire a une valeur identitaire pour les Québécois, avance Claude Poirier, il est inutile de le dénoncer à répétition, d'autant plus que les linguistes ont toujours, pour la plupart du moins, critiqué le joul et répété que beaucoup de Québécois parlaient mal et qu'il fallait y remédier sans pour autant proposer de solutions efficaces. Le phénomène le plus important qui résulte de la Conquête demeure sans doute l'expansion de la langue du peuple au sein de la société. Des mots employés en famille ou entre amis vont peu à peu accéder à l'écrit : c'est ainsi que « le mot « carreauté » [...], qui est un régionalisme de France (donc apporté par les premiers colons), ne figure dans les documents qu'à partir des années 1770, alors qu'auparavant on trouvait « à carreaux », comme à Paris. Le changement est important : le mot du peuple est soudainement incorporé à un usage qui devient la référence, le modèle », souligne Claude Poirier (POIRIER, 1998b).

1.1.3. *Paul Laurendeau (linguiste)*

Paul Laurendeau est pour sa part encore plus près de la dimension sociale dans sa définition du joul. Il l'appelle le « vernaculaire québécois », vernaculaire étant, par définition, la « langue parlée seulement à l'intérieur d'une communauté », qui est un dialecte en quelque sorte. Cette langue québécoise est donc un « *vernaculaire du français, parlé par la majorité de la population du Québec* ». Il tient compte, nous dit Laurendeau, des « différents paramètres de la variation linguistique » (LAURENDEAU, 1990b), qui sont le paramètre topique, le paramètre stratique, le paramètre de la classe sociale et la dualité du système :

- α) *le paramètre topique* (« [...] population du Québec ») : définition mettant de côté la langue des francophones hors Québec (Franco-Manitobains, Franco-Ontariens, le chiak acadien, le créole, etc.). Le joul est donc localisé à l'intérieur du Québec comme espace géographique et géopolitique;

- β) *le paramètre stratique* (« vernaculaire [...] parlé [...] ») : définition mettant de côté à la fois la langue écrite (le québécois est un parler) et la langue des médias (registre formel correspondant au français des médias de France) ;
- χ) *le paramètre de la classe sociale* (« [...] majorité de la population ») : définition mettant de côté le français du Québec qu'utilise la minorité élitaine (professionnels, hauts cadres, journalistes, universitaires, etc.) et prenant en compte la langue de la majorité des Québécois (les prolétaires, le lumpenprolétariat, la classe moyenne, etc.) ;
- δ) *la dualité du système* (« vernaculaire du français ») : « les éléments externes ayant été circonscrits (les paramètres sociolinguistiques précédents), il reste à établir l'élément de définition interne (critère du système linguistique) pour que l'objet soit cerné de façon satisfaisante. La question qu'il faut alors poser est la suivante : lorsqu'on oppose français et québécois, sommes-nous en face d'un seul ou de deux système(s) linguistique(s) : le français et le français du Québec forment un système linguistique quasi unique (les deux cercles se chevauchent). L'intercompréhension mutuelle est presque totale. On observe des différences phonético-prosodiques (c'est-à-dire le fameux « accent ») et quelques particularités lexicales des deux côtés » (LAURENDEAU, 1990b).

Le joul n'est donc ni un patois, ni un chiak, ni du français standard ; c'est un dialecte. Contrairement à ce qu'on a pu supposer, le mot n'a pas été « inventé » vers 1959-60 par André Laurendeau ni par le Frère Untel, mais en 1939 par Claude-Henri Grignon, qui écrivait dans un entretien : « La vérité est que nous parlons et écrivons le plus pur français de joul que l'on puisse imaginer » (cité dans GODBOUT, J. (1974), « Entre l'Académie et l'Écurie », *Liberté*, vol. 16, n° 3, mai-juin. Repris par LAURENDEAU, 2001 : 433). Le mot « joul » existe cependant depuis plus longtemps, mais c'est vraisemblablement Grignon qui l'utilise la première fois au sens de « langue québécoise », en 1939. Selon d'autres sources, cependant, c'est plutôt en 1930, dans la revue *Le Goglu*, qu'on retrouve une telle signification pour la première fois. Pour Laurendeau, le joul, finalement, est plus qu'un

dialecte : il est un sociolecte. Il n'a rien à voir avec la linguistique strictement et s'inscrit donc en phénomène social (LAURENDEAU, 1990b).

1.2. DEUXIEME INTERPRETATION : LE JOUAL COMME PHENOMENE LITTERAIRE ET POLITIQUE

Le joul est un phénomène culturel et social, il a constitué un enjeu important par rapport auquel les écrivains des années 1960-70 surtout ont eu à se définir, à prendre position. Si nous avons regroupé les deux catégories, c'est parce que la conjoncture des années 1960 au Québec a favorisé une symbiose entre les aspects culturel (littéraire surtout) et politique, et ce sont particulièrement les écrivains qui ont été largement actifs et au centre des débats sur la langue au Québec.

1.2.1 Parti pris, la revue des idées

Les écrivains de la revue *Parti pris* ont cherché à révolutionner l'écriture par l'utilisation du joul et à élever celui-ci au titre de discours littéraire, puisqu'en plus de le mettre dans la bouche des personnages, ils – André Major , Jacques Godbout, Gérard Godin, Victor Lévy-Beaulieu, entre autres – l'utilisent dans la narration (Jacques Renaud en est le meilleur exemple avec *Le Cassé*, premier roman « vraiment » joul, en ce sens que tout le roman, des dialogues à la narration, est écrit en joul). À propos du joul, ces écrivains se questionnent sérieusement sur l'avenir de la littérature au Québec : « Quelle langue doit-on utiliser pour vraiment atteindre le peuple ? N'est-ce pas paradoxal de mettre dans la bouche de l'ouvrier colonisé un français raffiné ? Et si la langue est le meilleur indice de la santé culturelle d'un peuple, n'est-ce pas le joul plutôt que le français qu'il faut utiliser ? » (LESSARD, 1999). Bref, l'utilisation du joul est un choix politique avant tout :

L'école de *Parti pris* recourt au joul comme à une structure de décomposition, qui dénonce l'abâtardissement culturel, social, politique. Aucune intention pittoresque ; l'utilisation du langage populaire est systématique, massive, historique et critique. Il ne

s'agit pas d'institutionnaliser une nouvelle langue : le joul n'est pas une langue, ni un dialecte, ni un patois, mais un accent, une prononciation, un certain lexique; il est un état, pauvre, mou et souffrant, du français, une « sous-langue », a-t-on dit, la langue en partie défaite d'un peuple défait (MAILHOT, 1997 : 144).

Jacques Pelletier, professeur de littérature à l'UQÀM et écrivain, parle quant à lui de l'« idéologie de la québécoïté » : « le Québec, pour les tenants de cette idéologie, [...] forme une civilisation si spécifique, si originale qu'il faut, pour l'exprimer, créer un nouveau moyen d'expression, un nouveau langage, le québécois, qui n'aurait plus grand-chose en commun avec la langue française » (PELLETIER, 1991 : 73). Donc, le joul est avant toute chose un instrument politique servant à des fins de contestation économique et sociale. Pelletier répertorie chez les « parti pristes » trois grandes idéologies politiques: 1) *populiste* ; 2) *nationaliste* ; et 3) *anarchiste* (PELLETIER, 1991 : 200). Selon ces écrivains, ces idéologies sont véhiculées dans le joul, et c'est en l'élevant à titre d'instrument de contestation et en l'utilisant à profusion qu'ils croient que les Québécois pourront sortir de leur état d'aliénés, de colonisés. En ce sens, on se rapproche encore plus du social.

1.2.2 Liberté et l'approche "parti-priste" des débuts

En 1965, au moment où il est le rédacteur en chef de la revue *Liberté*, Jacques Godbout écrit : « Seul le joul peut traduire l'épaisseur de la condition québécoise... [si bien que] l'écrivain québécois se voit forcé d'admettre que pour décrire son pays et ses hommes vivants il lui faut assimiler le joul jusqu'à ce qu'il puisse le rendre sans en faire du pittoresque, sans non plus en utiliser comme du code d'une littérature qui n'aurait que déplacé le centre de gravité de son rituel » (dans « Une raison d'écrire », octobre 1965. *Le Réformiste*, cité dans PELLETIER, 1991 : 73-74). Et c'est là même que la dualité littéraire/politique qui s'opère dans la conjoncture des années 1960 prend tout son sens, du moins pour les intellectuels : 1) *littéraire* (avec la lutte des langues, notamment le joul, qui est au centre de tous les débats linguistiques, et cette idée de « texte national », i.e. de construire une littérature québécoise, nationale, par nous et pour nous) ; et 2) *politique* (l'émergence bruyante et mouvementée du néo-nationalisme et toutes les manifestations qui

en découlent, notamment avec les mouvements étudiants). Mais à peu près tous les écrivains « pro-jouaux » ont fini par abandonner l'idéologie du joual après un certain temps.

À cet effet, Pierre Vadeboncœur dit : « Il faut distinguer le joual de l'idéologie du joual. Le premier est un fait sociologique, un phénomène, une chose sérieuse. La seconde n'est qu'une sottise » (VADEBONCŒUR, 1974 : 32). Ce qu'il entend par idéologie du joual, c'est la promotion du joual comme langue littéraire, comme fait social, ou comme patrimoine ethnologique. Il s'objectait évidemment à cette promotion.

La glorification du joual des années soixante-dix doit se comprendre dans le contexte de quête identitaire (OUELLON et DOLBEC, 1999 : 7), résultant d'un phénomène sociologique en cours à l'échelle mondiale : le mouvement de décolonisation commencé en Afrique. Le Québec, comme d'autres sociétés en mutation, commence lentement son processus de décolonisation mentale. En effet, pourquoi avoir honte de la langue de notre peuple? Et c'est en chanson que semble s'être effectué le premier grand « virage » dans les années 1960, comme nous le verrons plus loin.

1.2.3 *Gaston Miron*

L'interprétation que Miron fait du joual chevauche tant l'aspect littéraire et politique que l'aspect social. Selon lui, ce ne sont pas les variations du vernaculaire québécois, anglicismes inclus, qui représentent un danger d'anglicisation, mais la langue anglaise même. Ce qui anglicise, ce n'est pas l'anglicisme, mais bel et bien l'anglais:

Il y a beaucoup de confusion autour de ce terme [de joual], on ne sait plus très bien ce qu'il recouvre. Pour le moment le problème n'est pas là, il n'est pas entre les dialectes québécois. Il se situe entre la langue québécoise commune et l'anglais, dans leur symbiose, c'est-à-dire la présence du système de la langue de l'autre, par ses calques, dans la mienne, qui fait que cette langue est « empêchée » dans son autonomie, sa souveraineté! Oh horse! Politiquement, situer le problème entre nous, poser l'alternative suivante : faut-il dire cheval ou joual, c'est une opération de diversion pour le moment, pendant qu'on se pogne là-dessus, le mot horse dans la communication bicipitale *canadian* se répand partout. L'alternative juste est la suivante : faut-il dire horse ou tous les autres : cheval, joual, ouéoual, etc., sinon à longue échéance, on

risque de dire ni l'un ni l'autre. Qu'on dise un arbe, un âbe, un arble, tant qu'on ne dit pas tree on parle québécois (MIRON, 1973 : 14).

Pour Miron, le joual n'est pas un dialecte, mais bien une langue, située entre la langue québécoise normée, standard donc, et l'anglais. Mais, selon lui, mieux vaut parler cette langue, fusse-t-elle chargée d'anglicismes et d'archaïsmes de tout acabit, que parler l'anglais ou en laisser infiltrer les mots dans notre vocabulaire.

1.3. TROISIEME INTERPRETATION : LE JOUAL COMME PHENOMENE SOCIOLOGIQUE

Nous avons noté d'entrée de jeu que le sociologue Fernand Dumont voyait dans le joual des traces indéniables de la survivance du peuple canadien-français. Il donnait une certaine reconnaissance au joual, puisqu'il le considérait en étroit rapport avec l'identité québécoise en évolution, même si cette langue représentait pour lui une sous-culture. On peut considérer aujourd'hui le joual comme étant un élément fort important dans la définition identitaire québécoise.

1.3.1 Jean Marcel : Le Joual de Troie (1973)

Si le joual fait partie de nous, c'est parce que, selon Jean Marcel, il s'inscrit dans un rapport de pouvoir entre le dominant (l'Anglais de la Conquête) et le dominé (le Québécois, jadis Canadien français, lui-même jadis Canadien). Le joual est en conséquence le signe de notre asservissement collectif : « Nous ne sommes peut-être plus *des* Français, mais nous sommes encore Français – seulement un peu aliénés à notre être réel par deux siècles de conquêtes successives, militaire en 1759, politique en 1867, industrielle vers 1920 » (MARCEL, 1973 : 109). C'est donc dire que le joual est issu d'une part de l'anglicisation exercée dès les lendemains de la Conquête, d'une autre par l'assimilation tentée par l'entrée du Québec dans la Confédération et, finalement, par l'américanisation commencée lors de l'urbanisation du Québec et de son entrée dans la modernité.

De plus, Jean Marcel ne semble pas nier l'importance de la religion dans la culture québécoise, même si nous ne la pratiquons plus ou presque (notons que c'est quand même toute l'Église et la religion qui sont passées en revue dans les sacres québécois). Le joul, en outre, « n'est plus seulement une langue, c'est l'ensemble des conditionnements de l'aliénation dont cette langue n'est que le véhicule » (MARCEL, 1973 : 134). Selon lui, si les écrivains des années 1960 ont utilisé le joul comme un instrument de provocation, c'est strictement comme un « cri de détresse visant à attirer l'attention sur la situation qui autorisait une telle langue » (MARCEL, 1973 : 134). Plus encore, ajoute l'auteur :

Linguistiquement décrit, le joul c'est du français mâtiné d'anglais à la surface du vocabulaire, mais avec rien dedans étant donné qu'il n'y a pas de réalité pour le soutenir. On ne saurait tenir pour du joul les éléments archaïsants de notre langue, ni tel mot, ni tel verbe, ni tel adjectif : le joul est un débit, crié plutôt que dit; *pétaque* n'est pas à lui seul du joul : il y faut tout un ensemble. Un ensemble fait d'une absence de référentiel social étant donné que la société qui le parle est elle-même socialement dégradée (MARCEL, 1973 : 135-136).

Le joul, finalement, est bien une langue, ou du moins un niveau de langue. Il est structurellement du français. Il ne s'agit pas de parler comme les Français mais de parler français. La grande différence, selon Marcel, c'est que le joul est réducteur : il a tendance à tourner en rond autour des réalités, à typifier, à chosifier et à ne pas dire concrètement la réalité décrite (MARCEL, 1973 : 139, 142).

1.3.2 Conclusion

En résumé, le joul est donc, pour des linguistes comme Laurent Santerre, un mode de production phonétique, une façon de parler qu'il est difficile de transcrire à l'écrit. Pour lui, ce n'est pas un dialecte, alors que pour d'autres linguistes, comme Claude Poirier, le joul est défini comme « la variété populaire du français du Québec ». D'autres vont jusqu'à le qualifier de « sociolecte », comme Paul Laurendeau, qui penche plutôt pour une sociolinguistique du joul. Pour certains écrivains des années 1960, comme ceux de la revue *Parti pris*, mais également Jacques Godbout de la revue *Liberté*, le joul est le langage qui représente le mieux notre condition politique, économique et sociale. Pour

d'autres, il n'est ni une langue, ni un patois, ni un dialecte, mais un accent, une prononciation. Tandis que les uns prennent sa défense, les autres, comme le Frère Untel, Pierre Vadeboncœur et, plus récemment, Georges Dor, en condamnent l'utilisation.

Pour les sociologues, le joual est le miroir de notre histoire, de notre condition sociale. Pour Jean Marcel, il est la langue du dominé, inscrite dans un rapport de lutte de pouvoir. Pour Gaston Miron, il est aussi le calque de l'anglais. Quant à Fernand Dumont, il soutient que le joual représente bien l'évolution du Québécois à travers les multiples mutations qu'il a subies, de l'époque coloniale jusqu'à la Révolution tranquille.

Aujourd'hui encore, le combat se poursuit entre, d'une part, les tenants d'une langue française épurée et, d'autre part, les partisans qui croient qu'il y a une place pour la variété de français parlé au Québec et même pour le joual. À la lumière de ces diverses interprétations, nous pouvons saisir toute la complexité que suscite le parler québécois et nous rendre compte que nous sommes loin d'en arriver à un consensus. Ce qu'il reste à savoir, c'est comment et pourquoi se fait-il qu'après près d'un demi-siècle de débats, d'écrits et de travaux lancés dans l'espoir de corriger la langue, nous ne semblons pas, aux yeux de plusieurs linguistes, avoir amélioré ou comblé certaines lacunes quant à la langue parlée? Le joual a été fustigé par la plupart des linguistes, il a été au centre des débats en littérature, et il est peut-être temps d'arrêter de le dénoncer à répétition et d'en étudier plutôt les fondements, les origines sociales, de le voir en tant que phénomène sociologique. Nous croyons fermement en la pertinence et en l'importance d'étudier les origines du joual afin de mieux en comprendre la portée sociale.

2. DÉFINITION DU TERME « JOUAL »

Il est difficile de donner une définition arrêtée du terme « joual » tant il recouvre de sens. Il apparaît pertinent pour notre mémoire de dresser tout d'abord une liste des définitions de ce vocable en suivant un ordre chronologique, afin de voir l'évolution qu'il a connu au fil des années (près d'un siècle et demi, faut-il le mentionner). Cette liste a d'abord été dressée par Mathilde Dargnat, dans sa thèse de doctorat *L'oral comme fiction*, soutenue en 2006 aux Universités de Provence et de Montréal, et elle résume très bien l'utilisation et le sens qu'on a donné au joual depuis le tout début. Nous avons cependant ajouté des éléments à cette liste et apporté quelques corrections, afin qu'elle soit la plus complète et la plus juste possible. Après avoir présenté la liste des définitions, nous verrons donc la thèse du « joual comme créole » soutenue par Gilles Lefebvre, et nous la confronterons à celle de Henri Wittman, qui perçoit des différences majeures entre les deux langues. Nous concluons ce premier chapitre en présentant la définition de l'équipe du Trésor de la langue française, qui a contribué largement à débarrasser le joual de ses connotations péjoratives. Dans les pages qui suivent, nous retracerons donc les origines du mot joual lui-même et nous donnerons la liste des définitions du terme à l'étude.

2.1. LISTE DES DEFINITIONS DU TERME « JOUAL »

1870. Dictionnaire historique du français québécois, Claude Poirier (dir.), Sainte-Foy, Presses de l'université Laval, Trésor de la Langue Française au Québec.

Dès 1870 dans la bouche d'un jeune Franco-américain vivant à Chicago (v. NatCan 2/9, p. 277 : *un p'tit jouaux [sic] du Canada*). D'après une prononciation populaire de *cheval*, héritée des parlers de France, notamment de ceux de l'Ouest et du Centre où le mot est bien attesté sous la forme *jouau*, tant au pluriel (des *jouaux*) qu'au singulier (*un jouau*) (v. ALO 576, DavTour et G. Tuailon dans TraLiLi 9/1, 1971, p. 132) ; cp. en outre [ʃwal] dans les parlers du Nord-Est, [ʃɔwal] dans ceux du Centre, ainsi que *chual* dans ceux du Nord-Ouest (v. ALCB 895, ALIFO 543 et FEW *caballus* 2, 8b). (TLFQ, 2005).

1878. Le Farceur, 7 déc., p. 4, col. 3 (Cité dans TLFQ : 2005)

[...] refuser-moi pas hé? [...] Sans compter que j'ai quecque chose devant moi: poupa me donne une couchette, 7 moutons du printemps, 4 bébé à corne, le grand joul gris qui vient de mon oncle Francis [...].

1894. Sylva Clapin, Dictionnaire canadien-français, Sainte-Foy, Presses de l'université Laval, coll. Langue française au Québec, 3e section : Lexicologie et lexicographie.

Joual, J'val, s.m., Cheval. Au pluriel, jouaux, j'vaux (Réédition de 1974, p. 193).

1930. Le Goglu, 14 février 1930 (Cité par Claude POIRIER : 1998, p. 326).

Y parle pas joul, celui-là. Correspond à l'expression *parler cheval* « baragouiner, s'exprimer d'une manière inintelligible », relevée en France au début du XIXe s. (dans la langue populaire, v. D' Hautel 1808, s.v. *cheval*) (TLFQ : 2005).

1939. Claude-Henri Grignon, Les pamphlets de Valdombre, Québec, Sainte-Adèle.

Les Français qui reviennent en Nouvelle-France devraient avoir au moins le bon sens et la politesse de nous dire que nous parlons joul et que nous écrivons comme des vaches [...]. J'aime autant commercer avec les Français plutôt qu'avec les Anglais, les Américains, les Japonais ou les Allemands. Ce n'est pas une raison pour qu'ils viennent nous flagorner et nous dire en pleine face que nous parlons le plus pur français de France. La vérité, c'est que nous parlons et que nous écrivons fort mal (p. 193) (Cité dans TLFQ : 2005).

1939. Victor Barbeau, Le ramage de mon pays, le français tel qu'on le parle au Canada, Montréal, Éditions Bernard Valiquette.

Joual, parler. Parler avec affectation, recherche. Il parle joul, c'est effrayant (p. 83).

1959. André Laurendeau (pseudonyme : Candide), « La langue que nous parlons », dans *Le Devoir* (21 octobre).

Ça les prend dès qu'ils entrent à l'école. Ou bien ça les pénètre peu à peu, par osmose, quand les aînés rapportent gaillardement la bonne nouvelle à la maison. Les garçons vont plus loin; linguistiquement, ils arborent leur veste de cuir. Tout y passe : les syllabes mangées, le vocabulaire tronqué ou élargi toujours dans le même sens, les phrases qui boitent, la vulgarité virile, la voix qui fait de son mieux pour être canaille... Mais les filles emboîtent le pas et se hâtent. Une conversation de jeunes adolescents ressemble à des jappements gutturaux. De près cela s'harmonise mais s'empêtre : leur langue est sans consonnes, sauf les privilégiées qu'ils font claquer. [...] J'en connais même [des parents] qui envoient leur progéniture à l'école anglaise. Et savez-vous pourquoi? Pour que les jeunes n'attrapent pas cet « affreux accent ». [...] Est-ce une illusion? Il me semble que nous parlions moins mal. Moins mou. Moins gros. Moins glapissant. Moins JOUAL.

1960. Jean-Paul Desbiens (pseudonyme : Frère Untel), *Les insolences du Frère Untel*, texte annoté par l'auteur, préface de Jacques Hébert, dossier annexe, Montréal, les Éditions de l'Homme.

C'est donc lui [André Laurendeau], et non pas moi, qui a inventé ce nom. Le nom est d'ailleurs fort bien choisi. Il y a proportion entre la chose et le nom qui la désigne. Le mot est odieux et la chose est odieuse. Le mot joual est une espèce de description ramassée de ce que c'est que le parler joual : parler joual, c'est précisément dire joual au lieu de cheval. C'est parler comme on peut supposer que les chevaux parleraient s'ils n'avaient pas déjà opté pour le silence et le sourire de Fernandel. [...] Le vice est profond, il est au niveau de la syntaxe. Il est aussi au niveau de la prononciation : sur vingt élèves à qui vous demandez leur nom, au début d'une classe, il ne s'en trouvera pas plus de deux ou trois dont vous saisirez le nom du premier coup. [...] Le joual est une langue désossée : les consonnes sont toutes escamotées, un peu comme les langues que parlent (je suppose, d'après certains disques) les danseuses des Îles-sous-le-vent : oula-oula-alao-alao. On dit : « chu pas apable », au lieu de : « je ne suis pas capable ». [...] Cette absence de langue qu'est le joual est un cas de notre existence, à nous, les Canadiens français. On n'étudiera jamais assez le langage. Le langage est le lieu de toutes les significations. Notre inaptitude à nous affirmer, notre refus de l'avenir, notre obsession du passé, tout cela se reflète dans le joual, qui est vraiment notre langue. [...] Bien sûr qu'entre jouaux, ils se comprennent. La question est de savoir si on peut faire sa vie entre jouaux (Réédition de 2000 : p. 23-24-25).

1962. *Petit dictionnaire du « joual » au français*, Augustin Turenne, Montréal, Les Éditions de l'Homme.

(Avant propos) Quant à la qualité de notre langue parlée et écrite, il me suffira pour la mesurer de citer le témoignage du Frère Untel. Ce dernier n'appelle-t-il pas notre langage une « décomposition »? Le Canadien français est son propre ennemi sur le plan linguistique. Même s'il connaît convenablement le français, il a peur de le parler et surtout honte de le bien parler. Il craint de se rendre ridicule auprès de ses propres compatriotes. La campagne de refrancisation en cours dans notre province doit être l'oeuvre de tous les Canadiens français. Ce petit dictionnaire, préparé d'après ma propre expérience, constitue ma modeste contribution à cette croisade. [...] Je termine

en formulant un vœu : après avoir longtemps ridiculisé ceux qui parlaient bien, pourquoi ne ririons-nous pas à l'avenir de ceux qui parlent "joual" (p. 10).

1965. Jacques Brault, « Le joual : moment historique ou « aliénation linguistique? », dans *Le Devoir* (30 octobre).

Le joual ne porte certainement pas en lui notre avenir culturel, et dans le présent, le mieux à faire est de se l'arracher du corps, d'extirper de soi cette gangrène asphyxiante. [...] La révolution (et particulièrement littéraire), si elle passe par le joual, doit en sortir et nous en sortir au plus tôt.

1965. Gilles Lefebvre, « Faut-il miser sur le joual? », dans *Le Devoir* (30 octobre).

On peut s'interroger sur le véritable objet du mépris : est-ce la langue ou lui-même que notre peuple méprise? Veut-il s'humilier davantage en s'imposant comme symbole d'identité une forme de langue qu'il méprise? [...] Il ne faudrait pas confondre « canadianisation » raisonnable du français [...] – et « joualisation », ce qui voudrait dire créolisation par emprunt massif et mal digéré, isolement culturel dans un sous-idiome marginal.

1968. Marcel Dubé, « La difficulté de se servir d'une langue à moitié usuelle », dans *La Presse* (5 octobre).

Je ne suis pas d'accord avec ceux qui semblent vouloir reposer la question du joual considéré comme langue d'expression. Récemment, on a refait là-dessus des commentaires à propos des « Belles-soeurs » de Michel Tremblay. L'emploi du joual, littérairement, ne mène nulle part. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne constitue pas une nécessité dans « Les Belles-soeurs », un élément dont la pauvreté, le ridicule, la détresse même sont étroitement liés au thème de la pièce. Mais qu'on n'en fasse pas une loi générale pour le théâtre social québécois [...] nous serions mal représentés. [...] Le joual, on peut l'admettre exceptionnellement, comme protestation, comme moyen de dénonciation d'une colonisation et d'une carence.

1970. Victor Barbeau, *Le français du Canada*, Québec, Éditions Garneau [première édition de 1963].

(Avant propos à l'édition de 1970) Quand on a, pendant trente-cinq ans, tendu l'oreille aux incongruités de langage de tout un peuple étudiant et qu'on s'est évertué, avec un bonheur mitigé, à pourchasser les impropriétés de termes, les solécismes, les barbarismes dont s'émaillaient ses propos et ses écrits, on ne jette pas le manche après la cognée. [...] Seule l'histoire des variations du français de son implantation en Amérique à nos jours n'a pas changé. Aujourd'hui continue hier en l'aggravant (p. 7-8).

Joual, parler. Locution : langage trop savant ou affecté et non langage incorrect et grossier. L'équivalent de parler en termes et d'employer des mots en habit à queue (p. 210).

1972. « Mauvaise conscience de l'anglo-saxon et le joul », Louis Dussault et Georges Tefas, dans *L'école contre la culture*, Montréal, Leméac (Repris dans LAURENDEAU : 2004, p. 443).

Le joul a ceci de particulier qu'il n'existe pas au fond des choses; il flâne à la surface verbale de quelques intellectuels en quête d'une révolution *ad hoc*. Ils en vivent comme les artisans honnêtes de leur travail, à ceci près que l'honnêteté n'est pas la vertu dominante d'une intelligentsia de mauvaise foi. Ce joul à l'usage d'intellectuels est devenu une espèce d'argot ou d'affiche d'une politique démagogique de la langue française au Québec.

1973. Henri Wittmann, « Le joul, c'est-tu un créole ? », dans *La linguistique*, n° 9.

Le terme, dans son acception à Montréal, désigne tantôt la variété *a1*, tantôt la variété *a4* (p. 86).

a1 : Le québécois populaire de Montréal. C'est la variété « L » du répertoire (p. 83).

a4 : « Le franglais. Cette variété emprunte sa morphosyntaxe à *a1* et son lexique largement à *b1* (par le truchement d'une relexification constante). C'est la variété la plus instable et en même temps la plus spécialisée du répertoire.

b1 : Le Montréal Pidgin English (p. 83). Le MPE sert d'abord de moyen de communication intra-communautaire quand on doit montrer que l'on est capable de parler anglais. Cependant, c'est aussi la langue dans laquelle les Montréalais francophones de condition modeste souhaitent la bienvenue aux immigrants qui nous arrivent de la Grèce et de l'Italie. Le MPE, véritable *lingua franca* [...] (p. 91).

1974. Victor Lévy-Beaulieu, « Moman, popa, l'joul pis moué », dans *Maintenant*, n° 134, (mars).

Les gars d'Parti Pris ont vu dans l'joul un instrument d'revendication, axé sul'social – y avaient pas compris qu'la meilleure manière d'écoeurer les Établissements c'tait de r'tourner l'langage contre eux autres, c'tait d'faire péter les normes du discours bourgeois qui était icitte un monstre à deux têtes, l'anglaise pis la française (comme identification d'la caste des grands bourgeois qui ronnaient l'pays de contre le monde considéré comme tchipe lébeur, des esclaves d'industrie) y reste pus qu'à câlisser par-dessus bord le monde oùsqu'on vit – sinon, çé c'monde là qui va nous câlisser par dessus bord. Y reste pus qu'à s'crisser du français comme y reste pus qu'à s'crisser d'anglais parce que çé ces deux maudites langues-là qui nous ont fourré aussi ben l'une que l'autre – l'héritage qu'y nous laissent pue l'exploitation [...] — seul le joul pour moué peut am'ner l'grand Chang'ment, toute le reste çé foqué, ça m'dit pus rien... (p. 17).

1974. Jacques Godbout, « Entre l'Académie et l'écurie », dans *Liberté*, vol. 16, n° 3, (mai-juin).

Qu'est-ce que le joul? Peu importe qui baptisa ainsi le franglais de Montréal, avant André Laurendeau, avant le Frère Untel ou leur mère l'Université Laval, il reste qu'aujourd'hui ce mot décrit, dans la pensée populaire, le langage populaire. Le joul ce n'est plus le nom commun qui dit la dislocation du français des champs au contact de l'anglais des villes. Le joul est devenu une appellation contrôlée de l'un des

niveaux de langage, à la disposition de l'écrivain québécois comme tous les autres niveaux langagiers (p. 27-28).

1974. Michèle Lalonde, « La Deffense & illustration de la langue québécoise », dans *Maintenant*, n° 125, (avril), p. 15-25.

Je nous décourage de vouloir faire passer toute la Langue Québécoise par la norme de la Métropole comme par une sorte d'entonnoir pour la vider de sa vraie verve. Tout ce que j'ai pu dire précédemment de notre langue nationale quand elle est en bonne santé nous décourage en effet d'entendre le jargon qui circule en nos rues. Et la Langue Québécoise n'est doncques pas réductible à ce que par dérision j'ai baptisé le « Québecway » et que l'on appelle plus ordinairement « joual » ou parlure jouale. Laquelle parlure on confond souvent bel & bien, vu la grande incertitude actuelle des esprits, tantôt avec la Langue Québécoise dans sa totalité, tantôt avecques les jurons ou blasphèmes qui la ponctuent, tantôt avecques l'accent, tantôt uniquement avec nos anglicismes... [...] Je ne veux pourtant m'attarder à couper ce cheveu en quatre et me contente assez de la description proposée : « le Joual est une langue désossée, qui escamote toutes les syllabes », se vide de toute Parole française pour mieux s'emplier de locutions & d'expressions estrangières : Chairman, cartoon, peddler, built-in [...] Si j'entends cecy : que mon tchum a botché sa job en balançant le cash & mixant les I-owe-you avec les Invoices, mon feeling est ... que je viens justement de quitter l'aire sémantique française. Il s'ensuit que ceste façon de parler s'annonce non comme du Bas-québécois mais bien du Bas-anglais (p. 22-23).

1976. Pierre Chantefort, « Diglossie au Québec, limites et tendances actuelles », dans *Langue française*, n° 31.

[En parlant de certains sociolinguistes] Ce concept [le joual] ne renvoie pas à une réalité précise et unique mais sert plutôt de « fourre-tout » pour désigner de façon péjorative le parler de « l'Autre »; parler du prolétariat urbain pour le campagnard, parler rural pour l'habitant de la ville (p. 91).

1976a. Jean-Claude Corbeil, « Origine historique de la situation linguistique québécoise », dans *Langue française*, n° 31.

La réaction au joual-mépris est violente et prend ses racines dans la valorisation de soi; Puisqu'on nous dit que nous parlons joual, nous en ferons notre langue, notre langue c'est le joual. Ce qui était mépris devient fierté (p. 14).

1976b. Jean-Claude Corbeil, « Note sur les rapports entre le français et le franco-québécois », dans *Identité culturelle et francophonie dans les Amériques*, (Snyder & Valdman, dir.), Sainte-Foy, Presses de l'université Laval, Travaux du centre international de recherche sur le bilinguisme, A-11, tome 1, p. 16-20.

Nous croyons qu'il est de la responsabilité de l'État de se donner une langue officielle de grande tenue, de la faire respecter par ses fonctionnaires et ses citoyens et d'en diffuser la connaissance au sein de la population. N'importe qui, au service de l'État, n'a le droit d'écrire n'importe comment (p. 18).

[Au sujet de la fonction esthétique] La fonction esthétique correspond à l'usage de la langue en littérature, en poésie, au théâtre, en chanson, en publicité même. La question est loin d'être nouvelle [...]. Mais comme, au Québec, c'est un sujet de controverse à la mode, l'Office a dégagé la règle de conduite suivante :

— Le créateur a la liberté la plus absolue d'utiliser la langue comme il l'entend, pour en tirer les effets qu'il recherche. Tout particulièrement, dans le roman ou le théâtre, il est normal que le créateur donne à ses personnages une langue qui corresponde au milieu sociologique auquel ils sont sensés [sic] appartenir.

— La langue utilisée par le créateur ne doit jamais être considérée comme une reproduction exacte du réel, comme une description linguistique de même objectivité que celle du linguiste. Par définition, cette langue est créée, par amalgame de traits pris dans le réel. Si le créateur a du talent et poursuit des intentions de réalisme, il se peut que sa création donne l'illusion du réel. Mais c'est une création.

— Il faut laisser les problèmes d'esthétique littéraire à leur place, c'est-à-dire en littérature. Les créateurs vivent avec difficulté le choix entre écrire en langue soignée et écrire en langue populaire. Chaque choix donne naissance à des clans, détermine des amitiés et des alliances. [...] Mais l'écrivain ne peut s'arroger le droit d'imposer une langue d'écriture au reste de la nation : on change alors totalement de fonction, d'univers (p. 19).

De 1860 à 1960, les Québécois traversent une crise de jansénisme linguistique. L'élite, c'est-à-dire les instruits, fait inlassablement l'inventaire des fautes que commettent les gens. L'intention est louable, on veut conserver sa pureté à notre langue. Le moyen est mauvais : mieux eût valu s'intéresser à l'industrialisation du Québec. La conséquence est funeste : les Québécois s'imaginent pire qu'ils ne le sont et se font toutes sortes d'illusions sur la manière dont tous les Français parlent.

De là, peu à peu, un sentiment d'infériorité linguistique, des attitudes malsaines et contradictoires à l'égard des Français et de leur français, l'idée très répandue que notre langue est très différente de celle des Français, un sentiment d'impuissance devant un effort de redressement qui paraît impossible. La crise janséniste culmine avec la publication des *Insolences du Frère Untel* et le lancement du mot « joual », terme de mépris pour désigner notre langue populaire, terme inventé par les membres de l'élite, alors que ce pauvre « joual » n'est que le triste résultat de l'impuissance des élites traditionnelles à faire utiliser le français dans le commerce et l'industrie, et souvent dans ses propres institutions.

Par la suite, le pendule balance et nous devenons autosuffisants. Nous ne voulons plus rien savoir des Français, le Québécois se suffit à lui-même. On parle même de colonialisme français alors que tout, dans le passé et le présent, nous montre notre totale dépendance à l'égard des États-Unis et à l'égard de l'anglais, et l'absence tragique de relations économiques avec la France. [...] Le laxisme et le purisme sont pour nous des sports (p. 19-20).

1976. Normand Beauchemin, « Joual et français au Québec », dans *Identité culturelle et francophonie dans les Amériques*, (Snyder & Valdman, dir.), Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, Travaux du centre international de recherche sur le bilinguisme, A-11, tome 1.

Entre ces deux positions tout à fait opposées : condamnation ou louange du « joual », qu'on se garde bien de définir par ailleurs, on pourrait énumérer, en une sorte de continuum, toutes les catégories intermédiaires d'opinions possibles et qui, de fait, ont été exprimées d'une façon ou de l'autre. Il me semble toutefois que notre effort de

clarification devrait plutôt porter sur une approche plus descriptive de phénomène « joul » , comme mode d'expression, patois, parler, dialecte, créole, langue, etc... quel qu'il soit. Les définitions tentées jusqu'ici sont dans tous les cas peu satisfaisantes. [...] En fait, toutes ces définitions affirment implicitement qu'il y a une ou des classes sociales qui peuvent être dites populaires et que cette ou ces classes ont un parler distinctif, caractérisé dit-on par une phonétique spécifique et un vocabulaire anglicisé. Une remarque s'impose au sujet des « classes populaires ». Sans être sociologue on peut se demander si l'urbanisation récente du Québec a eu le temps de créer une sorte de classe populaire bien caractérisée, ou si les 35 ou 40 % de la population campagnarde qui s'est urbanisée durant les 25 dernières années ont eu le temps de s'intégrer vraiment aux îlots de population ouvrière de Montréal ou de Québec, les 2 seules villes de quelque importance au Québec (p. 8-9).

Pour ma part, je serai heureux de clarifier une seule question, celle du vocabulaire de la langue commune au Québec. [...] Je crois donc nécessaire de m'attarder un moment sur le vocabulaire surtout, à cause, principalement, du mythe de son anglicisation. Je dis bien « mythe », pour souligner l'existence admise, historiquement, de quelques faits réels, mais en même temps pour souligner l'amplification de l'importance de ces faits dans la conscience collective. La simplification de l'image globale que s'en sont faite certains groupes d'individus n'a pas été sans influencer leur comportement : ils ont rejeté le « joul » ou le français québécois « parce que son vocabulaire est très fortement anglicisé », a-t-on répété depuis la fin du XIX^e siècle (p. 10).

La langue française écrite de la littérature classique n'a pas été, n'est pas et ne sera pas la langue parlée au Québec : et vive la Palisse! Et pourtant pendant plus d'un siècle l'éducation québécoise en matière de langue et de littérature a tenté de faire mentir cette lapalissade. Nos puristes, de façon plus ou moins consciente selon les cas, ont presque toujours souligné uniquement les différences constatées entre le parler populaire québécois et la langue écrite en français européen. Les « joulisants » ont voulu, eux, créer une idéologie révolutionnaire dans leur esprit, contre un problème déjà mal posé, à mon avis. Nos écrivains et nos critiques ont souvent balbutié des injures à la langue française qui leur apparaissait comme étrangère.

Chercheurs assoiffés d'une identité culturelle propre, bien des intellectuels québécois se sont jetés à corps perdu d'abord dans les bras d'une Marianne idéalisée pour regarder ensuite de haut la pauvre plèbe québécoise ignorante de leur vérité à eux. La génération nouvelle de la Révolution tranquille a cru voir dans ses prédécesseurs une aliénation intellectuelle qu'elle n'accepte pas mieux que l'aliénation économique : le « joul » est devenu bannière révolutionnaire pour eux (p. 12-13).

1980. Léandre Bergeron, *Dictionnaire de la langue québécoise*, Montréal, VLB éditeur.

(Préface) Prétendre faire un relevé sérieux et objectif du vocabulaire d'un peuple et, en même temps, exclure des mots parce qu'ils ont fermenté dans la rue, dans un fond de cour ou dans un sac de couchage improvisé dans la grande nature, exclure les ostie de câlisse de tabarnac, bizoune, chenolles, foufounes et se passer un Dieu-seul-me-voit bien qu'ils se disent tous les jours et toutes les nuits dans le pays du Québec, c'est faire un travail de préfet de discipline, prude, étroit et borné, c'est se comporter comme les petits scribes qui ont écrit Shakespeare pour le rendre acceptable à la chaste oreille victorienne. Loin de nous ce terrorisme linguistique. Nous avons transcrit ce qui se dit au pays du Québec. [...] Amère déception, cher lecteur, vous ne trouverez pas de petits symboles qui vous disent si le mot est un « canadianisme de bon aloi », « un mot de la langue familière », « un anglicisme ou autre impropiété à proscrire ». [...] Donc ici aucune censure morale ou linguistique.

Joual : n. m. Cheval. Terme employé depuis 1960 dans certains milieux intellectuels pour désigner la langue québécoise (p. 8 et p. 284-285).

1981. Laurent Santerre, « Essai de définition du joual, aspect du français parlé au Québec », dans *Revue de l'Association de linguistique des provinces atlantiques*, vol. 3, p. 41-46.

Pour donner une définition spécifique du parler joual, il faut dire ce qui le caractérise, lui seul, à l'exclusion des autres dialectes et des autres parlers. Il importe donc d'abord de caractériser le dialecte québécois, avant d'en venir plus précisément à une définition du joual, car il faut distinguer entre le dialecte québécois et le parler joual, ce dernier étant avant tout un mode de production phonétique. [...] Il me paraît donc plus précis de restreindre le terme joual à une manière de parler ou de réaliser les surfaces phonétiques. [...] Les particularités des autres plans linguistiques, je les conçois plutôt comme des caractéristiques du dialecte québécois, non du parler joual.

Définition du joual. [...] Le joual est essentiellement parlé et très difficile à transcrire phonétiquement. C'est justement le niveau de langage le moins surveillé, le moins attentif à la prononciation, qu'on a stigmatisé sous le terme joual. Le mot cheval est réduit de [« cheval »] à [« chval »] et à [« joual »]: Cette transformation n'est d'ailleurs pas propre au Québec, comme chevaux [...], cheveux [...], cheville [...], etc. On a les deux formes [« juial »] et [« joual »] et le pluriel [« jouaux »]; on entend les deux formes du singulier dans la Gaspésie [au nord de Québec], mais pour désigner une manière de parler des québécois, seule la forme [« joual »] est employée (p. 41 à 47).

1984. *Grand dictionnaire encyclopédique Larousse*, Paris, Larousse, 1984, (tome 6).

Joual, n. m. (prononciation populaire de cheval au Québec). Parler populaire à base de français fortement contaminé par l'anglais, utilisé au Québec. [...] Inventé par André Laurendeau, utilisé pour la première fois en 1959 dans un article du *Devoir* et mis à la mode l'année suivante par le Frère Jean-Paul Desbiens dans *Les Insolences du Frère Untel*, ce terme a été employé d'abord dans un sens péjoratif pour désigner le français populaire de Montréal, puis brandi comme un étendard par l'école de Parti pris en vue d'assumer la condition d'un prolétariat colonisé. Combattu vivement par ailleurs et dénoncé comme une dégradation du langage dont ne pouvait que bénéficier l'anglais [...]. Le joual a été illustré au théâtre et dans le roman par M. Tremblay et Victor Lévy-Beaulieu. Il a tenté momentanément Jacques Godbout et Marie-Claire Blais, mais, par la suite, sa faveur a décliné (p. 5882).

1992. Paul Laurendeau, « Socio-historicité des français non-conventionnels : le cas du joual (Québec 1960-1975) », dans *Grammaire des fautes et français non conventionnels*, Paris, Presses de L'École Normale Supérieure, Groupe d'Étude en Histoire de la Langue Française (GEHLF).

Le fait d'enfermer le vernaculaire sous l'étiquette d'un métaterme avait déjà en soi un formidable potentiel réducteur. Le réductionnisme prendra son allure de croisière lorsque le discours élitaire fournira pour lui-même et pour les masses la DÉFINITION du terme. On cherchera à circonscrire le joual à un espace (réductionnisme topique), à une classe que l'on minorisera dans le même souffle (réductionnisme stratique), à la vogue d'un temps (réductionnisme chronologique) (p. 288).

1993. *Le nouveau petit Robert, dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française.*

Joual. n. m. 1960 : Mot utilisé au Québec pour désigner globalement les écarts (phonétiques, lexicaux, syntaxiques ; anglicismes) du français populaire canadien, soit pour les stigmatiser, soit pour en faire un symbole d'identité (p. 1230).

1993. Lise Gauvin, « Tremblay en cinq temps », dans *Le monde de Michel Tremblay* (David & Lavoie, dir.), Montréal/Carnières, Éditions Jeu et Lansman éditeur, p. 288. (Repris dans Gauvin : 2000, p. 124-126). Les propos entre guillemets sont ceux de Michel Tremblay.

1—Le joual-reflet : « Je ferai parler mes personnages avec les expressions qu'ils utilisent dans leur vie de tous les jours. Par souci d'exactitude, ils ne diront pas « mosus » mais « tabarnak » (*La Presse*, 17 décembre 1966).

2—Le joual politique : « Le joual, c'est une arme politique, une arme linguistique, [...] c'est un devoir que d'écrire en joual tant qu'il restera un Québécois pour s'exprimer ainsi » (*La Presse*, 16 juin 1973).

3—Le joual universel : « Quand on fait du théâtre, il faut toujours transposer. [...] Dans tous les pays du monde, il y a des gens qui écrivent en joual » (*La Presse*, 16 août 1969).

4—Le joual exportable : « Ce qui me permet d'aller ailleurs c'est mon côté local ou régional » (*Le Devoir*, 26 février 1977).

5—Le joual : ni écran ni refuge : « Si j'écris en joual, c'est pas pour me rendre intéressant ni pour scandaliser. C'est pour décrire un peuple. Et le monde parle de même icite! » (*Le Jour*, 2 juillet 1976).

« Mon emploi de la langue québécoise, mon écriture ne sont plus tout à fait les mêmes [...] Quand j'ai commencé mes romans, je me suis rendu compte que je devais permettre à l'oeil de s'accrocher, donc je me rapproche de l'étymologie, je pratique l'élision » (*Le Monde*, 16 novembre 1988).

1994. Michel Tremblay, *Un ange cornu avec des ailes de tôle*, Montréal/Arles, Leméac/Acte Sud.

Rêvez-vous, comme moi, dans le style de l'auteur que vous lisiez avant de vous endormir? Si oui, enfourchez mon joual, le plus tard possible, le soir partez avec dans votre sommeil, il est plus fringant que jamais malgré les bien-pensants et les baise-le-bon-parler-français, il piaffe d'impatience en vous attendant et, je vous le promets, il galope comme un dieu! Voyez-vous, j'aimerais pouvoir penser que j'ai la faculté de faire rêver, moi aussi (n.p.).

1996. Georges Dor, *Anna brailé ène shot (elle a beaucoup pleuré), essai sur le langage parlé des Québécois*, Montréal, Lanctôt.

Georges Dor, en évoquant Paul Valéry, Boileau et les pages du Petit Robert est aussi « insolent » que le fut le Frère Untel, qu'il cite d'ailleurs abondamment. Il y dénonce la langue parlée par les Québécois — langue qu'il nomme encore et toujours joual — et surtout le système d'enseignement qui, bien loin de la corriger, l'entretient

dans un flegme démagogique, Dor parlant même d'un « Prozac pédagogique pour qu'ils [les écoliers, élèves ou étudiants] souffrent moins d'étudier » (p. 64). Voici donc quelques appellations dignes d'un plus grand Untel. « Monstruosité verbale », « meneu meneu national », « langue bâtarde », « langue décharnée », « ânonnement », « embrouillamini », « infirmité chronique » [il faut entendre qui passe de génération en génération], le « Tsé veux dire national » [au sens que la communication n'est pas aisée], « langage informe ». Parler joual consiste donc à « bredouiller et mâchonner une langue informe, invertébrée, dérivée incompréhensible de la langue française » (p. 15).

La « langue coutumière [n'est que] structures bâtardes [...] vocabulaire rachitique [...] élocution flasque » (p. 16).

Nous somme ignares et nous baragouinons (p. 22).

Il faut prêter attention à ce qui se dit autour de soi pour se rendre compte à quel point le langage québécois n'est qu'ânonnement, car on s'habitue à cet embrouillamini; que dis-je, on s'habitue, il fait partie de nous, ancré plus ou moins profondément. Et plus profondément que moins. Nous le ressentons tous, même nos professeurs d'université, à des degrés divers. C'est la langue parlée habituelle de mes concitoyens, avachie dans sa prononciation et déstructurée dans sa syntaxe primaire, une langue que j'entends depuis l'enfance et dont la pauvreté m'a toujours attristé; une langue qui n'est très souvent que patois grossier et vulgaire, mugissements, vagissements, approximation, bégaiement pour les uns, éructation pour les autres (p. 23-24).

1997. Mario Bélanger, *Petit guide du parler québécois*, Montréal, Stanké.

Joual. n. m. Désigne le parler populaire du Québec. Déformation du mot « cheval ». Parce qu'il s'éloigne de la belle langue française conventionnelle, le parler « joual » a pour plusieurs une connotation péjorative, honteuse. Il dénote la tendance de certaines personnes à mal articuler, à manquer de précision et de variété dans le choix de leurs mots, à utiliser avec excès les jurons et à abuser de termes et de tournures de langue anglaises. [...] Le joual honte ou fierté ? Le débat fait toujours rage (p. 109).

1998. *Dictionnaire historique du français québécois*, Cl. Poirier, dir., Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, Trésor de la Langue Française au Québec.

1. Variante populaire de cheval. Atteler, dételer le joual. Un team de jouaux. Fort comme un joual : très fort.
2. *n. m.* Péjoratif. (en fonction d'adverbe). Parler joual : parler de façon inarticulée, incorrecte, inintelligible, parler mal; (spécialement) parler le joual. Par extension : Écrire, penser joual.
3. *n. m.* Péjoratif. Variété de français québécois caractérisée par un ensemble de traits (surtout phonétiques et lexicaux) jugés incorrects ou mauvais, généralement identifiée au parler des milieux populaires et souvent considérée comme signe d'acculturation.
4. Par extension : toute variété linguistique considérée comme déviante par rapport à une norme donnée. Le joual anglais, le joual parisien (p. 323-327).

1999. *Dictionnaire québécois français*, Lionel Meney, Montréal, Guérin.

Joual, jouaux : n. m.

1. Prononciation populaire du mot « cheval » en québécois. [...]

2. Dépréciatif. Français populaire du Canada/Québec contaminé par l'anglais. Mot d'abord employé par André Laurendeau, puis popularisé par Jean-Paul Desbiens [...]. [Citant Georges Dor] : « On devrait dire du joul qu'il est notre langue paternelle ». Idée répandue selon laquelle les femmes, qui restaient à la maison, auraient conservé un français plus pur que les hommes, qui devaient travailler en anglais pour des patrons anglophones, par ailleurs, selon une certaine conception très répandue chez les hommes, parler joul fait "viril", parler correctement fait "tapette" (p. 1014).

1999. Marie-Lyne Piccione, Michel Tremblay, *l'enfant multiple*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux.

Joul : graphie reproduisant la prononciation fautive du mot cheval. Ce mot signifiant (par une audacieuse métonymie) le parler vernaculaire de l'est montréalais, émergea dans les années soixante et fut popularisé dans cette acception dans un pamphlet, *Les insolences du Frère Untel*. Frère Untel était le pseudonyme de Jean-Paul Desbiens. Après certaines tentatives romanesques (*Le Cassé* de Jacques Renaud, éd. Parti Pris, 1964), Michel Tremblay est le premier à avoir écrit une pièce de théâtre entièrement en joul. C'est la raison pour laquelle l'histoire littéraire date des Belles-soeurs, l'avènement du théâtre québécois (p. 27).

2001. Denise Bombardier, « Quelle diversité culturelle ? », communication prononcée le 18 mai, Actes du colloque *Francophonie au pluriel*, lors du X^e anniversaire de l'Année francophone internationale AFI) à Paris. Site internet : [http://www.ulaval.ca/afi/colloques/colloque2001/actes/discours/bombardier.htm].

Moi, je n'écris pas en joul, la langue de Michel Tremblay, qui est une langue incommunicable, qui est en fait un argot. D'ailleurs, je prends position dans mon pays sur cette question, parce que je considère que le joul est une langue qui nous enferme à l'intérieur de nos frontières psychologiques et culturelles, et ce qui me dérange c'est que cette langue est incommunicable avec le reste de la francophonie et je trouve qu'il faut pouvoir parler pour tous ceux qui parlent en français à travers le monde, il faut pouvoir être compris. J'ai donc une position qui est sujet à polémique dans mon pays.

2004. Paul Laurendeau, « Joul – français – français : la proximité dans l'épilinguistique », dans *Des langues collatérales. Problèmes linguistiques, sociolinguistiques et glottopolitiques de la proximité linguistique*, sous la direction de J.-M. Éloy, Paris, L'Harmattan, coll. Espaces discursifs. Article extrait du vol. 2.

Au Québec, il aurait deux idiomes. Le français, valorisé, promu, revendiqué, et le « joul », stigmatisé, minorisé, combattu. Les élites intellectuelles du Québec actuel font de plus le consensus massif sur l'aphorisme suivant : le joul est un franglais. Cette « proximité » du vernaculaire des québécois à la langue du colonisateur est le fondement du danger qu'on lui impute. Il est perçu comme susceptible de faire virer le français du Québec à l'anglais. La sensibilité épilinguistique du même groupe nie de plus toute proximité entre ce joul et un français québécois vernaculaire, un « franco-québécois » typique, pittoresque, domestique... et inoffensif (p. 431).

Ce qui est en cause se joue en fait non dans les lectures, mais dans les consciences. Et voici comment cela se passe. Traumatisé par l'histoire, l'intellectuel de la minorité élitaine québécoise fantasme d'abord une proximité du joul à l'anglais. Il se tourne

ensuite vers le vernaculaire québécois, qu'il comprend encore mais affecte soit de ne guère plus parler, soit de ne plus renier, et n'y confirme pas cette proximité. L'intellectuel se scinde ici en intellectuel puriste et intellectuel populiste, et entre dans une virulente dynamique de contradiction interne. L'intellectuel puriste accuse alors son frère, l'intellectuel populiste, d'avoir créé ce joul-franglais qu'il a en fait fantasmé lui-même (p. 443).

2006. Christian Rioux, « Troublante actualité », *Le Devoir*, vendredi le 28 juillet.

Plusieurs des jugements de Jean-Paul Desbiens ont évidemment vieilli. Les polémiques sur le joul, l'accent et la prononciation sont en partie révolues. Daniel Boucher n'est pas plus fautif que Renaud, et tous les peuples du monde ont leur langue populaire. Mais, à la différence de ce qui se passe ici, il est rare qu'ailleurs la langue populaire envahisse à ce point les médias, la politique et les affaires. Et surtout qu'elle subisse une telle offensive de l'anglais.

2007. Conrad Ouellon, président du Conseil supérieur de la langue française. « Le français, une langue partagée ? ». Allocution présentée à l'Université Laurentienne, Sudbury, le 8 février 2007. Site internet : [http://www.cslf.gouv.qc.ca/cslfdiscours.asp?an=2007&no=35].

À mon avis, il n'existe pas, en soi, de formes inférieures de français, pas plus d'ailleurs qu'il n'y a de langues plus belles que d'autres. Il faut cependant admettre que l'espace de communication est de dimension variable selon les variétés de français employées. Le joul ou le chiac, ou d'autres variétés populaires de français, permettent de communiquer efficacement dans les contextes appropriés et dans des espaces de communication plus restreints, admettons-le, que les variétés plus formelles de français en usage au Canada. Cependant, joul et chiac sont mutuellement incompréhensibles, le plus souvent. Dans leur registre formel, le français québécois standard, le français acadien standard, le français ontarien standard donnent chacun accès à de vastes espaces de communication qui, reconnaissons-le, se recoupent dans leur quasi-totalité. Qu'est-ce qui fait que ces espaces se superposent malgré les accents, les différences régionales? C'est qu'il s'agit en définitive de la même langue. Si on poursuit le raisonnement, nos variétés de français standards sont parfaitement compréhensibles pour les Français hexagonaux que nous sommes appelés à rencontrer. C'est que nous utilisons le même fonds commun, la langue française.

Cette liste, bien que loin d'être exhaustive, reflète assez bien la multiplicité des propos à l'égard de la langue parlée au Québec.

2.2. LE JOUAL COMME CREOLE

Gilles Lefebvre a soutenu, dans *Le Devoir* du 30 octobre 1965, que « joualisation » signifie « créolisation par emprunt massif et mal digéré, isolement culturel dans un sous-idiome marginal ». Son propos a trouvé écho chez bon nombre de linguistes et d'intellectuels qui se sont attardés au cas du joyal. Pour eux, il n'est point à douter que le joyal est bel et bien un créole, en ce sens que la langue jouale est issue des transformations subies par un système linguistique, utilisé de façon imparfaite comme moyen de communication par une communauté importante, dont les particularités langagières ont été influencées par les langues maternelles de divers membres qui forment et ont formé la communauté – dans ce cas, le français et l'anglais surtout, mais il serait intéressant de voir l'apport des langues amérindiennes.

Si le joyal est bel et bien un créole, il est forcément un français puisque le créole lui-même est une langue à part entière, dotée d'une grammaire et d'un lexique complets, en plus d'être la langue maternelle des descendants de la communauté d'origine des régions comme les Antilles et l'océan Indien, sans oublier la Louisiane. Or, pour des linguistes comme Henri Wittmann, Québécois d'origine alsacienne, il existe une différence entre le joyal et le créole, le premier étant une langue hybride :

L'hybridation présuppose une situation de diglossie dans laquelle la langue des ancêtres est menacée par une langue de prestige dominante « superordonnée ». La créolisation présuppose que la langue des ancêtres « stigmatisée » n'a pas pu résister aux pressions de la langue dominante et que, par conséquent, la langue subordonnée a déjà cédé sa place à la langue superordonnée¹. [...] Il résulte de l'hybridation un état remanié de la langue des ancêtres dans lequel la langue de pression fait figure d'adstrat. Il résulte de la créolisation un état remanié de la langue dans lequel la langue des ancêtres fait figure de substrat. [...] La distinction entre langues créoles et langues hybrides nous amène tout de suite à supposer que le joyal a un bagage génétique autre que celui de la créolisation (WITTMANN, 1973, p. 88-89).

¹ Les termes «langue superordonnée» et «langue subordonnée» sont empruntés à W. Labov. Ils sont traduits par H. Wittmann et renvoient respectivement à «langue de prestige» et «langue stigmatisée» (condamnée). Voir William Labov, «The Study of Language in its Social Context.» *Studium Generale*, 1970, 23:30-87, p. 50-51.

Le joual en tant que langue hybride suppose donc un adstrat, c'est-à-dire une langue qui en influence une autre sans que l'une des deux ne disparaisse. On parle également de diglossie, qui oppose souvent les deux mêmes systèmes linguistiques qui ont cours au Québec : le joual d'une part, oral et relâché, et le français standard québécois, plus près du français écrit sans pourtant être le français parlé en France. Dans le premier cas, on suppose un adstrat anglais, considéré comme l'influence première et la plus facilement décelable dans certains traits de la langue parlée au Québec.

Wittmann soutient toutefois qu'il peut y avoir des similitudes entre le joual et le créole : « langues hybrides et langue créoles en général et les parlers québécois et créoles français en particulier partagent un certain nombre d'analogies d'ordre typologique et sociolinguistique » (WITTMANN, 1973 : 90-91). À cela, il ajoute que l'anglais, contrairement au parler québécois, a créé à sa façon une variété de créole dans le milieu montréalais :

Si les parlers français du Québec n'ont produit aucune variété créolisée, l'anglais nous en a quand même légué une. En effet, le milieu montréalais a cuvé un véritable « Montreal Pidgin English » à substrat joual encore fort peu connu. Le M.P.E. sert d'abord de moyen de communication intra-communautaire quand on doit montrer que l'on est capable de parler anglais. Cependant, c'est aussi la langue dans laquelle les Montréalais francophones de condition modeste souhaitent la bienvenue aux immigrants qui nous arrivent de la Grèce et de l'Italie. Le M.P.E., véritable *lingua franca*, est donc la première langue que ces immigrants doivent apprendre quand ils côtoient les Montréalais francophones dans leur premier emploi au Québec (WITTMANN, 1973 : 91).

Le « pidgin » est une variété de langue « composite née du contact commercial entre l'anglais et les langues d'Extrême-Orient » – plus particulièrement le chinois – « qui ne remplit pas toutes les fonctions d'une langue ordinaire » (*Le Petit Robert*, édition 2002). Il serait issu d'une déformation du mot *business* en pidgin anglo-chinois. Il désigne plus fréquemment les différentes langues véhiculaires qui sont créées presque uniquement sur le vocabulaire. À l'encontre de la thèse de Lefebvre, celle de Wittmann soutient qu'il est question d'« hybridation » plutôt que de « créolisation » quand on aborde le phénomène du joual (WITTMANN, 1973 : 92).

2.3. LA DÉFINITION DU TRÉSOR DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC (TLFQ)

Le *Trésor de la langue française au Québec* (TLFQ), projet lancé par Marcel Juneau au début des années 1970 et dont le responsable actuel est Claude Poirier, est formé par une équipe de recherche « dont le premier objectif est de produire un ouvrage expliquant, d'un point de vue historique et étymologique, les mots et les emplois caractéristiques du français du Québec » (TLFQ, 2005). Les membres de l'équipe ont choisi de considérer avant tout les *emplois caractéristiques* plutôt que tout le lexique; pour eux, une telle démarche « s'expliqu[e] par diverses raisons : a) urgence d'étudier les mots qui n'avaient jamais fait l'objet d'un article de dictionnaire et qui, dans l'ensemble, étaient ceux qui posaient le plus de problèmes dans l'évaluation du français du Québec; b) absence de consensus concernant la norme du lexique; c) situation particulière du français québécois au sein de la francophonie » (TLFQ, 2005). Ils accordent, par surcroît, une importance à la dimension historique, et ce, « compte tenu du fait que la plupart des jugements (favorables ou défavorables) qui ont été portés sur le français du Québec reposent sur des arguments d'ordre historique (provenance des emplois, liens avec l'anglais, etc.); or ces arguments, qui ne peuvent s'appuyer sur aucune étude scientifique, sont souvent mal documentés » (TLFQ, 2005). C'est donc en ce sens que le TLFQ livre une définition péjorative du mot *joual* dans le *Dictionnaire historique du français québécois*, paru en 1998 aux Presses de l'Université Laval :

n.m. Péjor. Variété de français québécois caractérisée par un ensemble de traits (surtout phonétiques et lexicaux) jugés incorrects ou mauvais, généralement identifiée au parler des milieux populaires et souvent considérée comme signe d'acculturation (TLFQ, 1998 : 324).

Le mot *joual* lui-même, cependant, est issu des parlers français du début du XIX^e siècle, au sens de *cheval*. Il est une variante populaire de ce dernier : selon le TLFQ, il est attesté « depuis 1894 (Clapin); dès 1870 dans la bouche d'un jeune Franco-américain vivant à Chicago (*un p'tit jouaux [sic] du Canada*). D'après une prononciation populaire de *cheval*, héritée des parlers de France, notamment de ceux de l'Ouest et du Centre où le mot est bien attesté sous la forme *jouau*, tant au pluriel (*des jouaux*) qu'au singulier (*un jouau*);

cp. en outre [ʃwal] dans les parlers du Nord-Est, [ʃəwal] dans ceux du Centre, ainsi que *chual* dans ceux du Nord-Ouest » (TLFQ, 2005). Dans le *Dictionnaire historique du français québécois*, on retrouve dans la partie étymologique et historique consacrée au mot *joual* un bref résumé du « parcours » qu'a emprunté le *joual* :

D'abord usité dans l'expression *parler joual* (depuis 1930, *Le Goglu*, Montréal, 14 février, p. 7 : *y parle pas joual, celui-là*), reprise en 1959 par André Laurendeau dans un billet paru dans *Le Devoir*, le mot *joual* s'est répandu comme une traînée de poudre à partir de 1960, grâce notamment à Jean-Paul Desbiens et à ses célèbres *Insolences du Frère Untel*. Parler *joual*, c'est « parler comme on peut supposer que les chevaux parleraient s'ils n'avaient pas déjà opté pour le silence et le sourire de Fernandel », affirmait l'auteur de ce pamphlet virulent ; c'est dire non seulement « *joual* » au lieu de « cheval », mais aussi « *chu pas apable* » au lieu de « je ne suis pas capable » et « *l'coach m'enweille cri les mit[s] du gôleur* » au lieu de « le moniteur m'envoie chercher les gants du gardien », proclamait-il encore (p. 23-24). Dès lors associé à des prononciations dites déformées ainsi qu'aux anglicismes, le *joual* allait du coup être identifié au parler des milieux populaires, parler qu'il fallait à tout prix réformer. S'ensuivit une vaste entreprise de rectification langagière qu'est venue soutenir toute une batterie d'ouvrages correctifs, tel le *Petit dictionnaire du « joual » au français* d'Augustin Turenne (1962). Pendant ce temps, le populisme s'intensifiait dans la littérature. En raison d'une idéologie particulière (*Parti pris*, 1963-1968) ou par simple souci de réalisme, bon nombre d'écrivains n'hésitaient pas quant à eux à recourir à ce *joual* tant décrié, non seulement dans le roman (par ex. *Le cassé* de J. Renaud, 1964) mais aussi dans la poésie (par ex. *Les cantouques* de G. Godin, 1967) et, surtout, au théâtre (par ex. *Les belles-sœurs* de M. Tremblay, 1968). L'avènement de cette littérature qualifiée de *joualisante* contribua à affermir l'idée que le *joual* correspondait bel et bien à une nouvelle langue, sinon tout à fait distincte du moins passablement différente du français véhiculé par les grammaires et les dictionnaires faits en France. À la faveur d'un nationalisme montant, cette présumée nouvelle langue, considérée par plusieurs comme la seule vraiment apte à exprimer l'identité de l'âme québécoise, finit par devenir le symbole même de cette identité ; c'est pourquoi, à partir de 1970, le terme *joual* céda peu à peu le pas à des appellations plus larges et moins péjoratives, *québécois* et *français québécois*, mais toujours plus ou moins explicitement opposées à *français de France*. De là surgit toute une nouvelle polémique autour de l'originalité et de la légitimité du français en usage au Québec par rapport à celui usité en France (H. Bélanger, *Place à l'homme!*, 1969 ; G. Turi, *Une culture appelée québécoise*, 1971 ; J. Marcel, *Le joual de Troie*, 1973), question qui soulève bien des controverses encore de nos jours. Inscrit au cœur de la Révolution tranquille, le mot *joual* aura donc marqué à sa manière l'histoire récente du Québec (TLFQ, 1998 : 324-325).

On retrouve ici des éléments forts importants et pertinents en ce qui a trait au *joual* et à l'évolution qu'il a connue : le *joual* identifié comme un parler fautif que de vastes campagnes de « rectification langagière » ont dès lors tenté de réformer ; le *joual* comme

« idéologie particulière » correspondant à une « nouvelle langue » considérée par plusieurs comme « la seule vraiment apte » à définir et exprimer la vraie nature de l'identité québécoise, devenant ainsi l'ultime symbole de l'identité; le jocal redéfini comme étant du *français québécois* dans une « nouvelle polémique autour de l'originalité et de la légitimité du français en usage au Québec par rapport à celui usité en France », polémique toujours d'actualité en 2008, à savoir quelle est la place du français du Québec dans la francophonie mondiale? Ces quelques lignes résument à elles seules l'importance que revêt le jocal dans la redéfinition de la nation et de l'identité québécoises. C'est le mandat de l'équipe du Trésor de la langue française que de retracer les origines et l'évolution du parler québécois, et la définition qu'elle propose du jocal va dans ce sens. Nous verrons tout au long du chapitre deux l'évolution rapide qu'a connue le Québec de 1960 à aujourd'hui à travers la langue que parlent la majorité des Québécois.

CHAPITRE 2

L'ÉMERGENCE DU JOUAL

La question qui se pose et qui, jusqu'ici, n'a pas été abordée de front dans les travaux des spécialistes sur la langue, toutes disciplines confondues, est celle de l'origine du joyal lui-même. Comment ce parler est-il venu au monde? Cette interrogation a toute sa légitimité, et elle est d'autant plus pertinente si l'on veut expliquer comment il se fait que la majorité des Québécois parlent le joyal encore aujourd'hui. Il faut reconnaître qu'il est de toute évidence plus complexe d'expliquer les origines du français parlé au Québec que de faire la critique, bonne ou mauvaise, de ses particularités, et on pourrait reprocher à la plupart des intellectuels d'avoir opté pour la facilité. Il n'est cependant pas dans nos visées d'accuser qui que ce soit : l'apport de chacun à la réflexion sur le phénomène du joyal ne peut qu'être utile et nécessaire pour nourrir l'objet de ce mémoire, qui est d'éclaircir les origines du parler québécois.

Dans les prochaines pages, nous tenterons d'expliquer et de retracer l'émergence du français québécois en tenant compte, bien évidemment, de l'évolution de l'identité du peuple québécois à travers elle. Pour ce faire, il importe, selon nous, de considérer en premier lieu l'influence de l'anglais, depuis longtemps perceptible chez les francophones d'Amérique, et le poids du français hérité des parlers régionaux de France en dernière analyse. Entre les deux s'ajoute un élément fort important, la religion catholique, qui a contribué largement – et bien involontairement – à bâtir tout un lexique qui est, pour les francophones hors de l'Amérique, le facteur premier de distinction chez les Québécois.

1. COMMENT LE JOUAL EST-IL APPARU ?

De toutes les influences, celle de l'anglais a été et est probablement toujours la plus perceptible et la prépondérante sur la langue parlée au Québec. La situation géographique du Québec y est pour beaucoup. La Belle Province baigne littéralement dans un environnement anglophone, d'est en ouest et du nord au sud. Sa situation démographique n'est toutefois pas à négliger, puisqu'à partir de la Conquête britannique de 1760 jusqu'à l'américanisation encore en cours, l'anglais s'est introduit en masse dans un Québec s'urbanisant et se modernisant de plus en plus. Avec la religion catholique qui, à l'orée de la Révolution tranquille entamée bien avant 1960, semblait ne plus être en mesure de répondre à la crise et aux changements urgents dans lesquels la société a été lancée, s'est ajouté au français québécois un lexique bien particulier, les *sacres*, élément qui s'est depuis cristallisé dans la définition du joutil. En tenant compte également de l'importance de la colonisation par les Français aux XVI^e et XVII^e siècles et des effets que cela a eu sur la langue et l'identité québécoises, nous serons en mesure d'éclairer en partie la question qui nous préoccupe.

1.1. L'INFLUENCE DE L'ANGLAIS SUR LE FRANÇAIS DU QUÉBEC

Comme Claude Poirier l'indique, l'anglicisation n'a pas ménagé la langue française au Québec : « le français du Québec [...] est sans doute celui qui a connu le plus grand nombre de situations différentes où la pression de l'anglais s'est exercée, dans le temps, dans l'espace et à travers les divers milieux de la société » (POIRIER, 1994 : 86). Mais l'anglais s'est infiltré différemment dans la conscience des Québécois, soutient Poirier, ce qui rend d'autant plus complexe l'analyse :

L'histoire de l'influence anglaise au Québec n'est pas aussi simple qu'on pourrait le croire. Il faut en effet prendre conscience qu'elle s'est produite à des époques différentes, par l'intermédiaire de groupes différents et dans des circonstances différentes. Non seulement l'opération de repérage des anglicismes est-elle loin d'être

terminée, mais il reste beaucoup à faire pour expliquer comment les emprunts ont pénétré dans le français du Québec (POIRIER, 1994 : 87).

En étudiant le français du Québec, les linguistes et lexicographes ont déterminé que certains types d'emprunts venaient de l'anglais britannique, issu de la colonisation, et que d'autres découlaient de l'anglais américain. Claude Poirier abonde dans le même sens, et il met en lumière cette explication à l'aide de certains emprunts que l'on a fait au fil des ans : « Le français du Québec a emprunté à l'anglais britannique et à l'anglais américain, selon les époques. Il ne faut donc pas se surprendre qu'on trouve à la fois le mot *lift* au sens de « monte-charge », qui appartient à l'usage britannique, et le mot *char* au sens de « wagon », calque de l'anglais américain *car* » (POIRIER, 1994 : 87). Si le sens de ces emprunts peut varier d'une région à l'autre du Québec, c'est que l'apport des anglophones en terre québécoise n'est pas le même non plus, affirme Poirier : « Divers groupes d'anglophones ont tour à tour fait sentir leur présence sur le territoire du Québec et ces groupes ont exercé une influence différente » (POIRIER, 1994 : 87), comme c'est le cas des Britanniques et des Irlandais, par exemple.

Qui plus est, ce qui frappe encore plus, c'est qu'ici l'anglais ne se limite pas à une seule entité distincte. Claude Poirier fait remarquer à ce titre que « le territoire du Québec touche aux États-Unis au sud, à l'Ontario à l'ouest et au Nouveau-Brunswick à l'est; or, poursuit-il, on ne parle pas tout à fait le même anglais dans ces régions » (POIRIER, 1994 : 88). Ainsi, la langue des Franco-Acadiens et des Néo-Brunswickois installés en péninsule acadienne – le *chiak* – a elle aussi ses particularités, et l'emprunt à l'anglais est beaucoup plus perceptible et diffère de l'anglais parlé par la population non acadienne du reste de la province maritime.

Dans un même ordre d'idées, le linguiste et lexicographe Claude Verreault, de l'Université Laval, soutient lui aussi l'idée que « le français usité au Québec n'est pas en tous points conforme à celui qui a cours en France, de la même manière que l'anglais des États-Unis n'est pas en tous points conforme à celui de Grande-Bretagne et que l'espagnol du Mexique n'est pas en tous points conforme à celui qui a cours en Espagne »

(VERREAULT, 2000 : 122). Cette assertion suppose donc qu'il y ait une unité fort complexe et puissante entre communauté socioculturelle et communauté linguistique, souligne Verreault. Il ajoute :

C'est donc dire qu'une même langue peut varier d'une région à une autre et, par conséquent, d'une communauté socioculturelle² à une autre, ce dont rendent compte des expressions comme « français du Québec » et « français de France », « anglais des États-Unis » et « anglais de Grande-Bretagne », « espagnol du Mexique » et « espagnol d'Espagne » ; en d'autres termes, une même langue est constituée de diverses variétés régionales et sociales (aussi appelées dialectes) qui témoignent de l'existence d'autant de communautés socioculturelles. La notion de communauté socioculturelle apparaît donc comme complémentaire de celle de communauté linguistique. En effet, pour rester dans le seul domaine du français, il va de soi que les francophones appartiennent tous à une même communauté linguistique, mais non à une même communauté socioculturelle. Ainsi, les Québécois et les Français appartiennent à la même communauté linguistique, mais à des communautés socioculturelles différentes, ce que leur variété respective de français ne peut manquer d'exprimer ni de refléter (VERREAULT, 2000 : 122-123).

Force est de constater qu'au Québec même, la présence de l'anglais s'opère dans une relation tripartite : à l'anglais des États-Unis et de la Grande-Bretagne se mêle celui du Canada anglais. Effectivement, l'anglais du Canada a lui aussi subi de nombreux changements. De la même façon que le français du Québec s'est peu à peu éloigné du français usité en France, l'anglais du Canada s'est écarté de l'anglais en cours en Grande-Bretagne. Il est difficile de comprendre l'histoire et l'évolution des langues sans les intégrer dans l'histoire plus vaste des changements opérés par l'ère industrielle et par les bouleversements sociaux qui ont transformé par la suite le monde entier.

Paul Laurendeau a analysé les principales interprétations des intellectuels qui se sont penchés sur le joul et il observe que tous insistent sur la relation de proximité qu'il entretient avec l'anglais. Il affirme que « le terme joul désigne très fréquemment un français qui serait anglicisé [...], un frananglais au sens fort, c'est-à-dire littéralement un

² Dans la définition proposée par Claude Verreault de la notion de « communauté socioculturelle », il réfère à « un groupe d'individus qui habitent un même territoire géographique et/ou politique, qui partagent une histoire et une culture communes, ce groupe d'individus pouvant être envisagé de façon plus ou moins extensive » (VERREAULT, 2000 : 122. Note de bas de page).

interlecte empruntant ses principales caractéristiques à l'anglais » (LAURENDEAU, 2001 : 435). Le joual est truffé d'anglicismes, et c'est principalement pour cette raison qu'on l'a dénoncé et fustigé et qu'on essaie d'en dissimuler ou d'en amoindrir l'existence aujourd'hui. On s'aperçoit aussi que « la querelle du joual est le cas de figure américain d'un problème interne à la francophonie, vécu au Québec plus tôt, mais aujourd'hui présent en français hexagonal aussi : le problème de l'emprunt lexical à l'anglais » (LAURENDEAU, 2001 : 440). Laurendeau fait remarquer que le poète Gaston Miron minimise quant à lui « l'importance de l'anglicisme lexical au profit du calque de traduction. On passe alors du mythe de l'anglicisme anglicisant au mythe du calque anglicisant » (LAURENDEAU, 2001 : 440), ajoute-t-il en citant Miron :

La langue ici n'échappe pas à la condition globale de l'homme québécois. La langue ici opère dans un contexte global issu d'un colonialisme qui se prolonge dans des structures semi-coloniales. La langue, au même titre que l'homme québécois, colonisé, est une langue dominée. J'entends par-là que, socialement, dans de larges secteurs de sa communication, la langue du colonisateur se superpose à la nôtre ou la recouvre. Peu à peu. Il y a érosion de notre langue par celle de l'autre; toutes sortes de symbioses linguistiques peuvent en résulter. Parfois ce n'est plus une langue qui fonctionne, c'est une langue en fonctionnement, en distorsion, tant bien que mal (MIRON, 1973, « Décoloniser la langue », *Maintenant*, no.125, avril, p.13, cité dans LAURENDEAU, 2001 : 440-41).

Miron donne alors en exemple la locution suivante : « *Automobiles avec monnaie exacte seulement/ Automobiles with exact change only* ». Selon lui, si on retire l'anglais, ce « français » perd toute signification :

Il n'a de sens qu'en fonction de l'anglais qui est à côté. Ce « français » n'a plus d'autonomie, il ne fonctionne pas par son propre système de signe, son propre code. Il n'a pas de référent non plus (la réalité du monde à laquelle renvoie le langage), son référent c'est l'autre langue qui elle, fait le rapport avec la réalité. C'est dominé et déréalisé. De toute façon dans le système « canadien », c'est nous qui devons toujours traduire, ce n'est pas au tout mais à la partie. Dans ces conditions, la langue québécoise risque de devenir une langue traduite; c'est déjà fait dans certaines strates de langage. Une langue alors passive, qui subit les conditions linguistiques de l'altérité, qui n'invente plus, ne crée plus, ne s'adapte plus suivant ses nouveaux besoins et ses exigences. Elle n'évolue pas de par son propre dynamisme interne. Dans cette situation de bilinguisme et cet environnement de traduction massive et quotidienne, il serait étonnant que la langue ne subisse pas d'influences déformantes, par l'autre. Mais dans l'ouvert et le fermé d'une langue, les facteurs de résistance, de rejet, d'assimilation ne sont pas négligeables (MIRON, 1973 : 13).

Miron poursuit : « celui qui dit : « Mon domelight est locké » ou « Y a eu un storm hier » ou « Le dispatcher m'a donné ma slip pour aller gaser », parle québécois. La phrase demeure fidèle au système de la langue, on ne constate qu'une insuffisance de vocabulaire qui s'explique sociologiquement » (MIRON, 1973 : 13). Il rajoute :

Ce qui est plus grave c'est une influence qui crée un type de symbiose subtile et pénétrante, et qui attaque le système syntaxique. Il me semble que la langue parlée est moins atteinte que la langue écrite. Exemples : « Ne dépassez pas quand arrêté », « Pharmacie à prix coupés ». Ce n'est pas une langue nouvelle, mais la communication de l'autre dans nos signes, la langue de l'autre informe notre langue de ses calques. [Il n'y a] pas un traître mot d'anglais là dedans, pourtant c'est de l'anglais en français. La communication de notre langue dé-fonctionne là-dedans sous l'effet du code de l'autre. Ça produit du non-sens, ou un sens autre que ce que ça devrait produire. Ce charabia, puisqu'il faut l'appeler par son nom, on le trouve partout, dans la signalisation, les textes juridiques, la vie sociale (travail, administration, publicité, commerce) (MIRON, 1973 :13).

D'après Gaston Miron, donc, le joul dénote une insuffisance du vocabulaire qui s'explique par ce qu'il appelle le « calque anglicisant », i.e. que la langue québécoise, particulièrement le joul, emprunte à un autre lexique, soit l'anglais.

À tout cela, Paul Laurendeau soutient qu' « on aura noté l'éventail de définitions assignées à *joul* pour, entre autres, nier que ce métaterme désigne la langue vernaculaire québécoise. Il est alors possible de voir se préciser cette idée fantasmée d'une proximité du joul à l'anglais » (LAURENDEAU, 2001 : 437). Et elle se perpétue au fil des années, notamment chez un auteur marxisant anonyme de la revue *Stratégie*, dont Laurendeau rapporte les propos, l'accusant du coup d'imputer à tort l'invasion des anglicismes dans la langue québécoise au bilinguisme (LAURENDEAU, 2001 : 438). L'auteur anonyme écrit ceci :

Le fait que deux langues qui cohabitent exercent l'une sur l'autre une certaine influence n'a rien d'extraordinaire en soi. Au contraire, les emprunts linguistiques sont courants dans toutes les langues. Néanmoins, la question doit être envisagée sous un angle différent lorsque, dans une formation sociale où il y a deux langues, l'influence

est à sens unique. C'est le cas du Québec où l'anglais envahit massivement le franco-québécois alors que le franco-québécois n'exerce à peu près aucune action sur l'anglais. Ce processus d'anglicisation est, bien sûr étroitement lié à la situation de bilinguisme prévalant dans la vie sociale au Québec. En somme, l'état actuel de la langue québécoise résulte en grande partie de la pratique quotidienne du bilinguisme à laquelle les Québécois ont été soumis depuis plus de deux siècles et de leur résistance à l'assimilation linguistique (ANONYME, 1975, « Langue, lutte des classes et oppression nationale », *Stratégie*, no 11, printemps-été, p. 17, cité dans LAURENDEAU, 2001 : 438).

Les points de vue des différents auteurs étudiés par Paul Laurendeau convergent vers une seule et même idée : l'influence de l'anglais exercée sur la langue des Québécois est le résultat net d'une domination anglo-saxonne entamée depuis les tous premiers instants de la Conquête de 1760. Pour Laurendeau, cependant, la notion de *franglais* s'éloigne de celle de joul :

Malgré ce qu'affirment les commentateurs, la question complexe du *franglais* est pourtant bien distincte du problème du joul. Le problème se développant autour de la notion épilinguistique très imparfaitement circonscrite de *franglais*, se ramène à des questions fondamentalement non-linguistiques. Comme le font comprendre certains développements toujours très actuels d'Étiemble, c'est la civilisation américaine qui est une menace intellectuelle et matérielle, et les faits linguistiques ne sont que l'ersatz, un des symptômes de ce danger toujours tangible. [...] Ce qui est en cause se joue en fait non dans les textes, mais dans les consciences (LAURENDEAU, 2001 : 443-444).

Si les anglicismes se perpétuent dans la langue à l'insu de la plupart d'entre nous, c'est que pour beaucoup d'entre eux leur usage est tellement ancien qu'ils sont ancrés dans les consciences. Diane Lamonde critique à cet égard les aménagistes de la langue, ceux qui veulent réhabiliter le français québécois. Pour elle, instaurer une norme québécoise ne ferait qu'augmenter l'infiltration des anglicismes au Québec : « Ce serait se leurrer au reste de croire que l'établissement d'une norme québécoise entraînerait strictement la légitimation d'un nombre limité de calques de l'anglais et de régionalismes, déjà entérinés en quelque sorte par leur ancienneté dans l'usage d'ici » (LAMONDE, 1998 : 56). En plus, elle défend la thèse selon laquelle les Québécois, même en situation de communication en bonne et due forme, parlent une langue truffée d'anglicismes et de particularismes inopportuns. Elle maintient la position qui a été soutenue depuis les premiers débats sur la langue, à savoir qu'« en réalité, la langue que les Québécois « tendent à utiliser dans les

situations de communication formelle » est extrêmement féconde en anglicismes, impropriétés et barbarismes divers, qui sont tous socialement valorisés – et c’est la raison même pour laquelle ils se répandent – dans les groupes sociaux que les aménagistes ont désignés comme modèles » (LAMONDE, 1998 : 56). Ces particularismes de mauvais aloi sont si bien ancrés dans les consciences qu’on ne les remarque même plus, poursuit-elle (LAMONDE, 1998 : 58). Tel est le cas du « thème d’une émission (pour l’*indicatif*), [de] la plume-fontaine (*fountain pen*, pour *stylo à encre*), [du] crayon de plomb (*lead pencil*, pour *crayon à mine*), [...] [du] prix régulier (pour prix *courant*) » (LAMONDE, 1998 : 143).

Elle accuse ensuite les tenants d’une norme québécoise de minimiser l’importance de l’anglicisme dans la langue :

Profitant de ce que les Québécois ignorent à peu près tout des calques qui émaillent leur langue, [on] peut leur faire croire, contre toute vraisemblance, qu’en parlant québécois ils seront plus français, parce qu’ils ne diront pas *ferry boat*. Contre toute vraisemblance, puisque bien sûr le français d’Amérique est depuis longtemps une « langue en contact », comme disent les sociolinguistes, et que l’interférence de l’anglais s’y fait sentir bien autrement que de manière épidermique. Il s’agit également de conforter la thèse selon laquelle, si les Québécois ont un lourd héritage d’anglicismes, contrairement aux Français ils n’empruntent pas volontiers au lexique de l’anglo-américain. Bref, que *nus aut’ au moins on fa’ pas exipra’*, et que par conséquent, dans la casuistique laurentienne, les anglicismes du français standard sont plus « graves » que les nôtres » (LAMONDE, 1998 : 180).

Contrairement aux auteurs mentionnés précédemment, Lamonde n’attribue pas tant la présence perpétuelle des anglicismes à la domination anglo-américaine ou anglo-saxonne qu’à l’entêtement des aménagistes à vouloir défendre un français qui se veut contre celui qui a cours en France, parce que, conclut-elle, « de toute façon, il ne s’agit pas pour l’aménagiste d’expliquer, mais essentiellement de jouer le Québec contre la France sur une des rares questions desquelles il a quelque espoir d’être pris au sérieux quand il affirme que les Québécois « ne veulent pas parler comme les Français », c’est-à-dire comme les autres francophones » (LAMONDE, 1998 : 178).

Ainsi donc, la forte présence des anglicismes dans la langue québécoise semble être l'élément principal dans la définition du mot « joulal ». Mais la réalité qu'il recouvre sème la confusion partout où il est traité, si bien qu'on ne sait plus trop de quoi on parle : joulal ou français québécois? Existe-t-il une différence? Qu'est-ce qui caractérise l'un et l'autre? Pour la poétesse Michèle Lalonde, le français québécois ne se réduit pas au joulal, et le joulal n'est lui-même pas réductible aux caractéristiques que la plupart des intellectuels lui attribuent. Dans *La Deffense et Illustration de la langue Quebecquoyse* (1974), elle affirme ceci :

Et la Langue Québécoise n'est doncques pas réductible à ce que par dérision j'ai baptisé le « Québecway » et que l'on appelle plus ordinairement « joulal » ou parlure jouale. Laquelle parlure on confond souvent bel & bien, vu la grande incertitude actuelle des esprits, tantôt avec la Langue Québécoise dans sa totalité, tantôt avecques les jurons ou blasphèmes qui la ponctuent, tantôt avecques l'accent, tantôt uniquement avec nos anglicismes... Cette confusion est venue avec le terme lui-mesme, inventé par André Laurendeau, et répandu par le Frère Untel qui l'a défini avec grande éloquence, mais moins grande rigueur (LALONDE, 1974, « La Deffense et Illustration de la langue Quebecquoyse », *Maintenant*, no.125, avril, p. 22-23, cité dans LAURENDEAU, 2001 : 436-37).

Pour Michèle Lalonde, la notion de juron ou de blasphème n'est pas intrinsèquement liée à celle de joulal. Dans la partie suivante, nous tenterons de démontrer au contraire qu'avec le sacre, troisième notion s'ajoutant à celle de juron et de blasphème, s'ajoute un élément fort important dans la constitution du joulal. Par le biais de diverses analyses, nous expliquerons chacune des trois notions et nous en illustrerons les principales différences, selon les points de vue des différents auteurs étudiés.

1.2. LES JURONS, BLASPHEMES ET SACRES

Il est difficile de parler du joulal sans aborder le sacré – notion à laquelle se mêlent et se confondent souvent blasphème et juron, comme nous le verrons –, considéré par plusieurs comme un élément intrinsèque du concept de « joulal » lui-même. Mais tous les sacrés ne sont pas des blasphèmes et tous les jurons ne sont pas des sacrés, et il devient difficile de tracer une ligne nette entre chacun d’eux. Quelques auteurs ont tenté de démêler ces représentations et d’en esquisser la typologie et l’origine. Nous verrons donc dans ce chapitre chacune des trois notions – juron, blasphème et sacré –, en insistant davantage sur cette dernière, selon les points de vue de différents auteurs dont les propos divergent parfois, mais se recoupent à d’autres moments également. Nous tenterons, de plus, de retracer les origines du sacré pour finalement étudier l’importance qu’il revêt pour expliquer l’évolution de la langue et de l’identité québécoises, en ce qu’il est tributaire de l’histoire et de la culture, bref de la vie sociale.

1.2.1. *Typologie du juron*

L’apparition du juron ne date pas d’hier. S’il est possible aujourd’hui d’étudier le juron et son évolution à travers la société québécoise, il en allait tout autrement avant la Seconde Guerre, pendant que l’Église avait le contrôle de presque l’ensemble des pouvoirs institutionnels : la culture, la politique, les syndicats et le travail, l’éducation et surtout la langue, « gardienne de la foi, des traditions, de la nationalité », pour reprendre les termes de l’historien Thomas Chapais. En effet, les ecclésiastiques n’auraient jamais pu permettre au commun des mortels qu’il étudie le juron, ce qui signifierait au préalable qu’il jure lui-même, ou du moins qu’il en prenne conscience. Jean-Pierre Pichette, ethnologue, spécialiste du folklore et du patrimoine culturel, affirme qu’« une telle attitude pleine de hargne et de romantisme, qui refuse l’impureté de la langue d’un peuple qu’on veut missionnaire, explique en partie la rareté des articles consacrés à l’important phénomène du juron avant 1960 » (PICHETTE, 1984). Car, pour les religieux, il s’agit d’un « mal national » pour lequel il ne semble malheureusement pas exister de remède.

Dans sa typologie du juron, Pichette répertorie cinq classes, dont quatre sont d'ordre religieux; la dernière, on le devine, est d'ordre profane, donc sans relation avec le vocabulaire religieux. Le schéma suivant résume bien sa pensée :

| |
|---|
| Juron religieux injurieux : « Christ! », « Ciboire! », « Calice! », etc. |
| Juron religieux non injurieux : « Seigneur! », « Doux Jésus », etc. |
| Juron religieux dérivé par un euphémisme morphologique : « batèche! », « calvâsse! », etc. |
| Juron religieux dérivé par une suggestion phonétique : « bateau! », « joual-vert! », etc. |
| Juron profane : « trou du cul! », « bordel! », « putain! », etc. |

Pour les deux premiers types de jurons, on comprend aisément ce qui les distingue. Jurer de manière injurieuse consiste tout simplement à utiliser un ou des vocables ordinairement réservés aux ecclésiastiques dans le but précis de manifester son mécontentement à Dieu. Aujourd'hui, ces mêmes jurons sont de moins en moins considérés comme des jurons religieux injurieux : ils sont ni plus ni moins ancrés dans les habitudes langagières d'une partie de la population québécoise qui, manifestement, va de moins en moins à l'Église et ne pratique presque plus la religion catholique. Le deuxième type de juron, le non injurieux, est d'ordre religieux également puisqu'il use en vain du nom de Dieu, mais perd toute forme injurieuse, car il n'exprime pas une colère contre Dieu ou contre la religion catholique, mais plutôt une exclamation, ou un sentiment de surprise, bien souvent. En ce qui concerne le juron dérivé par un euphémisme morphologique, il s'agit ni plus ni moins de diminuer l'effet licencieux du juron qui est issu du vocabulaire sacro-saint en substituant une partie par une autre, ce qui rend l'imprécation tout à fait inoffensive (par exemple : le -aire de « calvaire » par -âsse, pour « calvâsse », ou encore le -ice de « calice » par -ine, pour « caline » ou « câline », pour ne nommer que ceux-ci). Pour l'auteur Gilles Charest, ce qu'il appelle le « sacre déguisé » n'est pas un sacre pour les Québécois. Voici pourquoi :

Question de détails, une voyelle ou une consonne que l'on change ou escamote et le tour est joué. Qu'on dise liboire pour ciboire, salament pour sacrement, clis pour christ ou tabernach pour tabernacle, se présente plutôt comme un détour, un truc employé

pour satisfaire une certaine bonne conscience. En fait, la distance qui sépare le mot tabou et sa transformation dépend davantage de la psychologie que de la linguistique. L'usager jugera lui-même si le nouveau mot le satisfait suffisamment sans transgresser ses principes personnels ou ceux de son entourage » (CHAREST, 1980 : 35).

Ce tour de force que la population a exercé il y a fort longtemps a ses raisons d'être, et nous le verrons quand nous aborderons l'évolution du juron. Charest ajoute : « il faut dire que certains mots issus d'un sacre déguisé ne gardent aujourd'hui aucun lien avec la religion soit à cause de leur transformation (*tabarouette*) soit à cause de leur grande utilisation (*câlène*) » (CHAREST, 1980 : 36).

Le quatrième type de juron, le juron religieux dérivé par une suggestion phonétique, est fort simple : il s'agit de remplacer le juron par un autre mot « qu'on a spécialement choisi à cause de sa parenté phonétique avec le juron primitif », précise Pichette, et par cette simple substitution, des mots tout à fait neutres et sans connotation religieuse se retrouvent dans la liste des jurons (PICHETTE, 1984). Ainsi, « joual-vert » remplace « calvaire » - et en atténue par le fait même la charge injurieuse -, mais demeure tout de même dans la sphère des jurons religieux, car il puise sa source dans le lexique liturgique même. Il en va de même pour les Français, qui ont créé par le même procédé des jurons comme « jarnicoton », « morbleu » ou « palsambleu » (« je renie Dieu », « mort à Dieu », « par le sang [de] Dieu ») pour éviter les foudres des religieux. Le cinquième et dernier type de juron, possiblement plus récent, est quant à lui dénué de toute connotation religieuse. C'est l'emploi d'un mot profane, sans lien avec la religion, et plus souvent qu'autrement, d'un mot grossier, comme par exemple « bordel » ou « putain » : « dans ce dernier cas, souligne Pichette, on préfère violer un autre interdit, l'emploi de la grossièreté, en voulant en éviter un plus considérable ou en ignorant volontairement ce que l'on juge insignifiant » (PICHETTE, 1984). Dans un même ordre d'idées, comme l'affirme Diane Vincent, les Français, depuis plus d'un siècle, semblent avoir dirigé leur « lexique interdit » vers cette option, plutôt que vers le juron religieux que les Québécois ont pour leur part conservé : « En France, à partir de la fin du XIX^e siècle, dit-elle, alors que les institutions sont de moins en moins reliées à l'Église, on verra le vocabulaire expressif se déplacer vers l'autre grand interdit : la sexualité » (VINCENT, 1984). C'est en majeure partie pour cette

raison que les Français utilisent aujourd'hui des jurons tels que « putain », « bordel » et « merde », qui sont leurs formes de sacres à eux, si l'on peut dire.

Si le juron, le blasphème et le sacre ont fréquemment signifié la même chose, c'est surtout parce que les autorités religieuses, lors de leurs nombreuses sorties contre ces « indignations », n'ont jamais hésité à les confondre (PICHETTE, 1984). Le deuxième évêque de Montréal, Mgr Ignace Bourget, écrit en 1853 « que par blasphème, nous entendons ici tout ce qui est injurieux au Saint Nom de Dieu. Par conséquent, ajoute-t-il, nous comprenons sous ce titre les jurements, les imprécations, les propos impies, les serments indiscrets, injustes ou faux » (cité dans PICHETTE, 1980). Comme le souligne Diane Vincent, il faut comprendre qu'à cette époque, « la norme religieuse est [...] difficilement dissociable de la norme sociale » (VINCENT, 1982 : 101) et que, par conséquent, « le poids de l'interdit religieux sur l'émission et la fréquence d'émission du sacre » agit différemment selon que le « sacreur » soit croyant ou non-croyant (VINCENT, 1982 : 102-115). C'est donc dire que d'une personne à l'autre, la notion de sacre ou de juron n'est pas la même, donc ce que certains considèrent comme un sacre ne l'est pas nécessairement pour les autres.

Pour Jean-Pierre Pichette, le sacre se limite strictement à l'utilisation du juron religieux authentique injurieux, c'est-à-dire les « Christ », « Ciboire », « Calice » et autres puisés à même le vocabulaire religieux. Dans ce même groupe « peuvent éventuellement se retrouver les très rares blasphèmes » (PICHETTE, 1984). Mais Pichette ne semble pas être fixé lui non plus sur ce qu'est exactement le sacre, affirmant qu'« il n'est pas exclu non plus que ce qu'on appelle juron ou sacre ne soit pas à l'occasion une injure religieuse à base de juron » (PICHETTE, 1984). Le blasphème, quant à lui, semble de plus en plus rare, probablement du fait que la population catholique est de moins en moins pratiquante et que, si elle sacre, elle ne le fait pas dans le but précis de maudire Dieu ou de lui manifester son mécontentement.

Pour Diane Vincent, il n'existe pas ou peu de distinction entre sacré et blasphème – comme elle le précise elle-même, du moins dans quelques-uns de ces textes (VINCENT, 1982; 1984). Elle retient elle aussi le caractère religieux propre au sacré en français québécois, mais conçoit toutefois que ce dernier « ne représente pas un défi contre Dieu ou le sacré puisque les utilisateurs ne sont pas ou sont peu croyants » (VINCENT, 1984). Elle ajoute que « le sacré ne peut plus être vu que comme la transgression d'un ordre religieux, puisque l'idéologie religieuse est toujours liée à l'idéologie sociale globale d'une époque donnée dans un groupe déterminé » (VINCENT, 1984). Elle abonde dans le même sens dans *Pressions et impressions sur les sacres au Québec* (1982), affirmant que « le développement du sacré en Nouvelle-France comme en France d'ailleurs n'est pas imprégné d'une peur de Dieu mais plutôt du désir d'enfreindre des restrictions socialement établies » (VINCENT, 1982 : 33).

Gilles Charest, quant à lui, voit une certaine hiérarchie entre les termes « juron », « sacré » et « blasphème » : « Entre jurer, sacrer et blasphémer, dit-il, il y a une gradation du plus petit au plus gros, une différence de niveau que seule une éducation catholique et québécoise peut expliquer. Par contre, il ne faut pas voir ces distinctions comme des frontières bien dessinées. Au contraire, les différences entre jurer, sacrer et blasphémer sont arbitraires et se perdent en même temps que se perd la crainte du péché » (CHAREST, 1980 : 31). Dans son ouvrage *Sacres et blasphèmes québécois* (1980) – l'édition originale de 1974 s'intitule *Le livre des sacres et blasphèmes québécois* –, Charest distingue le juron et le sacré de la façon suivante : alors que « les jurons sont essentiellement des éléments lexicaux parasites [...] se superpos[ant] à la phrase ou à l'énoncé comme des suppléments colorés mais pas essentiels », « les sacres sont beaucoup mieux intégrés à notre mode d'expression. Ils constituent des mots qui se diversifient et évoluent librement » (CHAREST, 1980 : 38). Qui plus est, il ajoute que l'autonomie des sacres « est acquise au point que nous pouvons construire des phrases comprises par l'ensemble de la population et grammaticalement acceptables » (CHAREST, 1980 : 38), de sorte qu'on se retrouve avec des phrases comme « Il l'a crissé là, l'hostie » ou « Elle était en tabarnak, la ciboire » (exemples tirés à même le livre de CHAREST, 1980, page 38). Même si les Québécois puisent dans le lexique religieux, Charest est d'accord pour dire lui aussi qu'ils

« dépouillent [les mots à caractère religieux] de leur contenu sans leur enlever leur puissance [...] dont l'utilisation et l'exploitation permettent toutes les exubérances » (CHAREST, 1980 : 38). C'est là un des signes évidents de l'évolution qu'a connue le sacre au Québec : de la connotation religieuse qu'il revêtait au départ, il est passé à un sens identitaire : « Pour cet « habitué », défend l'auteur, le sacre perd lentement son contenu religieux pour devenir un élément lexical pourvu d'un sens et de règles semblables à beaucoup d'autres mots courants. Mais à l'exception des autres, c'est l'usager qui en précise le contenu sémantique et c'est là que le sacre surpasse la simple habitude pour devenir une marque d'identité » (CHAREST, 1980 : 33). Pour Charest, il existe « [...] deux catégories distinctes de sacre : l'usuel et l'occasionnel. Le premier répondant à une carence personnelle lexicale tandis que le second est motivé par un besoin émotif spécifique » (CHAREST, 1980 : 33). Certains se sont posé la question à savoir si le sacre était inévitablement un signe de pauvreté lexicale, et il ne semble pas y avoir de véritable consensus là-dessus.

1.2.2. *Évolution du juron*

Gilles Charest avance que « lorsque nous entendons : « c'est une christ de belle fille » il apparaît très difficile pour celui qui a utilisé cette expression de la traduire par « très belle », magnifique, exquise ou quoi que ce soit. Le mot christ parle beaucoup plus que tous ces mots ; c'est toute une description en résumé » (CHAREST, 1980 : 18). Comment le sacre a-t-il pu connaître une telle évolution ? Certains spécialistes ont tenté de cerner le phénomène. Examinons les principales interventions à ce propos.

Bien que Diane Vincent considère que « le sacre constitue une violation des lois religieuses » (VINCENT, 1982 : 103), elle conçoit que son développement n'est pas, comme nous l'avons montré plus haut, marqué par la peur de Dieu, mais plutôt par un désir constant d'enfreindre des limites socialement établies. À cela Jean-Pierre Pichette répond : « Une telle utilisation sème la confusion puisque le sacre, phénomène canadien qui a pris naissance au début du XIX^e siècle, n'a pas été attesté en Nouvelle-France et encore moins en France » (PICHETTE, 1984). Quoiqu'il en soit, le sacre est un phénomène social très

important dans l'évolution linguistique des Québécois. Martina Drescher soutient qu'en étudiant le sacre, « on y souligne surtout les corrélations existantes entre l'emploi d'un juron et des facteurs externes comme l'appartenance sociale, l'âge, le sexe ou la pratique religieuse du locuteur. Ainsi, ajoute-t-elle, les sacres seraient avant tout observables dans certaines tranches d'âges et couches sociales (en principe les jeunes hommes issus d'un milieu populaire) » (DRESCHER, 2006). Quant à son explication du sacre, Drescher rappelle d'abord le travail des linguistes et des psychologues sur cette notion :

Les linguistes suivent généralement les psychologues [...] dans leur explication du sacre : celui-ci serait le résultat d'une vive émotion qui entraîne une perte de contrôle chez le sujet parlant. Une telle conception ressort clairement chez Benveniste (1974) qui voit dans le juron une pure décharge émotive, sans aucune valeur communicative : « Le juron est bien une parole qu'on "laisse échapper" sous la pression d'un sentiment brusque et violent, impatience, fureur, déconvenue. Mais cette parole n'est pas communicative, elle est seulement expressive ». Et Benveniste poursuit : « Il [i.e. le juron, M.D.] ne se réfère pas non plus au partenaire ni à une tierce personne. Il ne transmet aucun message, il n'ouvre pas de dialogue, il ne suscite pas de réponse ». Selon cette définition, jurer c'est se défouler, le juron a une force cathartique qui exclut toute visée communicative (DRESCHER, 2006).

Sans renier la valeur émotive dont est empreint le sacre, Drescher croit plutôt « que certains emplois de jurons sont peu empreints d'émotions. Leurs fonctions sont, au contraire, d'ordre communicatif et elles correspondent à celles d'un marqueur discursif » (DRESCHER, 2006). Par *marqueur discursif*, elle entend « des "petits mots" comme *alors, bon, tu vois, écoute, hein ?*, etc. qui ont été perçus pendant longtemps comme les "scories" de la production orale et qui, de façon générale, indiquent un lien entre des segments de discours ou entre des formes linguistiques et leur contexte » (DRESCHER, 2006). Pour Drescher, donc, le sacre a connu une évolution telle qu'il remplit de plus en plus, chez le locuteur québécois, le rôle du marqueur discursif – ce qu'elle nomme « fonctions communicatives des jurons dans la conversation orale » (DRESCHER, 2006) :

Il en est ressorti [d'une recherche sur les jurons québécois et italiens] que les jurons remplissent effectivement des tâches similaires à celles d'un marqueur discursif en contribuant notamment à la coordination des interlocuteurs, à l'organisation de l'interaction et à la structuration de l'échange verbal. Sur la base des données examinées il a été possible de distinguer au moins quatre fonctions communicatives. Les jurons servant à :

- intensifier un énoncé à portée affective, évaluative ou subjective;
- réagir à un changement thématique imprévisible;
- donner un signal d'écoute (*back-channel*) à valeur expressive et
- indiquer un changement de perspective énonciative (DRESCHER, 2006).

Le sacre serait donc, selon Drescher, empreint de plus en plus d'une valeur communicative; son évolution se caractérise par « une perte ou du moins par une usure de leur valeur affective et le gain de nouvelles valeurs communicatives » (DRESCHER, 2006).

Jean-Pierre Pichette et Nancy Huston font remonter les origines du sacre au Québec au début du XIX^e siècle par les bûcherons. L'essayiste Nancy Huston précise que le Québec a généré, depuis sa coupure avec la culture européenne, plusieurs sacres qui lui sont propres et qui peuvent sembler incongrus aux oreilles des Français, qui ont pourtant évolué avec la même langue maternelle (HUSTON, 1978 : 60). Selon Huston, au début du XVIII^e siècle, les jurons en Nouvelle-France n'étaient pas tellement différents de ceux de la France, mais la bifurcation opérée par la suite résulte de la conjoncture politique du Canada : l'assimilation à l'anglais, en plus de l'influence marquante de l'Église, qui produit chez les Québécois un sentiment d'ambivalence qui mène à la naissance des sacres (HUSTON, 1978 : 60-61). Ce qui est particulier au Québec, c'est que les blasphèmes ont atteint une richesse sémantique et syntaxique jamais rencontrée en France. Huston l'explique par des conditions de misère morale et matérielle. Dans son article « Sacré Québec ! French-Canadian Profanities » (1978), elle soutient que ce sont les bûcherons qui sont en grande partie les créateurs – ou du moins, les promoteurs – du sacre, élaborant un vocabulaire plus violent pour protester contre leur vie qui semblait maudite, vouée à la misère : « Whereas in English we swear "like fishmongers", in Québec it was the lumberjacks that elaborated, particularly during the 19th century, a vocabulary of violence to protest against a life that indeed must have seemed to them to be "damned" [...] engendering dozens of neologisms and unprecedented syntactic aberrations, based on the words that designate the objects and characters of the Catholic ritual » (HUSTON, 1978 : 61). Ainsi, un juron comme « Christ ! » évoquait « Mon Dieu ! » ou « Bon Dieu ! », mais le joul est venu en modifier l'épellation – devenant ainsi « Crisse ! », « Criss ! », etc. – puis finalement en faire devenir un verbe (« crisser », « contrecrisser », « déconcrisser »,

etc.) (HUSTON, 1978 : 61-62). La nouvelle prononciation a naturellement facilité et accéléré le processus de désémantisation : le Québécois peut donc dire « C'est tabarnak à faire ! », le juron prenant ici, en plus d'une nouvelle épellation, une tout autre signification (HUSTON, 1978 : 63). Ironiquement, ce même mot, tabernacle ou tabarnak, était un mot très populaire utilisé par les Français à travers les 18^e et 19^e siècles. D'après les recherches de Nancy Huston, voici ce qu'il signifiait alors : « this [...] word [...] was one of the popular nicknames for the female genitals. This acceptance was doubtless exported to Québec and later resorbed by the religious signification » (HUSTON, 1978 : 63). On peut d'ores et déjà y percevoir le rôle important qu'occupait la religion catholique sur l'évolution des Québécois, qu'elle soit sociale, idéologique, identitaire ou linguistique.

Finalement, en étudiant le « lexique défendu » des Québécois, Huston décèle quelques jurons provenant directement de l'anglais : ainsi, « foquer », de « to fuck », et « chette » (sic) de « shit », par exemple, deviennent des jurons sans qu'une traduction ne soit vraiment nécessaire (HUSTON, 1978 : 63). Elle remarque toutefois que certaines insultes sexuelles courantes en France au XVIII^e ont gardé leur signification ici (ex : le mot « gouine » signifiait « prostituée », l'usage étant resté au Québec, alors qu'il signifie « lesbienne » aujourd'hui en France)³. Et cette tendance à parler cru, vulgaire, s'est vue en quelque sorte légitimée par certains de nos chansonniers et chanteurs, le coloré Plume Latraverse et le non moins imagé Robert Charlebois, pour ne nommer que ceux-ci.

Jean-Pierre Pichette abonde dans le même sens : pour lui, il est clair que « si les jurons français se sont maintenus jusqu'à nos jours, une nouvelle tendance se manifeste cependant au début du XIX^e siècle avec l'avènement des chantiers forestiers » (PICHETTE, 1984). À ce moment, le glossaire alors réservé aux religieux se retrouve peu à peu dans la bouche des Canadiens français, qui les désignent eux-mêmes comme des sacres. « Avec le changement de régime, poursuit Pichette, les autorités civiles ne sont plus aussi alertes pour réprimer les transgressions des interdits religieux de sorte que le clergé doit dorénavant exercer lui-même les pressions morales sur ses ouailles » (PICHETTE, 1984). C'est à partir

³ Selon nous, cette dernière signification (gouine = lesbienne) est toutefois en usage au Québec aujourd'hui, et il faudrait vérifier si, au moment de l'étude de Huston, ce n'était pas le cas.

de cette pression morale et religieuse que les Québécois ont donc commencé, comme nous l'avons mentionné dans la partie précédente, à dériver les mots blasphématoires vers une tendance à jurer plus acceptée des religieux.

On peut avancer sans se tromper que le sacré fait partie de l'identité québécoise, en ce sens qu'il « remplit une fonction sociolinguistique d'identification nationale », comme l'affirme Clément Légaré, professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières (LÉGARÉ, 1984). Le sacré s'apprend dans la société, c'est une évidence. Comme le fait remarquer Diane Vincent, il fait donc partie d'une expressivité populaire (VINCENT, 1984), et comme il est un tabou social, le sacré doit transgresser une interdiction pour qu'il soit usité, comme n'importe quel tabou. Alors que pour beaucoup de gens le sacré repose nécessairement sur une pauvreté lexicale de la part de celui qui l'utilise, d'autres se demandent s'il est vraiment le signe d'une carence intellectuelle, d'un manque d'instruction ou de vocabulaire. Clément Légaré croit pertinemment que « de l'ingéniosité manifestée dans la production des sacrés, on ne peut conclure, sans contradiction, à l'existence d'une pauvreté lexicale » (LÉGARÉ, 1984). L'évolution que connaît la langue dans une société est corrélative de l'évolution que connaît l'identité collective. Le joul a participé bien malgré lui à façonner une nouvelle identité chez les Québécois, à partir des années 1960 surtout, à travers les nombreux débats qu'il a pu susciter. C'est donc un élément important dans la définition de l'identité québécoise.

1.3. ÉVOLUTION LANGUE/IDENTITE

Identité et langue sont indissociables, comme le souligne l'essayiste Jean Marcel dans *Le Joul de Troie* : « notre *identité réelle* se trouve déjà inscrite en nous, dans notre culture qui n'est pas d'hier, dans notre langue qui, lorsqu'elle se relève de deux siècles d'avilissement, ressemble encore pas mal à celle des autres » (MARCEL, 1973 : 109). Affirmer ceci, c'est supposer que le joul est le miroir de notre identité et, par le fait même, de notre histoire. Et si l'on se fie aux propos de Jean Marcel, ce serait donc se limiter à supposer que l'anglais est la principale source du « mal » : nous avons rappelé plus haut l'interprétation qu'il fait du joul. Or, comme nous le savons, le linguiste Claude Poirier a déjà montré quant à lui que « joul » est une prononciation populaire et ancienne de « cheval » et vient de France (POIRIER, 1998b). Certes, il ne faut pas négliger l'anglicisation exercée dès les lendemains de la Conquête britannique de 1760, et encore moins celle arrimée à l'industrialisation des débuts du XX^e siècle. Il faut dire qu'avec l'industrialisation et l'urbanisation, l'anglais est omniprésent : avec la société de consommation, le cinéma, la télévision et les médias, le monde nous est montré et nommé en anglais. Ephrem Chouinard en voit déjà la portée dès la première décennie du XX^e siècle : « La chose est assez explicable si l'on considère que presque toutes les marchandises, toutes les machines, tous les outils et tous les matériaux importés en Canada viennent des Îles Britanniques et des États-Unis, où les uns et les autres sont connus uniquement sous des noms anglais » (CHOUINARD, 1912 : 9).

À cause de la Conquête, le français de la Nouvelle-France est coupé de la réalité, du français de la Mère patrie, ce qui fait que l'on a gardé le français d'avant la Révolution française, où la norme était le parler de la cour (« le Roé, c'est moé »). À partir de la Révolution, les Français prônent de plus en plus la langue du peuple (« moi », « toi », « roi »), qui n'était donc pas le langage parlé à la cour.

Donc, le joul est surtout lié à l'urbanisation, où tout est arrivé et présenté en anglais, en plus d'être le syndrome d'un peuple séparé du reste de la francophonie, en

l'occurrence la France, dont le modèle parisien a toujours été et semble être encore celui à suivre en matière de langage, quoiqu'en perte de finesse depuis quelque temps.

Chantal Bouchard affirme de son côté que « la langue, au Québec, n'a cessé depuis la conquête d'alimenter les tempêtes politiques. Les Québécois, ajoute-t-elle, sont sur cette question d'une susceptibilité extrême. Mais pourquoi se laissent-ils amputer du Labrador sans piper mot alors que l'excision d'un petit bout de Loi 101 les fait hurler ? Parce que la langue française est l'élément fondamental de leur identité collective » (BOUCHARD, cité dans PELLERIN, 1997 : 29).

La construction de l'identité nationale au Québec repose sur plusieurs procédés, que le sociologue Fernand Dumont a largement couverts dans ses travaux sur le Québec. Simon Langlois, dans la présentation d'un ouvrage sur l'identité et les cultures nationales – ouvrage issu d'un séminaire de la Chaire pour le développement de la recherche sur la culture d'expression française en Amérique du Nord (CEFAN) sur la Construction de l'identité dans les communautés francophones –, reprend les quatre grands préceptes de Dumont pour expliquer la construction de la référence identitaire au Québec : les idéologies, l'historiographie, la littérature et la langue (LANGLOIS, 1995 : X). Ce dernier procédé demeure sans conteste le référent identitaire le plus influant et le plus perceptible. Comme l'affirme avec justesse Simon Langlois, la langue est le « facteur de référence collective [...] qui est probablement devenu au fil des ans l'une des plus importantes marques distinctives de l'identité francophone en Amérique du Nord » (LANGLOIS, 1995 : X). C'est de ce facteur dont il sera question dans cette partie, alors que nous verrons l'importance des discours idéologiques et de la littérature – qui semblent soudés l'un à l'autre dans l'idéologie « parti priste » – dans le chapitre 3, lorsque nous aborderons les impacts de l'affirmation du joul dans les années 1960 et 1970. Le dernier facteur, l'historiographie, c'est-à-dire l'élaboration d'une mémoire historique, chevauche tous les chapitres du présent travail, puisque la langue française au Québec est en elle-même un signe de la mémoire collective de l'histoire québécoise.

Si au début de la colonisation en Nouvelle-France au XVI^e et XVII^e siècles nous étions des Français arrivés en terre d'Amérique, et qu'à partir de là nous sommes devenus des Canadiens pour nous distinguer de nos lointains cousins, pour ensuite nous dénommer Canadiens français pour nous différencier des Anglais du Canada, à partir des années 1960 s'imposait de toute évidence, dans le contexte d'ébullition et de changements dans toutes les sphères – aussi bien dans le système institutionnel que politique, familial et religieux –, une nouvelle définition de l'identité collective des Canadiens de langue française qui vivent au Québec. « L'État provincial, au Québec, affirme Simon Langlois, a appuyé l'émergence d'une nouvelle identité nationale – l'identité québécoise » (LANGLOIS, 1995 : X). C'est donc en toute légitimité que nous sommes devenus des Québécois.

Si l'on étudie un tant soit peu l'évolution de l'identité québécoise, on remarque évidemment l'importance que la langue occupe dans le façonnement de l'identité collective. Dès le début des années 1960, les Québécois adoptent une nouvelle perception à l'égard de la langue : « le joul sert de repoussoir, il représente symboliquement, à ses débuts, tout ce que les Canadiens français rejettent d'eux-mêmes » (BOUCHARD, 2002 : 229-230), i.e. :

- a. *l'état de colonisés* (marqué par la langue anglicisée depuis la Conquête de 1760);
- b. *le sentiment de retard culturel* (l'archaïsme de la langue par rapport à la langue de la mère patrie);
- c. *le manque d'instruction* (l'ignorance de la syntaxe, le vocabulaire français peu connu, que l'instruction et l'alphabetisation massive du Québec à partir des années 1960 viendront combler, ou « rattraper »);
- d. *le manque de raffinement* (la vulgarité, les sacres, les jurons, etc.);
- e. *l'isolement culturel* (l'idée que la langue des Québécois est incompréhensible pour les étrangers francophones);
- f. *la perte des racines, voire de l'identité* (la déstructuration, la dégénérescence, etc.) (BOUCHARD, 2002 : 230).

Le signifiant *joual* vient donc recouvrir une réalité linguistique plus moderne, plus contemporaine, que les anciens termes *canayen*, *parlure*, *parler* et *patois* n'arrivaient plus à décrire adéquatement. La question identitaire ne se pose certes pas en marge de la question linguistique, d'autant plus au Québec parce que le problème de la langue s'est toujours traité dans cette relation bipartite : au XVIII^e siècle, 95 Canadiens adressent une pétition et réclament que la justice soit rendue en français, que les ordres du roi soient promulgués en français et que les Canadiens – français, entendons – puissent agir comme jurés et avocats (la *Pétition des habitants français au roi au sujet de l'administration de la justice*, plus connue sous le nom de *Pétition de 1765*) (NOËL, 1990 : 87). Il faut retenir ici que ce n'est pas tant la sauvegarde de la langue française que celle de la religion catholique que revendiquaient les Canadiens français. Mais l'identité canadienne-française d'alors se définissait et s'est définie longtemps par la suite par la religion catholique, justement, toujours en relation étroite avec la langue française, et ce jusqu'à la fin des années 1950.

L'écart formé entre les variétés de français, que les lettrés constatent à la fin du XIX^e siècle au moment de la reprise de contacts avec la France, semble en 1960, malgré les efforts déployés dans les décennies précédentes, être impossible à rattraper. C'est également à ce moment de la prise de conscience linguistique des Canadiens français que se forge une toute nouvelle conscience identitaire : celle de ne plus se sentir Canadien français mais Québécois, précisément parce que Canada est synonyme d'Angleterre et d'anglicisation. En passant de l'un à l'autre des désignatifs, il semble clair selon Chantal Bouchard qu'on veut se débarrasser des connotations négatives qui sont associées au premier, celui de Canadien français, « mais du même coup, ajoute l'auteure, on modifie la donne identitaire en introduisant un élément territorial – le Québec –, dont les francophones contrôlent le gouvernement. Cependant, on se détache du même coup des francophones des autres provinces canadiennes » (BOUCHARD, 2002 : 237). Dès lors, le changement s'opère partout chez les minorités francophones du pays – Franco-Manitobains, Franco-Ontariens, Fransaskois –, sauf chez les Acadiens, qui possèdent déjà leur dénomination les distinguant des autres. (BOUCHARD, 2002 : 238).

2. LES ENJEUX DE SOCIÉTÉ RELIÉS À LA QUALITÉ DE LA LANGUE AU QUÉBEC

La querelle autour de la qualité de la langue parlée au Québec ne date pas d'hier, et elle a certainement permis de mettre à jour une nouvelle identité qui se dessinait peu à peu au Québec. Si l'éclosion du joul semble avoir été pour plusieurs amorcée par des littéraires – les écrivains de la revue *Parti pris*, notamment, comme nous le verrons plus loin – et des artistes – tels que Robert Charlebois, Plume Latraverse et Raoul Duguay –, il n'en demeure pas moins qu'elle a manifesté dès ses premiers soubresauts une importance sociologique sans précédent. L'écrivain Jacques Godbout illustre très bien les enjeux qui se sont mis en place dès les premières interventions sur le joul au Québec :

La bataille du joul dure depuis soixante ans au Québec. Claude-Henri Grignon, par exemple, y a consacré beaucoup d'énergie. Victor Lévy-Beaulieu, beaucoup plus tard, en a fait son joul de bataille. La confusion qui entretient le débat se situe à la rencontre de la sociologie et des arts, au carrefour de la morale et de la création. Les pédagogues, en particulier, ont été les premières victimes des escarmouches à propos du joul. D'une part ils ne pouvaient ignorer la valeur des textes inspirés de la langue parlée, d'autre part ils ne pouvaient pour autant proposer aux élèves le langage de la rue comme modèle à imiter (GODBOUT, 1988 : 71-72).

Les enjeux reliés à la qualité de la langue au Québec sont, à partir des années 1960, d'une importance capitale pour redéfinir la société qui est en train d'éclorre et de s'affirmer. Il n'est donc pas surprenant de voir l'ampleur que la querelle a prise au cours des décennies 1960 et 1970. Il sera question dans ce chapitre d'étudier les origines du « mal-fondé » du combat sur la langue afin d'expliquer un peu mieux d'où est partie cette querelle autour du joul. Il s'agira ensuite de tenir compte des différentes attitudes adoptées à l'égard de la problématique et d'appliquer finalement la théorie de l'« autodétermination culturelle » de Guy Rocher à la question du joul et de l'identité québécoise.

2.1. LE « MAL FONDE » DU COMBAT SUR LA LANGUE

Le sociologue Fernand Dumont a dit que le joual représente un symbole de notre identité, précisément parce qu'il renvoie à autre chose que lui-même, c'est-à-dire : « à une collectivité qui mérite de s'exprimer, qui en éprouve un irrésistible besoin et une irremplaçable joie » (DUMONT, 1971 : 60), à un « peuple qui a parlé si peu, si timidement. Et si mal, disent les linguistes » (DUMONT, 1971 : 39).

C'est depuis au moins le début du vingtième siècle que les experts de tous les domaines, les linguistes, les littéraires, bref les élites, s'évertuent à dénoncer la qualité de la langue au Québec qui, selon eux, ne cesse de se dégrader d'une génération à l'autre. Le problème, c'est que dans la plupart des cas, l'oral et l'écrit sont confondus, on caricature le langage pour arriver à appuyer le propos : le français du Québec est comparé à celui qui a cours en France, supputent les linguistes Conrad Ouellon et Jean Dolbec, on compare le parler de l'ouvrier à celui de l'universitaire, en concluant que le Québécois parle mal (OUELLON et DOLBEC, 1999 : 7). On se rend bien compte que le mot « joual » a pris un sens extensif avec le temps : définissant au départ un groupe précis de la population – les prolétaires urbains de Montréal –, il en est venu à désigner le français québécois en général. On constate surtout que le parler lui-même « a été le plus souvent évalué péjorativement, c'est-à-dire que les formes linguistiques les plus dévalorisées lui ont été attribuées », mentionne la sociolinguiste Danièle Noël (NOËL, 1980 : 16).

Les linguistes Conrad Ouellon et Jean Dolbec soutiennent que les puristes de la langue pourfendent peut-être de façon mal intentionnée le français québécois, en « donn[ant] l'impression qu'[il] est une langue sous-développée, que ceux qui le parlent sont incapables d'exprimer une pensée cohérente [...] ». Ils ajoutent qu'« il se dégage assez facilement des propos de ces critiques qu'ils sont tentés de se proposer eux-mêmes comme modèles. [...] Mais sont-ils vraiment des modèles ? On peut en douter », concluent-ils (OUELLON et DOLBEC, 1999 : 7). C'est que peu de Québécois aspirent à ce niveau de langue, ou peu y tiennent tout simplement. On a souvent répété que ces soi-disant modèles se situaient bien loin de la réalité linguistique québécoise. Les écrivains des

années soixante, principalement ceux de la revue *Parti pris*, semblaient quant à eux l'avoir compris.

Pour soutenir la thèse selon laquelle le joul est une langue dont il faut à tout prix se départir, bon nombre d'auteurs invoquent les différences entre le français parlé au Québec et celui qui est parlé en France qui, selon eux, amenuisent et empêchent le Québécois de pouvoir s'exprimer et de se faire comprendre à travers la francophonie, et ce internationalement. À un point tel que le Québécois moyen souffre d'isolement dans son propre pays, parce qu'il n'est pas compris par la majorité des anglophones du Québec et du Canada à cause d'une autre barrière linguistique, l'anglais. Comme le souligne avec justesse Guy Rocher, le problème linguistique ne se pose pas au sein du Canada anglais même, ou du moins il n'a pas du tout la même portée :

La langue ne fait évidemment pas problème au Canada anglais comme c'est le cas pour le Canada français. On ne trouve pas hors du Québec francophone l'équivalent du débat sur le joul, sur une littérature, un théâtre, une poésie en langue joul et sur le fossé qui sépare la langue écrite de la langue parlée. Bien sûr, l'hiatus existe aussi en anglais mais il ne présente pas le caractère dramatique et n'a pas la même signification qu'au Québec (ROCHER, 1973 : 109).

Selon Rocher, le combat autour de la langue au Québec est quelque peu mal fondé, car on a à tort soutenu que l'intelligentsia anglophone, contrairement à l'intelligentsia francophone, a toujours eu le sentiment qu'elle communiquait et parvenait à inculquer ses idées au reste de la population canadienne :

Ce qui me frappe par ailleurs, c'est que les intellectuels anglophones n'ont pas plus pour cela le sentiment de communiquer avec le reste de la population canadienne. Je soutiendrais même le contraire: ils se sentent souvent plus isolés du peuple, moins mêlés à ses mouvements de pensée, moins engagés dans ses luttes et moins emportés par ses rêves et ses aspirations que les intellectuels canadiens-français. L'écart entre les intellectuels et le reste de la société n'est donc pas qu'une question de langue, ce n'est peut-être même pas du tout une question de langue. Voilà qui nous inspirera peut-être de dédramatiser le problème du joul! (ROCHER, 1973 : 109)

Le chansonnier et écrivain Georges Dor, en publiant sa trilogie sur la langue parlée des Québécois, *Anna braillé ène shot (Elle a beaucoup pleuré)* (1996), *Ta mé tu là? (Ta mère est-elle là?)* (1997) et *Les qui qui et les que que* (1998), prétend que la langue parlée au Québec est dans un état pitoyable, ce qui viendrait à dire que nous sommes confinés à communiquer entre nous et non pas avec la francophonie mondiale. En réponse aux essais de Georges Dor, Marty Lafortest, professeure au département de français à l'Université du Québec à Trois-Rivières, rappelle que certains traits langagiers du parler québécois ont une origine qui s'explique. Des locutions telles que « il part-tu ? » et « c'est-i lui », « c'est-i pas lui » ne sont pas spécifiques au parler québécois, déjà en vogue dans le moyen français (entre le XIII^e et le XV^e siècles). Même chose pour « Je vas », qui était la norme à la cour au XVII^e siècle (LAFOREST, 1997 : 67-70 ; 80). Une chose est sûre, la langue évolue, la preuve est que « pondu » a supplanté « ponds », de même que « mordu » a éliminé « mors ». Il ne resterait que « mouru » à déloger « mort »... Il en est de même pour « puir », qui est devenu « puer » (LAFOREST, 1997 : 81). C'est que depuis 40 ans, on critique le français comme s'il était une seule et même langue figée tant à l'écrit qu'à l'oral, poursuit Marty Lafortest. Ce qui est singulier au Québec, ce sont les diphtongues, les voyelles dont le timbre est modifié en cours d'émission (ex : « paère » au lieu de « père »). Il s'agit d'une conservation de la prononciation léguée par nos ancêtres français, qui peu à peu, ont délaissé ce type de prononciation – pour le mot « pâtes », on a gardé au Québec la prononciation « pâtes » ou « pââtes », alors qu'en France ils utilisent plutôt la prononciation « pattes » (LAFOREST, 1997 : 90-91).

2.2. LES ATTITUDES

Au début des années 1960, les Québécois sont partagés sur la perception qu'ils ont de leur langue :

- a) « les uns disent qu'ils parlent très mal le français »;
- b) « les autres soutiennent qu'ils parlent français à leur manière » (CORBEIL, 2000 : 311).

Pour certains, la façon qu'ils ont de parler est la cause directe de deux obstacles importants. Leur idiome est tributaire de :

- a) « la faible scolarité moyenne de la population »;
- b) « la domination de la langue anglaise » (CORBEIL, 2000 : 311).

Comme le fait remarquer Jean-Claude Corbeil, il y a à cette époque un discours bipartite : celui des tenants du « bon français » parlé (ce que Corbeil appelle le « joul-mépris », en référence aux *Insolences du Frère Untel* et au « lousy french » de Trudeau) (CORBEIL, 2000 : 311) ; et celui des pro-jouaux (le « joul-fiéreté », associé entre autres aux écrivains de la revue *Parti pris* – surtout au *Cassé* de Jacques Renaud –, et à d'autres comme Tremblay et Godin). Si les puristes de la langue ont tenté de discréditer le joul en lui attribuant un caractère de dégénérescence et en le définissant comme un « baragouinage inintelligible », pour reprendre le Frère Untel, les écrivains et littéraires québécois – du moins certains d'entre eux –, l'ont plutôt exorcisé en l'élevant à titre d'outil de base à la construction d'une littérature nationale, afin de dénoncer la situation à laquelle le joul renvoie : la domination, l'aliénation et l'anglicisation des Québécois. Cette partie sera l'objet à l'étude au chapitre suivant.

Peu à peu, donc, on se rend bien compte que la langue parlée varie, dans toute la francophonie, au Québec comme en France, et qu'on ne parle pas comme dans les livres.

« Les registres de langue sont légitimes, et l'idéal n'est pas de les faire disparaître au profit d'un seul, mais plutôt de savoir quand et comment passer de l'un à l'autre selon les circonstances », soutient Corbeil dans l'article « Une langue qui se planifie » (CORBEIL, 2000 : 311). Dès lors se forme une sorte de consensus qui atteste qu'il existe effectivement une norme du français correct québécois en parallèle avec la norme française – l'intercommunication étant donc possible – mais qui s'en distingue par ses propres marques. En cela, le français du Québec rejoint le français des autres communautés (la Belgique, la Suisse, par exemple), où le français est différent de la norme de France mais où l'intercommunication est elle aussi possible (CORBEIL, 2000 : 311).

L'anglais occupe encore quant à lui une grande place dans la conscience linguistique des Québécois. Certains le perçoivent toujours comme un élément essentiel à la réussite professionnelle, mais d'autres n'y recourent jamais sans pour autant faillir à leurs fonctions au travail. Certes, l'on ne sent pas une diminution des postes où l'on exige une connaissance de l'anglais, bien au contraire, et cela peut contribuer à « maintenir la perception que l'anglais est une langue indispensable » (CORBEIL, 2000 : 311). L'anglais étant devenu la langue internationale, le français accuse un certain retard sur le plan mondial, ce qui n'aide aucunement à sa valorisation sur la scène québécoise. La langue est de plus en plus un enjeu politique, et comme le dit Fernand Ouellette, « le problème de la langue, au Québec, doit être *immédiatement politisé* » (OUELLETTE, 1964 : 112). L'anglais et le français viennent souvent s'entrechoquer, ce qui explique en partie pourquoi les Québécois ont parlé et parlent encore le joul. La difficulté de nommer les choses comme il se doit, qui est une des caractéristiques attribuées fréquemment au joul (notamment par Jean Marcel et le Frère Untel, pour ne nommer que ceux-ci), trouve vraisemblablement sa source dans cette dichotomie anglais/français. À ce propos, Fernand Ouellette affirme que :

Notre langage intérieur fut donc, dans une large mesure, une synthèse de représentations sensorielles et de mots appartenant à deux langues. Un langage de cette nature nous prédisposait surtout à la pensée intuitive. Comme nous étions riches en perceptions, mais pauvres en concepts, nos structures verbales étaient forcément fragiles. Car un mot est toujours une unité qui s'intègre dans une structure. Or, au départ, la nôtre était bâtarde et c'est sur elle que nous devons fonder l'apprentissage véritable du langage (OUELLETTE, 1964 : 92).

C'est donc dire que le Canadien français a dû, depuis la Conquête anglaise, combattre contre les déterminismes entourant l'apprentissage de sa langue : un français coupé du reste de la francophonie, mâtiné d'anglais, la langue du continent, du pays et de la province elle-même (imaginez le Québec dans les années 1960, où l'affichage était exclusivement et uniquement en anglais). Pour Ouellette, cela pose un double problème : « géo-politico-socio-économique » d'abord, et au niveau de l'inconscient également, de l'inconscient linguistique des Québécois. À l'égard du premier problème, l'auteur affirme ceci :

Si l'on peut observer des habitudes linguistiques variées d'une classe sociale à l'autre, il ne fait aucun doute que les « différenciations linguistiques » d'un groupe (le Québec), qui n'avait presque plus de contact avec sa communauté linguistique mère (la France), sont graves, d'autant plus graves que ce groupe avait un instrument de communication d'une autre époque, d'une autre humanité, et qu'il devait non seulement évoluer dans un milieu différent (d'abord géographique puis après la Conquête politico-socio-économique), mais avec une collectivité linguistique étrangère et majoritaire (OUELLETTE, 1964 : 97-98).

Cette assertion suppose donc que le joul serait tributaire de l'anglicisation amorcée dès la Conquête britannique de 1760. Dans son *Joual de Troie* (1973) moins de dix années plus tard, Jean Marcel soutient le même genre d'argument, en affirmant que la Conquête a eu pour conséquences de faire entrer l'anglais et les anglicismes dans la langue québécoise. D'autre part, le deuxième problème que pose la langue au Québec, selon Ouellette, se trouve dans l'inconscient linguistique :

Si, au point de vue de la conscience, notre connaissance de la langue française est presque nulle, si nous acceptons sans cesse de l'anglais camouflé parce que nous sommes incapables de reconnaître l'identité linguistique de ce que nous absorbons : *à plus forte raison sommes-nous impuissants devant cette invasion d'une langue qui imprègne quotidiennement notre inconscient* (OUELLETTE, 1964 : 99).

Cela suppose que le joul ne pourra se « guérir » que lorsque nous prendrons conscience des effets de l'anglais sur notre inconscient linguistique, c'est-à-dire des anglicismes que nous utilisons sans cesse, sans nous rendre compte que tel ou tel mot

employé en est un. L'attitude que le Québécois qui parle joual doit adopter, en quelque sorte, c'est de se rendre compte de cette évidence. Il se doit donc de se « recréer un comportement linguistique » à l'égard du français non seulement parlé, mais également écrit (OUELLETTE, 1964 : 93). Vraisemblablement, les écrivains du début des années 1960 s'en sont chargés, ils ont fait de la langue au Québec leur « joual de bataille », pour ainsi dire. Pour recréer ce comportement, il faut d'abord et avant tout que le Québécois reconnaisse son identité propre, en acceptant que l'emprise qu'exercent les États-Unis sur sa façon de vivre fait partie intégrante de son identité. C'est ce que constate le sociologue Guy Rocher quand il parle d' « autodétermination culturelle du Canada français », que nous abordons à l'instant.

2.3. « L'AUTODETERMINATION CULTURELLE DU CANADA FRANÇAIS⁴ »

Le sociologue Guy Rocher, un des rédacteurs de la Charte de la langue française (loi 101), dans un article publié en 1979, traite de « l'autodétermination culturelle du Canada français » et des conditions d'aboutissement à une telle autonomie. Selon lui, il est très difficile de protéger son autonomie nationale en ce siècle, d'autant plus que « si les grands empires d'autrefois ont pu exercer une influence profonde et durable sur les peuples qu'ils soumettaient, les empires d'aujourd'hui ont à leur disposition des moyens de persuasion d'une puissance bien supérieure à tout ce qui a pu exister dans le passé. Non seulement peuvent-ils exercer des pressions économiques non équivoques, mais surtout, ils contrôlent la diffusion de l'information et sont maîtres des moyens de communication de masse » (ROCHER, 2001 : 14). Ce qu'il appelle « autodétermination culturelle » est en fait un détachement de l'emprise états-unienne sur la culture – au sens large – du Canada français, plus spécifiquement du peuple québécois, détachement somme toute utopique à ses yeux :

[...] il est difficile et aléatoire de vouloir innover et de chercher à sauvegarder à tout prix son autonomie nationale [...]. Séparé du territoire étatsunien (sic) par une frontière plutôt légère et presque théorique, envahi par les ondes en provenance du sud,

⁴ Nous reprenons ces termes de l'éminent sociologue québécois Guy Rocher, dont les propos seront à l'étude dans ce segment du chapitre deux.

vivant dans l'ombre des divers pouvoirs américains, industriel, politique, financier et même syndical, le Canada français peut-il échapper à cette emprise et à quelles conditions? Personnellement, je ne crois pas qu'il puisse jamais échapper à l'influence américaine. Elle l'a si profondément marqué et elle est si omniprésente qu'il faudrait une bonne dose d'utopie pour rêver d'une coupure totale et définitive. Le tout est plutôt de savoir si l'on saura s'inspirer de la civilisation américaine pour en faire quelque chose d'autre, qui exprimerait un génie différent, riche de ses particularités et assuré d'une historicité singulière. Je vois cela comme une aventure dont les chances de succès ne sont pas assurées. Il faudra plusieurs conditions pour qu'elle réussisse (ROCHER, 2001 : 14).

La thèse de Guy Rocher selon laquelle le Canada français doit s'inspirer de l'américanité pour « innover » et « chercher à sauvegarder » son « autonomie nationale », bref pour accéder à l'autodétermination culturelle, repose sur quatre conditions, que nous expliquerons brièvement.

2.3.1 Première condition : « l'américanisation de l'intelligentsia » (ROCHER, 2001 : 15)

Cette condition primordiale et paradoxale ramène le vieux débat linguistique du Québec selon lequel un des principaux « aspect[s] est l'écart entre une classe "intellectuelle" qui s'exprime en un français à peu près correct et la masse de la population qui parle le "joual" » (ROCHER, 2001 : 15). Pour Guy Rocher, il faut voir dans cet écart un malaise beaucoup plus profond :

[...] l'écart linguistique n'est que le symbole d'un écart beaucoup plus profond, dont la source réside principalement dans l'attitude à l'endroit de la civilisation américaine. La masse du peuple canadien-français est profondément américanisée dans ses goûts, ses attitudes, ses intérêts, sa manière de vivre. De son côté, la classe intellectuelle n'a presque rien assimilé de la civilisation américaine, de son contenu culturel et spirituel. La très grande majorité des intellectuels canadiens-français ignorent tout ou à peu près de la littérature, de la poésie, du théâtre, des arts américains. Les grands courants de pensée qui secouent présentement les États-Unis dans les domaines pédagogiques, religieux, philosophique ne trouvent que bien peu d'écho chez nous, et toujours à retardement. Ce sont souvent des Français qui nous apprennent ce que nous devrions savoir sur les mouvements intellectuels, artistiques, sociaux et religieux chez nos voisins du sud (ROCHER, 2001 : 15).

Ceci semble s'expliquer d'une large part par les préjugés qu'entraîne la culture américaine, plus souvent qu'autrement réduite par les intellectuels québécois à la simple culture « hollywoodienne » (emphasis sur le patriotisme américain, la culture populaire américaine, la notion de profit et l'importance de la religion et de Dieu, notamment⁵). Mais la civilisation américaine ne se résume pas à ceci, et Rocher constate que l'influence qu'elle exerce sur nous est difficilement perceptible par moments tellement nous en sommes imprégnés : « Si la présence américaine ne nous apparaît pas clairement, c'est qu'elle colle de trop près à notre peau et qu'elle est devenue le regard de nos yeux », affirme-t-il (ROCHER, 2001 : 16). Pour lui, la menace se situe plutôt dans l'écart grandissant entre la masse de la population et l'intelligentsia québécoises en regard de l'américanité et de ce qu'elle apporte dans la vie de tout un chacun. Il faut qu'un consensus se crée entre ces deux acteurs sociaux pour que soit évitée ce que Rocher appelle « une rupture culturelle » : « la réussite de notre aventure canadienne-française réside donc dans une réconciliation entre les intellectuels et le peuple, au sujet de la civilisation américaine. Autrement, la masse de la population va aller en s'américanisant toujours davantage, pendant qu'une intelligentsia de plus en plus isolée va se sentir toujours plus étrangère dans son propre pays » (ROCHER, 2001 : 16). Guy Rocher croit pertinemment qu'il ne faut cependant pas se détourner de la France et des liens culturels que l'on tisse avec elle, mais plutôt entretenir une relation mature avec les Français, et cette relation doit être mutuelle, bien entendu. Pour en arriver là, Rocher soutient qu'il faut que l'on s'assume en tant que Nord-américain : « Or, c'est dans la mesure où nous assumerons notre identité nord-américaine qu'il y a quelque chance que nous perdions notre complexe d'infériorité devant les Français et que nous apprenions à tirer profit de ce que la France peut nous offrir, en l'assimilant plutôt qu'en le plagiant » (ROCHER, 2001 : 16), conclut-il.

⁵ Voir à ce sujet le court article de Joël Plouffe, chercheur à la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques à l'UQAM, « Le conservatisme a-t-il sa place à Hollywood », paru dans *Le Droit*, mercredi 22 février 2006, p.29.

2.3.2 Deuxième condition : « l'attirance critique » (Rocher, 2001 : 17)

À cette première condition d'une « plus grande immersion des intellectuels dans la civilisation états-unienne » (ROCHER, 2001 : 17) s'impose ce que Rocher appelle l'« attirance critique », c'est-à-dire la nécessité de porter tout de même un regard critique sur la civilisation américaine, regard qui semble être déficient chez la majorité des Québécois, d'après Guy Rocher. Ceci s'explique en partie par le passé catholique des Canadiens français, qui a contribué largement à faire de lui un être résigné, empreint d'insécurité, conservateur et dépourvu d'un œil critique :

D'une manière générale, un certain catholicisme a formé le Canadien français à un esprit de docilité, de résignation, à une certaine manière de fatalisme qui frise l'apathie ou peut prendre la forme d'une douce naïveté. Ces attitudes ont été renforcées par la situation de minoritaire du Canadien français, son repli sur lui-même, l'insécurité individuelle et collective dans laquelle il a toujours vécu et le sentiment qu'il entretient de former une communauté ethnique faible et fragile. [...] Il est plus facilement imitateur qu'innovateur, plus prêt à importer les modes et les engouements qu'à les adapter et à les transformer. C'est là d'ailleurs une des sources d'un certain conservatisme du Canadien français : n'étant pas capable d'assimiler ce qui lui vient de l'étranger et sentant en même temps qu'il ne peut importer sans retouche ce qui a été conçu pour un autre contexte, il se voit obliger de rejeter en bloc l'innovation qui lui apparaît menaçante... Dépourvu de l'esprit critique qui opposerait une barrière à la marée et qui assurerait la sélectivité nécessaire, il ne fait pas preuve de la réserve et des restrictions qui s'imposeraient dans son accueil à tout ce qui est américain. Il a pour les États-Unis, pour ce qui en provient ou ce qu'il y trouve, un attrait qui n'est pas suffisamment compensé par la lucidité qu'apporte une certaine distanciation. C'est là précisément que fait défaut une classe intellectuelle qui connaîtrait de l'intérieur la culture américaine, qui en aurait mesuré la richesse et les limites, et qui serait en mesure d'exercer une fonction critique à l'endroit de ce que les États-Unis déversent chez nous. Qu'on dise et qu'on pense ce qu'on voudra des intellectuels, à qui il est souvent de bon ton de s'attaquer dans plusieurs milieux ou en diverses circonstances : il n'en reste pas moins que ce sont eux qui partout dans le monde remplissent la fonction critique, essentielle à la défense et à la promotion de valeurs telles que la liberté, le respect de l'homme, la justice sociale, c'est-à-dire de valeurs qui font progresser et s'élever l'homme (ROCHER, 2001 : 17-18).

Le danger se trouve justement dans le fait que les intellectuels ont longtemps condamné et condamnent encore aujourd'hui toute forme d'américanisation sans remplir « cette fonction de sélection et de critique » (ROCHER, 2001 : 18), ce qui a pour effet de laisser pénétrer dans la masse une américanisation au sens d'imitation et de copie de la

civilisation états-unienne, sans nuance, sans jugement critique. L'auteur ajoute que « ce qui est le plus à craindre et peut-être le plus néfaste, c'est l'intellectuel qui ignore tout des États-Unis et condamne sans nuance la civilisation américaine dans sa totalité, ou qui sent le besoin de dénoncer sans distinction tout ce qui lui semble être un emprunt américain du seul fait que cela vient des États-Unis » (ROCHER, 2001 : 18). Le peuple a assurément une attirance à l'égard de ce qui se fait aux États-Unis, et on le voit bien avec l'entrée en masse de la musique et du cinéma américains au Québec et au Canada depuis plus d'un demi-siècle. Mais l'attrait prononcé qu'ont les Québécois envers leurs voisins du Sud ne doit pas se distancier pour autant d'un jugement critique à leur égard; ce serait inévitablement tomber dans le piège de l'ignorance. En conclusion, Rocher considère que la francophonie en Amérique a toujours sa place, du moment qu'elle s'enrichit de la culture américaine qui l'entoure :

[...] la seule raison valable de défendre et de promouvoir la francophonie en Amérique, c'est l'espoir qu'elle réalise une communauté humaine et sociale née d'une certaine originalité et présentant quelque chose de différent des États-Unis. Pour cela, il ne s'agit pas de se détourner des États-Unis : ce serait de toute façon impossible et utopique. La voie à suivre passe plutôt par une connaissance intime de la culture américaine, de ce qui en fait la valeur positive et en même temps la richesse critique » (Rocher, 2001 : 19).

C'est seulement de cette façon que la société québécoise se démarquera de la société états-unienne, dont la richesse et l'originalité contribuent sans contredit à son autodétermination culturelle, autodétermination de laquelle le Québec doit s'inspirer, assure le sociologue Rocher.

2.3.3 Troisième condition : « l'autodétermination culturelle et autonomie politique » (Rocher, 2001 : 20)

Pour arriver à une telle condition, le Canada français doit inévitablement « joui[r] de la possibilité politique de s'autodéterminer sur le plan culturel » (ROCHER, 2001 : 20), autant à l'égard des U.S.A. que du Canada anglais car, comme l'affirme avec justesse Guy

Rocher, « l'un et l'autre ont un pressant besoin de se distinguer, de définir leur identité, de se tracer une destinée originale. Mais ils doivent le faire chacun à sa manière, dans une relative autonomie l'un par rapport à l'autre » (ROCHER, 2001 : 20). Selon le sociologue, l'avenir du fait français et son autonomie au Québec se trouvent menacés à l'intérieur même de la communauté montréalaise :

Au Canada français, une des menaces les plus graves - sinon la plus grave - pour l'avenir de la francophonie en Amérique du Nord réside dans l'anglicisation des Néo-canadiens de la région montréalaise. Contrairement à l'impression qu'on peut en avoir, ce n'est pas un problème local, qui ne concernerait que les Montréalais. Ce n'est même pas un problème exclusivement canadien : c'en est un dont le vrai contexte est l'Amérique du Nord anglophone, auquel l'immigrant qui vient au Québec est plus intéressé à s'identifier, à cause de tous les avantages qu'il en peut espérer, qu'à la petite minorité francophone, marginale et retranchée, qu'il perçoit dans le Canada français (ROCHER, 2001 : 21).

Cette assertion, bien que formulée il y a près de trente ans, demeure très actuelle. Avec tous les travaux sur la langue qui ont été rédigés ces dernières années par l'un ou l'autre des partis politiques au pouvoir – pensons à la *Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec* de 2001, commission commandée par le gouvernement du Québec, à laquelle s'est inscrit notamment un court mémoire de l'Action démocratique du Québec, intitulé *Politique linguistique : la nécessité d'une approche globale* – et par les intellectuels (la notion de « transfert linguistique⁶ », entre autres), certains se sont inquiétés de l'avenir du français au Québec avec l'entrée en masse d'immigrants. Si certaines communautés semblaient pencher en faveur de l'anglais comme langue d'usage ailleurs qu'à la maison, les recherches de Statistique Canada démontrent que le transfert linguistique se fait de plus en plus vers le français⁷. La difficulté, selon Rocher, c'est que la population canadienne-française est réduite de plus en plus en une minorité dans la seule métropole francophone de l'Amérique. Dans une telle situation, le

⁶ Par transfert linguistique, nous entendons « la tendance à parler une autre langue que la langue maternelle à la maison » (Statistique Canada, 2007).

⁷ À ce propos, Statistique Canada affirme qu'« Au Québec, de nos jours, un plus grand nombre d'allophones apprennent le français et opèrent un transfert linguistique vers cette langue : 46 % ont adopté le français en 2001, comparativement à 39 % en 1996. En 2001, 73 % des allophones étaient aptes à soutenir une conversation en français, comparativement à 69 % en 1996. Environ 54 % d'allophones ont effectué un transfert linguistique vers l'anglais en 2001, comparativement à 61 % en 1996.

Canada français n'a pas l'appui de la population anglophone du Québec ni celle du Canada. Au contraire, avance-t-il, « cette dernière est totalement insensible au problème, n'en voit pas les dimensions ou refuse de le faire, et n'arrive pas à comprendre ou feint de ne pas comprendre ce que l'affaire a de vital pour toute la communauté francophone canadienne » (ROCHER, 2001 : 22). À cela, l'auteur conclut : « Peut-on le lui reprocher, quand on sait que bien des francophones de Montréal ne perçoivent pas non plus le problème ou refusent de le regarder en face ? » (ROCHER, 2001 : 22).

Pour Guy Rocher toujours, l'autonomie des deux nations n'est possible que dans une refonte de la Constitution de 1867 : « la seule formule susceptible d'assurer l'autonomie relative nécessaire à chacune des deux communautés nationales et apte à leur garantir les conditions de l'autodétermination culturelle est celle qui concrétiserait dans une nouvelle constitution l'idée des deux nations et de leur association dans une confédération renouvelée », soutient-il (ROCHER, 2001 : 22-23), d'autant plus que « depuis cent ans le contexte nord-américain a changé si profondément que la Confédération canadienne élaborée dans les années 1860 ne répond plus aux besoins des années 1970 », poursuit Rocher (ROCHER, 2001 : 23). Dans une large mesure, les États-Unis ont accru leur puissance économique et culturelle depuis le siècle dernier, tandis que le Canada s'est doté de capitaux américains, enrichissant et développant ainsi son économie tout en accueillant par dizaines de milliers des néo-Canadiens, rendant la société canadienne de plus en plus complexe et de plus en plus différente de la société qu'elle formait aux lendemains de la Confédération. En 1979, la thèse de Rocher supposait que par la force des choses, « l'indépendance du Québec sera[it] le seul choix » (ROCHER, 2001 : 23) menant à l'autodétermination culturelle des Canadiens français et à l'avenir du français au Québec, étant donné que l'idée des « deux nations » au Canada ne trouvait toujours pas consensus chez les instances au pouvoir. Pour le sociologue, cependant, la séparation du Québec aurait comme principal inconvénient de « trancher dans le tissu même de la communauté canadienne-française et d'isoler plus encore les minorités francophones qui vivent hors du Québec. Ce serait un lourd prix à payer pour sauver l'avenir de la francophonie nord-américaine, mais c'est peut-être ce qu'il faudra accepter pour que celle-ci puisse survivre et

s'épanouir » (ROCHER, 2001 : 24). C'est en ce sens que s'est tenu le référendum au Québec l'année suivante, à l'initiative de René Lévesque.

2.3.4 Quatrième condition : « la libération économique » (Rocher, 2001 : 24)

Cette dernière condition est essentielle pour que l'autonomie politique du Québec se concrétise. Selon Guy Rocher, l'indépendance économique du Québec est très complexe : elle « pose tout le problème de la langue de travail, de la maîtrise des moyens de communication de masse, de la mobilité du personnel hautement qualifié, des rapports entre le travail et la culture et finalement de tout le symbolisme sur lequel ont besoin de s'appuyer le patriotisme et la fierté nationale » (ROCHER, 2001 : 24), affirme-t-il. Bien que le Québécois profite d'un niveau de vie élevé, ajoute l'auteur, « ce n'est pas lui qui a mis sur pied les structures économiques dont il bénéficie; il n'a pas non plus la maîtrise de ces institutions économiques » (ROCHER, 2001 : 24). Les capitaux étrangers, américains surtout, exercent depuis longtemps leur domination sur l'économie canadienne et québécoise, et pour Rocher, il est nécessaire « de se libérer de l'empire économique américain » (ROCHER, 2001 : 25) si le Canada français veut aspirer à une quelconque autonomie. Rocher croit que le Québec doit se demander s'il est prêt à sacrifier une partie de ces avantages pour s'aligner vers une nouvelle façon de gérer son économie, avec l'État en avant-plan : « toute la question est de savoir si nous pourrions faire cela dans les prochaines années ou si nous ne sommes pas déjà trop intégrés à la civilisation américaine, culturellement et économiquement, pour vouloir nous en dégager et affirmer en marge d'elle une francophonie nord-américaine autonome », conclut-il (ROCHER, 2001 : 26). Trente ans plus tard, on peut constater que rien de tout cela ne s'est concrétisé.

CHAPITRE 3

LE DEBAT CONTEMPORAIN SUR LA QUALITE DE LA LANGUE AU QUEBEC

La question de la langue au Québec suscite des débats depuis fort longtemps, que ce soit par les combats entre la langue anglaise et la langue française qui avaient cours déjà au XVIII^e (la fameuse Pétition de 1765, peu après la signature du Traité de Paris et de la Proclamation Royale) et, plus récemment, à la fin des années 1960, autour de la question des écoles de Saint-Léonard, suivie de l'adoption des projets de lois 63 et 101. Depuis la Conquête anglaise de 1760 jusqu'à l'affirmation du joul dans les années 1960, le Québec a toujours été une région en majorité française faisant partie d'un Canada majoritairement unilingue anglais (le Nouveau-Brunswick étant la seule province officiellement bilingue à ce jour) et se battant pour ses droits linguistiques. Le débat qui semble toujours en cours sur la qualité de la langue au Québec ne date donc pas d'hier. Si la langue est indissociable de la religion avant 1960 – rappelons le dicton de Henri Bourassa, « la langue française, gardienne de la foi », qu'il prononce lors de son célèbre discours du 20 novembre 1918 –, il semble en aller autrement aujourd'hui. Depuis les années 1960 et 1970, la langue est devenue indissociable de l'identité québécoise. Plus encore, soutient Chantal Kirsch, « la langue au Québec est une arme symbolique extrêmement efficace parce qu'elle est indéniablement l'un des fondements principaux, sinon à proprement parler la cause, de l'oppression et de la minorisation des Canadiens français » (KIRSCH, 1989 : 31).

Nous verrons dans ce chapitre comment l'affirmation du joul dans les années 1960-70, par la voix des écrivains – surtout ceux de la revue *Parti pris* – et de certains intellectuels, est venue cristalliser l'idée que l'identité des Québécois se crée d'abord et avant tout autour de ce joul « symbolique ». Mais, auparavant, il nous paraît pertinent de

nous intéresser à l'instigateur du débat sur la langue au Québec, c'est-à-dire l'élite qu'on a qualifiée il y a longtemps de « puriste », élite composée essentiellement de linguistes et de lexicographes au départ. La première partie de ce chapitre traitera donc de la construction du mouvement puriste au Québec, alors que dans la dernière section, il sera question de comparer les prises de positions actuelles et d'identifier les nouveaux acteurs du débat contemporain sur la langue parlée au Québec.

1. LES ORIGINES DE LA LEXICOGRAPHIE DU FRANÇAIS CANADIEN

Afin de mieux cerner les origines du débat sur la langue, il est pertinent, en premier lieu, de voir comment s'est construit le mouvement puriste au Québec qui, sous une forme ou une autre selon les décennies, a représenté et représente toujours l'un des deux principaux acteurs du débat sur la qualité de la langue au Québec. Le développement de la conscience linguistique des Canadiens français commence à prendre forme dans les années 1840 dans un mouvement de rectification langagière. La lutte des puristes – c'est comme ça qu'on les a appelés – de la langue était claire au départ : contrer les anglicismes et les « locutions vicieuses ». Cette lutte n'est toutefois pas sans conséquences car, comme l'atteste le linguiste et lexicographe Louis Mercier, les condamnations des puristes ont contribué à stigmatiser les particularismes repérés et à donner une image négative du parler canadien, ainsi qu'à installer un sentiment d'insécurité chez le peuple à l'égard du bon parler français, qui est pour ainsi dire celui de la norme européenne (MERCIER, 2000 : 206-207). Certains lettrés ont néanmoins cherché au-delà de l'influence de l'anglais et de la paresse des gens pour expliquer l'origine des particularismes canadiens. Oscar Dunn (1844-1885) est le premier à rendre compte de cela (1880) : il constate qu'un bon nombre de mots qui sont en usage ici viennent de la France, où ils ont été rejetés par l'Académie. Il lutte contre le préjugé du « French Canadian patois » et tend vers une norme plus ouverte qui n'est plus seulement celle de l'Europe. Il est à l'origine de la tradition glossairiste, tradition dont nous verrons les principales caractéristiques plus loin dans ce chapitre. Sylva Clapin (1853-1928), quant à lui, croit que les canadianismes se doivent de demeurer, même s'ils ne figurent pas dans le *Dictionnaire* de l'Académie. Pour lui et pour bien d'autres de ses

successeurs, il est clair que la langue des Français d'Amérique ne peut pas être la même que celle qui a cours en France.

1.1. LA CONSTRUCTION DU MOUVEMENT PURISTE AU QUEBEC (1860-1930)

Comment s'est donc construit le mouvement puriste au Canada français et plus particulièrement au Québec? La période circonscrite (1860-1930) peut apporter une réponse à cette question. Cette période a été étudiée par les lexicographes Claude Poirier et Gabrielle Saint-Yves, qui apportent un regard nouveau et fort pertinent sur les origines du débat opposant les tenants d'un alignement inconditionnel de la langue québécoise – canadienne avant 1960 – sur la norme parisienne et les partisans encourageant « une ouverture à l'identité canadienne autorisant un peu de souplesse dans l'application de la norme » (POIRIER et SAINT-YVES, 2002 : 56). Selon les auteurs, l'événement déclencheur survient au début de la décennie 1840, après l'entrée en vigueur de l'Acte d'Union – qui fait de l'anglais la seule langue officielle, réunissant « en une seule entité le Haut et le Bas-Canada dans le but avoué d'assimiler les Canadiens » (POIRIER et SAINT-YVES, 2002 : 56) –, lorsque l'abbé Thomas Maguire (1776-1854) publie son *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française* (1841), dont le dessein précis est d'éliminer tous les écarts de la langue canadienne – notamment tous les mots amérindiens ou d'origine amérindienne – par rapport au français de référence, celui qui a cours à Paris.

D'après Gabrielle Saint-Yves, ce moment charnière dans l'histoire de la lexicographie canadienne « marque le début du mouvement puriste au Bas-Canada » (SAINT-YVES, 2002). L'insécurité linguistique qui plane dans le Bas-Canada, notamment à cause de la « contamination de l'anglais qui est perceptible depuis les années 1830 » (POIRIER et SAINT-YVES, 2002 : 56), se trouve amplifiée avec la campagne de dénigrement du français orchestrée par les Anglais au milieu du XIX^e siècle, campagne qui s'est propagée en Amérique du Nord (POIRIER et SAINT-YVES, 2002 : 56). Les défenseurs du français canadien se retrouvent donc dans une dichotomie qui vise non plus seulement à

montrer que le parler des Canadiens français n'est pas un patois, mais qu'il est plutôt le français, celui-là même qui est parlé en France (POIRIER et SAINT-YVES, 2002 ; BOUCHARD, 2002). Car pour les lettrés canadiens – à partir de 1860, du moins –, la situation des francophones au Canada est celle-ci : « *les Canadiens sont des Français* et le territoire qu'ils habitent est une *province de France* » (POIRIER et SAINT-YVES, 2002 : 57. Ce sont les auteurs qui soulignent).

En tenant compte de cette assertion, on comprend d'ores et déjà pourquoi les lettrés ont depuis orienté le français des Canadiens vers un alignement inconditionnel sur le français parisien. C'est avant toute chose pour assurer la survie de la collectivité canadienne-française que les puristes se sont alignés sur le français ayant cours à Paris. C'est là même que l'origine du mouvement puriste prend tout son sens. L'un des plus célèbres lexicographes de l'époque, Sylva Clapin, dans la préface de son *Dictionnaire canadien-français* (1894), soutient ceci : « De fait, par le lien de la langue, le Canada n'est-il pas toujours une province éloignée de la France ? » (cité dans POIRIER et SAINT-YVES, 2002 : 58). Dans le même ordre d'idées, Joseph-Évariste Prince, dans un article publié en 1904 sur un poème de Pamphile Lemay, considère lui aussi la province de Québec comme une province de France (POIRIER et SAINT-YVES, 2002 : 58). Pour Claude Poirier et Gabrielle Saint-Yves, il est clair « que le raisonnement des Canadiens français ne se fondait que sur leur imaginaire; il n'avait aucun écho à Paris où leur situation ne préoccupait personne » (POIRIER et SAINT-YVES, 2002 : 58). Mais l'origine du débat sur le bon et le mauvais français au Canada se trouve dans cette conclusion : « si les Canadiens sont des Français et si le Canada est une province de France, *les Canadiens doivent parler comme les Français* et suivre la même norme langagière qu'eux, c'est-à-dire le français de Paris⁸ » (POIRIER et SAINT-YVES, 2002 : 59. Ce sont les auteurs qui soulignent). Avec la parution du *Recueil des expressions vicieuses et des anglicismes les plus fréquents* de Jules-Fabien Gingras (1860) s'ensuivent alors des discussions houleuses de toute part et le débat sur la qualité de la langue est lancé. Bien que les deux groupes qui se tiraillent prétendent à un même dessein, soit de réhabiliter le français canadien, affirment Poirier et Saint-Yves, ils n'ont cependant pas la même méthode : « les uns en extirp[ent] les traits qui le distinguent

⁸ Par « français de Paris », les auteurs entendent le français décrit par les lexicographes parisiens.

du français parisien, les autres [...] cherch[ent] à valoriser un certain nombre de ces traits » (POIRIER et SAINT-YVES, 2002 : 72). Mais ces deux antagonistes manquent plus souvent qu'autrement de cohérence, tant leur position peut différer d'une intervention à l'autre.

Certains puristes sont moins intransigeants que d'autres, et certains d'entre eux atténuent leurs propos au sujet de la langue parlée et des canadianismes au fil des ans. Le terme « puriste » lui-même pose problème, comme le démontrent Poirier et Saint-Yves, « du fait d'abord que personne n'a jamais accepté cette étiquette pour soi » (POIRIER et SAINT-YVES, 2002 : 61). De plus, la vision des puristes à l'égard de ce que devrait être le français au Québec peut différer d'un auteur à l'autre. Par surcroît, disent Poirier et Saint-Yves, « l'association que l'on a faite entre purisme et intransigeance, ou encore entre purisme et mépris, est souvent abusive [...] et un même auteur peut, selon l'époque et la nature du texte qu'il publie, être classé tantôt dans le camp des puristes, tantôt dans le camp des glossairistes » (POIRIER et SAINT-YVES, 2002 : 61), terme sur lequel nous aurons l'occasion de revenir. Pour l'auteure Annick Farina (2001), la notion de « purisme » renvoie à beaucoup plus que la langue elle-même :

Qu'ils s'attaquent à l'invasion de leur langage par l'anglais [...] ou qu'ils exaltent la langue de leurs ancêtres comme un paradis à sauvegarder, les ouvrages de puristes sont toujours partisans dans des conflits où la pureté n'est, appliquée à la langue, qu'une revendication parmi d'autres, ces conflits allant au delà de simples disputes érudites, s'intégrant dans l'histoire d'un pays et dans l'évolution de la question linguistique au cours de cette histoire (FARINA, 2001. Cité dans POIRIER et SAINT-YVES, 2002 : 61).

Si l'on tient compte que dans les années 1840 à 1860, le Canada français est toujours aux prises avec une anglicisation massive venant de part et d'autre du continent – et plus que jamais avec l'Acte d'Union –, on peut comprendre le but premier des puristes de la langue, qui est de sauvegarder et de perpétuer l'usage du français qu'ils jugent correct, c'est-à-dire celui de la norme parisienne. Cette volonté peut sembler utopique, d'autant plus que les Canadiens français ont été sans contact avec la Mère patrie depuis la Conquête de 1760. Cette propension à vouloir aligner le français canadien sur celui de Paris peut *a priori* paraître typique de la démarche puriste, et bien qu'elle soit perceptible, elle n'est pas toujours présente. Mais il est important d'en extraire tout de même certaines

manifestations. Parmi celles-ci, Claude Poirier et Gabrielle Saint-Yves en ont décelé cinq qui expliquent à elles seules la démesure des puristes. Étudions-les à l'instant.

1.1.1. *Méconnaissance du français parisien dans son usage réel*

Les recherches menées par Poirier et Saint-Yves viennent à la conclusion que « les lexicographes français étaient encore loin de donner une image fidèle de l'usage » (POIRIER et SAINT-YVES, 2002 : 63), ceux-ci ne s'en tenant essentiellement qu'au modèle que proposait l'Académie et son *Dictionnaire*. Avec les nouvelles connaissances acquises depuis lors, nous disent les auteurs, « on ne s'étonnera pas de découvrir aujourd'hui des emplois que les puristes ont considérés comme des fautes et qui, en fait, faisaient partie de l'usage parisien » (POIRIER et SAINT-YVES, 2002 : 63). D'après les auteurs, la méconnaissance du français parisien dans son usage réel par les lexicographes canadiens eux-mêmes et les nombreuses confusions que ces derniers ont engendrés n'ont fait que diminuer l'intérêt des Canadiens français à se plier à un alignement inconditionnel sur le français académique de Paris.

1.1.2. *Confusion entre langue parlée familière et langue écrite*

À la lumière des différentes lectures et recherches, on se rend compte bien assez vite que les puristes tendent vers un même dessein : corriger la langue parlée des Canadiens français. Bien que leur intention soit bonne, leur façon d'y parvenir n'est cependant pas persuasive. Voici, d'après ce que disent les auteurs, comment les puristes procèdent :

Pour corriger les fautes ainsi repérées, on propose des façons de dire tirées des dictionnaires. Or, nous venons de le faire remarquer, ces ouvrages décrivaient avant tout la langue académique. On était conduit, par la méthode pratiquée, à suggérer le remplacement de traits de la langue familière et populaire par des équivalents de la langue écrite et littéraire (POIRIER et SAINT-YVES, 2002 : 63).

Ce dont les puristes ne tiennent pas compte, en travaillant la langue de la sorte, c'est d'abord du sens mais aussi de la valeur affective du mot ou de l'expression. Poirier et

Saint-Yves donnent des exemples tirés du *Dictionnaire canadien-français* de Sylva Clapin. Ce dernier recommande de ne pas dire « c'est un marabout » mais plutôt « c'est un homme désobligeant, hargneux », s'appuyant sur le fait même le sens du mot « marabout ». Il préfère également à la locution « être sans dessein » les expressions « être sans volonté » ou « n'avoir d'aptitude à rien », ne rendant ainsi ni la valeur affective de la locution ni la couleur que lui confère la première image.

L'entreprise des puristes n'était donc pas susceptible de fonctionner, tellement elle convenait mal aux besoins des Canadiens français. Ces quelques mots résument parfaitement en quoi elle n'était pas bien adaptée :

En somme, les Canadiens étaient, dans trop de cas, invités à parler comme des Académiciens dans leurs échanges les plus courants. Outre le fait que cet objectif représentait un défi mal adapté aux capacités d'une population majoritairement rurale – et mal adapté également à ses besoins –, le programme de correction langagière qu'on voulait imposer aux Canadiens dans la seconde moitié du XIXe siècle détonnait avec la situation qu'on observait sur le territoire de la France elle-même où le français parisien était encore, ici et là, mis en échec par des parlers locaux dans les conversations quotidiennes (POIRIER et SAINT-YVES, 2002 : 64).

Il ne faut donc pas se surprendre de l'échec d'une telle entreprise, étant donné que les réalités spécifiques de la France et même du Canada français étaient presque entièrement méconnues.

1.1.3. *Écart trop marqué par rapport à l'usage canadien*

Beaucoup de propositions faites par les lexicographes au cours des années 1860 à 1930 semblaient irréalistes aux yeux de plusieurs, selon les auteurs. En effet, comment des mots comme « catsup » (ou « ketchup ») et « hockey » pouvaient-ils être remplacés par « sauce de champignons » et « hoquet » ? Bien souvent, « ce qu'on demandait aux Canadiens, poursuivent Poirier et Saint-Yves, c'était de renoncer à leur façon d'assimiler les mots anglais et d'adopter celle des Français » (POIRIER et SAINT-YVES, 2002 : 64), et cette tendance à s'éloigner de la réalité s'est perpétuée jusque dans les années 1970. Du

reste, les points de vue divergents entre les auteurs, qui semblaient monnaie courante, n'ont jamais aidé à ce que le système d'alignement sur le français de Paris soit implanté au Canada français et au Québec, d'autant plus que la population ne voyait pas la nécessité de se prêter à un tel exercice (POIRIER et SAINT-YVES, 2002 : 65). La réalité du Québec ne se dénommerait donc plus dans un français de France, mais bien dans une langue d'ici, avec ce qu'elle comporte de particularismes, que la plupart des puristes rejetaient d'ailleurs, comme nous le verrons à l'instant.

1.1.4. *Refus de tout particularisme canadien*

Les puristes purs et durs sont facilement reconnaissables à l'attitude qu'ils adoptent à l'égard des canadianismes. Alors que les puristes plus flexibles sont d'accord pour utiliser certains canadianismes pour décrire les réalités spécifiques du Canada, les puristes intransigeants refusent quant à eux toute forme de particularisme canadien, expliquent Poirier et Saint-Yves : « Ceux-ci [les puristes purs et durs] se distinguent par le refus systématique de tout particularisme canadien, même de ceux pour lesquels le français parisien n'avait pas de mot » (POIRIER et SAINT-YVES, 2002 : 65). Certains d'entre eux condamnent la plupart des canadianismes sans toutefois proposer d'alternative (c'est le cas de l'abbé Thomas Maguire dans son *Manuel* de 1841), d'autres sont impuissants à fournir un équivalent à certains mots et expressions – Jules-Fabien Gingras (1826-1884), dans son *Manuel des expressions vicieuses les plus fréquentes* (1880), demande d'éviter le mot « poudrerie », mais n'arrive pas à trouver son équivalent, proposant plutôt de dire : « il poudroie, la neige voltige, tourbillonne » (POIRIER et SAINT-YVES, 2002 : 65). Si l'on s'en tient à Poirier et Saint-Yves, c'est l'impasse : « Si les réalités spécifiques ne peuvent pas être nommées au Canada, à plus forte raison les canadianismes ne peuvent-ils remplacer des mots disponibles, consignés dans un dictionnaire » (POIRIER et SAINT-YVES, 2002 : 65), affirment les auteurs. Vers la fin du siècle, cependant, les mentalités semblent avoir évolué, si bien qu'un puriste orthodoxe tel que Raoul Rinfret (1856-1926) assouplit son discours dans la préface de son *Dictionnaire de nos fautes contre la langue française* (1896) : « Il est inutile d'ajouter que je ne condamne pas les mots de la langue canadienne qui n'ont pas

d'équivalents en France » (cité dans POIRIER et SAINT-YVES, 2002 : 65). Certains suivront cette démarche dans les années à venir.

Si plusieurs censeurs sont indulgents à l'endroit des locutions qui n'ont pas d'équivalents français, d'autres font carrément un retour en arrière et refusent toute leur vie les particularismes canadiens. Tout dépend de la personnalité des puristes, soutiennent Poirier et Saint-Yves (POIRIER et SAINT-YVES, 2002 : 66), dont les émotions prennent parfois le dessus sur les raisonnements, de sorte qu'on sent bien l'intolérance que les puristes manifestent à l'égard du peuple canadien français, objet dont il sera question maintenant.

1.1.5. De l'émotion à l'intolérance

Devant l'emploi des anglicismes, des locutions et des particularismes canadiens chez le peuple canadien-français, certains contempteurs perdent patience et perdent par le fait même le contrôle de leurs émotions. Dans leurs écrits, on remarque souvent leur inquiétude, leur lassitude, leur colère et leur impuissance face à cette situation qu'ils ont peine à expliquer et qui ne semble pas être sur le point de changer (POIRIER et SAINT-YVES, 2002 : 66). Si nombre de puristes manient toujours bien la plume en dépit de la rigidité de leurs positions, d'autres contrôlent moins bien leurs émotions. C'est le cas de l'écrivain, journaliste et essayiste Arthur Buies (1840-1901) qui, dans plusieurs chroniques sur la langue parlée qu'il a rédigées dans le journal *Le Pays* autour de 1864, s'emporte et rejette avec véhémence certaines locutions, dont celle-ci : « positif à dire », qu'il commente dans sa chronique du 26 octobre 1865 de cette façon : « Ah! pour celui-là je demande la peine de mort, et j'exécute moi-même le scélérat qui l'a inventé » (cité dans POIRIER et SAINT-YVES, 2002 : 66). Joseph Amable Manseau (1837-1887) menace quant à lui de lancer « un Bescherelle à la figure » de tout ceux qui disent ar'venir ou ravenir au lieu de revenir (POIRIER et SAINT-YVES, 2002 : 66). Ces envolées sont manifestement des signes d'intolérance de la part des puristes à l'égard de la manière de parler des Canadiens français, affirment Claude Poirier et Gabrielle Saint-Yves, et cette intransigeance « semble parfois nourrie par une opinion négative sur les Canadiens français en tant que peuple »,

ajoutent les auteurs (POIRIER et SAINT-YVES, 2002 : 66). Plus encore, selon ces derniers, l'impuissance des lettrés à corriger les lacunes langagières du peuple s'explique par l'insécurité linguistique : « c'est par l'implantation des usages parisiens qu'on estimait pouvoir rehausser le statut de la langue et sauver le français au Canada. La conformité avec ces usages était, pour les puristes, la seule façon de redonner du crédit au français canadien », concluent-ils (POIRIER et SAINT-YVES, 2002 : 66). Leurs appréhensions sont tout à fait compréhensibles, si l'on tient compte de la situation du Canada français de la fin du XIX^e, période où les Américains et les Anglais prétendent que le français parlé au Canada n'est plus le français de France, mais un français hybride, un « Canadian French » ou un « French Canadian Patois », selon les appellations. C'est cet objectif de réhabilitation de la langue académique que poursuit la Société du parler français au Canada avec ses multiples travaux sur la langue.

1.2. LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA (1902-1962)

Nous avons expliqué en quoi la Conquête anglaise était venue marquer une rupture nette entre le Canada français et la Mère patrie, la France, renforçant ainsi les particularismes canadiens français issus des premières colonisations françaises. L'entrée du Québec dans la révolution industrielle au milieu du XIX^e siècle vient ajouter un lest de plus au langage des Canadiens français : celui de l'automobile. L'ère de l'automobile entraîne des conséquences énormes sur la langue, car tout ce qui la concerne est nommé et présenté en anglais. Les dégâts sont déjà assez lourds quand la *Société du parler français au Canada* (SPFC) voit le jour, le 18 février 1902, sous les auspices de l'Université Laval. Cette société lance dès sa création de nombreux projets d'enquêtes géolinguistiques couvrant une grande partie du Québec et dont les résultats, publiés sous diverses formes au fil des années (entre autres, le mensuel *Le Parler français*, 1902, qui devient *Le Canada français* à partir de 1918; les *Études sur les parlers de France au Canada*, 1914; le *Glossaire du parler français au Canada*, 1930; le *Dictionnaire général de la langue française au Canada*, 1957), forment sans aucun doute les assises des études sur le français en usage au Québec (MERCIER, 2002a : 18). Louis Mercier décrit bien les visées de la

SPFC qui, selon lui, apporte une influence considérable sur les développements des études sur la langue française au Canada. Plus encore, la SPFC veut revaloriser le français canadien et ses particularités. Il s'agit en fait du parler populaire et non de la langue écrite sur lequel travaillent les auteurs, mentionne l'auteur (MERCIER, 2000 : 208).

Plus tard, naît, sous la tutelle de Jules Massé, la *Société du bon parler français* en 1923, qui réalise entre autres choses quelques émissions radiophoniques sur le bon parler. L'initiative principale d'une telle société est d'abord et surtout de freiner les effets produits par l'urbanisation et par la modernisation sur le langage des Canadiens français. Les écrivains de la revue *Le Canada français* – M. Aimé Labrie, entre autres, secrétaire général de l'Université Laval – tentent d'y remédier en consacrant quelquefois un chapitre sur « Le vocabulaire de l'automobile », qui est en quelque sorte un « il ne faut pas dire... mais plutôt... » (ex : « Désembrayer : *séparer l'arbre moteur de l'arbre entraîné ou conduit* » au lieu de « déclutcher » (LABRIE, 1943 : 53) ou encore « se mettre au point mort : *mettre un levier au point de la course d'un mécanisme où celui-ci ne reçoit pas l'impulsion du moteur* » plutôt que « se mettre au neutre » (« *to put (the gear level) into neutral (position)* ») (LABRIE, 1944 : 390).

Qui plus est, la SPFC, en donnant le ton à l'élaboration d'un dictionnaire qui rendrait compte de ces particularités canadiennes, ouvre la voie à Louis-Alexandre Bélisle, lexicographe, enseignant et chroniqueur entre autres choses, qui crée en 1957 le célèbre *Dictionnaire général de la langue française au Canada*. Selon Mercier, il s'agit là de « la première tentative de description globale du français qui tienne compte des particularismes linguistiques et du contexte canadiens, de façon à répondre plus précisément aux besoins linguistiques du Québec » (MERCIER, 2000 : 208). Ce dictionnaire va jouer un rôle déterminant dans le développement de la conscience linguistique : les dictionnaires de la France sont désormais limités pour représenter le français du Québec (MERCIER, 2000 : 209). Le français canadien est dès lors matière à observation et objet d'un grand intérêt pour les chercheurs. Mais l'ère de la consommation est en cours et connaît un essor fulgurant à partir des années 1920 – dans la décennie 1950 surtout –, avec la radio, le cinéma, la télévision, les médias, etc. Tout ou presque se passe en anglais, encore.

1.3. L'ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : LES INSOLENCES DU FRÈRE UNTEL

« Le problème de la langue au Québec a toujours été considéré [...] comme un problème [...] scolaire [et] comme un problème social, conséquence de la coexistence de deux langues », avance Raymond Barbeau dans son ouvrage *Le Québec bientôt unilingue ?* (BARBEAU, 1965 :11), où il propose l'unilinguisme français officiel et exclusif partout au Québec (nous y reviendrons plus loin) pour contrer le problème linguistique qui sévit au pays. En 1957, c'est la première fois qu'une telle intervention étatique est exigée de la part des penseurs et des groupes séparatistes à l'égard de la langue française. Au même moment commençait à se former une idéologie selon laquelle l'État doit prendre en charge tous les domaines : santé, économie, politique, éducation, société. La langue doit donc être sauvegardée, et c'est au gouvernement de légiférer pour en assurer la survie.

C'est en 1960 que commence un débat qui ne se terminera jamais sur la question de la langue au Québec. Jean-Paul Desbiens, alias le Frère Untel, publie cette année-là ses *Insolences*, essai sur la condition de la langue et de l'enseignement au Québec : « C'est à la hache que je travaille », nous dit d'entrée de jeu cet éducateur, philosophe et fonctionnaire au Département de l'Instruction publique (l'ancêtre du Ministère de l'Éducation) dans son ouvrage. La portée de cette œuvre est sans précédent : la question de la langue, qui se pose depuis le traité de Paris en 1763 (date où le Canada passe sous l'autorité britannique), devient en 1960 un véritable enjeu. Qui plus est, le Frère Untel fait une critique amère de l'enseignement du français qui, selon lui, est un « échec [...] lamentable », et s'il l'est autant, rajoute-t-il, c'est parce que « le système a raté » (UNTEL, 1960 : 37). Le système dont il est question est le Département de l'Instruction publique, qui était alors très clérical. Qu'un frère s'en prenne aux ecclésiastiques est certes étonnant, mais aussi très rassurant pour l'avant-garde nationaliste, car il sonne le début d'un temps nouveau. Dès lors, le processus de la réforme scolaire s'effectue à un rythme effréné. Cette « défaillance » au niveau du français qu'est le joul est, selon le Frère Untel, tributaire de notre condition d'aliénés, le joul étant à ses yeux une langue de colonisés :

Cette absence de langue qu'est le joyal est un cas de notre inexistence, à nous, les Canadiens français. On n'étudiera jamais assez le langage. Le langage est le lieu de toutes les significations. Notre inaptitude à nous affirmer, notre refus de l'avenir, notre obsession du passé, tout cela se reflète dans le joyal, qui est vraiment notre langue (UNTEL, 1960 : 24-25).

Déjà, sa définition comportait un aspect social. Le joyal est pour lui une langue malgré tout, mais une langue truffée d'anglicismes, d'adaptations grotesques de l'anglais, une langue abâtardie et châtiée.

Cette attaque sévère remet sur la table le vieux débat sur le statut des Canadiens français : inexistants, car incapables de s'affirmer en tant que peuple; inexistants, car à cheval sur deux langues, donc sur deux cultures; obsédés par le passé « glorieux » de leurs ancêtres, accrochés aux valeurs sacro-saintes qui les empêchent d'évoluer, qui les abâtardissent. Le Frère Untel rajoute : « Nous sommes une race servile. Nous avons eu les reins cassés, il y a deux siècles, et ça paraît » (UNTEL, 1960 : 27). Qui plus est, il s'attaque à la civilisation : pour lui, la publicité commerciale est un fait de civilisation et elle avilit la langue française. Teintée d'anglicismes et de mots anglais tout court, notre langue est en danger, et sa survie dépend de l'État. L'État québécois doit donc légiférer sur le français, cette langue étant un bien commun qu'il faut protéger. Les revendications du Frère Untel invitent à la dignité collective, puisque la langue rappelle notre servilité et notre cassure comme peuple.

Le joyal rappelle donc notre situation de colonisés. Raymond Barbeau, le grand prêtre de l'indépendantisme « laurentien » — selon Jean-Marc Brunet, ses travaux, d'une influence non négligeable, « établissent l'argumentaire souverainiste dont s'inspireront des classiques davantage retenus par la postérité, comme *Option Québec* de René Lévesque, *Le colonialisme au Québec* d'André d'Allemagne et *Nègres blancs d'Amérique* de Pierre Vallières » (BRUNET, 2000 : 146) —, propose une solution pour contrer le phénomène du joyal et du « franglais » (ce que Barbeau appelle franglais est une sorte d'hybridisme du français et de l'anglais, de notre langue que l'on sacrifie à une autre langue, l'anglais) qui persiste au Québec dans les années 1960. Rappelons que l'Alliance laurentienne, pionnière

des futurs mouvements indépendantistes, a compté parmi ses membres Marcel Chaput, qui la quitte pour fonder le Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN) — puis le bref Parti républicain en 1962, premier VRAI parti indépendantiste —, André d'Allemagne, autre fondateur du RIN, Raoul Roy, futur animateur de l'Action socialiste pour l'indépendance du Québec, ainsi que Marc-André Bédard et Lucien Lessard, qui deviendront députés et ministres du Parti Québécois. La solution de Barbeau, bien qu'utopique, est très intéressante. Barbeau donne comme solution ultime l'unilinguisme français pour sauver la nation québécoise. Selon lui, il n'en tient qu'à l'État d'intervenir :

La nation québécoise [...] a le droit de posséder une langue nationale et personne ne peut [...] lui ravir ce droit fondamental. Comme l'État [...] est une étendue de pays soumise à un même statut politique, il a le devoir de diriger le peuple selon ses destinées et d'intervenir lorsque la vie nationale est en danger. Or comme l'État du Québec est soumis à un État étranger, il n'a pas pu intervenir pour sauver la langue de sa très grande majorité; pourtant, c'est son devoir le plus clair, juridiquement, politiquement et culturellement » (BARBEAU, 1965 : 15).

Certes, les choses en vont tout autrement. La nation québécoise vit dans un système économique, dominé par la propriété étrangère. Il est clair que le débat sur l'identité nationale qui bat son plein dans les années 1960 alimente les questions de la langue et de la culture. Une nation n'en est pas une si elle n'a pas sa propre langue. Elle n'en est pas une non plus s'il n'y a personne pour la parler. Le chanoine Groulx disait à l'époque de la langue qu'elle « est l'expression la plus directe de l'âme, son plus parfait miroir spirituel », et selon Barbeau, ce n'est pas par hasard que la nôtre fait défaut avec l'oppression nationale qu'exercent le Canada anglais d'un côté et le capitalisme américain de l'autre. Mais la création d'une « Laurentie » (en 1957) dans le but de répandre l'idée de l'indépendance de la Province de Québec ne concorde aucunement avec les nouvelles tendances mises en branle à l'orée des années 60. Non seulement les idées à l'intérieur de l'Alliance sont-elles trop à droite, elles prônent également des valeurs sacro-saintes un peu trop obsolètes en cette ère où l'Église a perdu presque tous les pouvoirs qui lui étaient conférés. Barbeau est, selon plusieurs, trop collé aux idées de Lionel Groulx, et la nation canadienne-française a un sérieux besoin d'être redéfinie en tant que nation québécoise, indépendante, comme le proposera Maurice Séguin en 1962. Il est important de remettre en question la langue de

notre pays et son avenir. Certes, l'unilinguisme français peut contrer le joual et le franglais dans le grand Québec, mais on est bien loin de la probabilité que le gouvernement l'instaure (on peut du moins se contenter que le français aujourd'hui demeure malgré tout majoritaire dans la province, malgré la constante présence anglo-saxonne (quoique moins forte qu'il y a trente ans) et l'immigration toujours croissante, dont un peu moins de la moitié connaît le français⁹). Mais le joual n'est-il pas le reflet de la réalité du peuple québécois qui tarde à revendiquer son autonomie? Nous le verrons avec l'émergence des chansonniers et des romanciers qui se servent de nos tares linguistiques pour alimenter la quête de l'identité nationale.

2. L’AFFIRMATION DU JOUAL DANS LES ANNEES 1960-1970 : LES IMPACTS

Si la polémique lancée par le Frère Untel dans *Le Devoir* en 1959 a créé une commotion dans le milieu de l'enseignement et de la littérature, l'affirmation du joual par la nouvelle génération d'écrivains et de chansonniers québécois est venue secouer la société en entier. Dans cette partie, il sera question des impacts que le joual élevé à titre de langue nationale a eu sur la société québécoise et notamment dans sa redéfinition de l'identité. Nous verrons que si les littéraires ont été les initiateurs du mouvement, ce sont véritablement les chansonniers qui ont établi la « langue jouale » comme l'élément fondamental de l'identité québécoise. Nous montrerons que le cas du joual n'est pas particulier au Québec, mais qu'il est le processus d'une décolonisation en cours à l'échelle mondiale, avec sa saveur et sa couleur particulière, bien entendu. Après tous les remous occasionnés par l'affirmation du joual dans les années 1960-1970, et après une période relativement stagnante dans les deux décennies subséquentes, nous clôturerons ce chapitre en abordant l'actuel débat opposant les aménagistes ou « endogénistes » (pour reprendre le terme proposé par Lionel Meney) et les puristes, qu'on pourrait également appeler les « exogénistes ». Les premiers

⁹ Dans son Rapport annuel de 2002-2003 sur l'immigration, le Gouvernement du Québec dénote un taux de 49,1 % d'immigrants connaissant le français, mais il ne dit pas à quel niveau ceux-ci le possèdent. Il serait plus intéressant qu'il publie un rapport des tests et des résultats de ces mêmes tests qui ont servi à catégoriser ces immigrants, question de connaître un peu mieux quelles sont les balises.

sont en faveur de l'instauration d'une norme québécoise, qui répondrait mieux aux réalités d'ici, alors que les seconds considèrent qu'en éloignant le français québécois du français standard, il y aurait un véritable danger de « ghettoïsation » de la langue des Québécois, en ce sens qu'elle demeurerait une langue compréhensible dans la francophonie québécoise seulement et non plus internationalement.

Ce débat est non sans rappeler la querelle des glossairistes et des puristes du milieu du XIX^e siècle, comme nous l'avons précédemment montré, mais aussi celle des régionalistes et des « exotistes », dans la littérature québécoise du premier trentenaire du vingtième siècle. Les régionalistes, ou « terroiristes », étaient des écrivains voulant perpétuer la tradition du roman de la terre, c'est-à-dire du roman décrivant les bienfaits de la vie rurale et chrétienne. Les « exotistes », quant à eux, étaient formés de jeunes écrivains influencés par l'esthétique parnassienne et le symbolisme qui étaient présents en France au même moment. Plus encore, avance Jean-Louis Lessard, « ils veulent que la littérature québécoise s'affranchisse du terreau canadien et se libère de toute obligation de devoir national » (LESSARD, 1999). Il semble donc que le débat demeure sensiblement le même qu'il y a un demi-siècle, bien qu'*a priori*, les acteurs et la problématique aient changé de nom.

2.1. LE JOUAL ET LA LITTÉRATURE

Chantal Kirsch avance une hypothèse sur l'impact de l'élite québécoise sur l'expansion du joual dans la littérature des années soixante au Québec. Selon elle, l'intelligentsia nationaliste née de la Révolution tranquille a mis la langue à l'avant-plan parce qu'elle s'inscrivait alors dans une lutte pour la redéfinition de la nation québécoise en pleine mutation :

[...] on s'est posé relativement peu de questions sur les intérêts de l'élite issue de la Révolution tranquille. Elle a pourtant lutté, dès le début des années soixante, non seulement pour la libération nationale mais pour sa propre promotion. Les écrivains, notamment, se sont engagés dans des luttes de classement¹⁰. *La question linguistique a servi de moyen à différents groupes pour se reclasser et en déclasser d'autres dans la structure sociale québécoise. La lutte pour la défense du français est bien sûr une lutte pour l'identité ethnique [...]* » (KIRSCH, 1989 : 31. Nous soulignons).

Le cinéaste Yves Lever poursuit dans le même sens, mais il est toutefois pessimiste quant à l'aboutissement d'un dénouement favorable de la lutte sur la langue :

On avait connu depuis des décennies les campagnes pour « le bon parler français ». *Les insolences du Frère Untel* révèle avec fracas l'échec de ces démarches et lance l'expression « langue jouale ». Jeunes romanciers et essayistes posent maintenant la question : « Quel est le bon parler ? ». Pour plusieurs, la réponse est claire, c'est celui du « monde ordinaire » et les Claude Jasmin, Jacques Renaud, André Major écrivent des romans en transcrivant phonétiquement les accents populaires, voulant ainsi faire de ces écrits des gestes de solidarité avec la classe ouvrière. De son côté, l'Office de la langue française, une des premières créatures du nouveau ministère des Affaires culturelles, riposte que « bien parler, c'est se respecter ». Mais encore là, bien parler, c'est parler comme qui ? Comme les gens instruits au pouvoir ? Comme les annonceurs de Radio-Canada ? N'est-ce pas accepter une autre forme de domination ? Et si on ne parle pas comme ces gens-là, est-ce que cela veut dire qu'on ne se respecte pas ? Ce débat, relancé avec encore plus d'ampleur par Michel Tremblay et son théâtre au début des années 70, ne connaît pas encore de dénouement. Un point d'entente, toutefois, entre les jeunes intellectuels populistes et l'Office gouvernemental, c'est qu'il

¹⁰ À ce propos, Kirsch affirme ceci : « Comme les revendications des écrivains québécois post-soixante s'inscrivaient indéniablement dans une lutte des classes, il est extrêmement important de rappeler que, bien que les luttes de classement ne soient pas particulières aux sociétés de classes, puisque, comme le dit Bourdieu : « la lutte des classements [...] apporte [une contribution] à la constitution des classes, classes d'âge, classes sexuelles ou classes sociales, mais aussi clans, tribus, ethnies ou nations » (BOURDIEU, 1982, *Ce que parler veut dire – L'économie des échanges linguistiques*, Fayard, Paris, p. 99, cité dans KIRSCH, 31 – note de bas de page).

faut accentuer l'affichage français de Montréal, éliminer les discriminations basées sur la langue dans l'emploi, promouvoir l'utilisation de termes français dans tous les domaines. Le bilinguisme à sens unique doit devenir chose du passé. Bataille non encore gagnée, comme on le sait... » (LEVER, 1999).

La condition des Québécois n'est pas unique. Si, au début des années 1960, ils ont connu un changement radical dans tous les domaines, c'est que des éléments étaient déjà en place pour qu'un éclatement de la société survienne. Les Noirs d'Amérique avaient mené eux aussi des luttes anti-raciales depuis les années 50. Dans son ouvrage *Portrait du colonisé* (1957), Albert Memmi éveille les consciences dans le monde littéraire surtout, et les écrivains québécois de la revue *Parti pris* y trouvent en quelque sorte la pierre angulaire de l'idéologie qu'ils véhiculent, dont les discours sont empreints d'un socialisme décolonisateur en corrélation avec les mouvements d'indépendance nationale en cours à travers le monde. Memmi décrit la colonisation comme un « mécanisme de néantisation du colonisé », en ce sens qu'elle brime ses droits les plus fondamentaux, qu'elle l'opresse jusqu'au tréfonds de son âme et qu'il faut à tout prix en briser l'expansion :

Le mécanisme de néantisation du colonisé, mis en marche par le colonisateur, ne peut que s'aggraver tous les jours. Plus l'oppression augmente, plus le colonisateur a besoin de justification, plus il doit avilir le colonisé, plus il se sent coupable, plus il doit se justifier, etc. Comment en sortir sinon par la rupture, l'éclatement, tous les jours plus explosif, de ce cercle infernal ? La situation coloniale, par sa propre fatalité intérieure, appelle la révolte. Car la condition coloniale ne peut être aménagée ; tel un carcan, elle ne peut qu'être brisée (MEMMI, 1974 : 117).

Dans la perspective de la décolonisation, le joual est un symbole puissant qu'il faut à tout prix utiliser pour sortir le Québec de sa torpeur. Nous verrons un peu plus loin en détail l'importance des écrits d'Albert Memmi et de Frantz Fanon dans l'idéologie des intellectuels de gauche du Québec dans les années 1960, tels que ceux œuvrant dans la revue *Parti pris*. Dans cet esprit, dans la présentation de la revue en 1963, l'équipe de rédaction annonce : « La parole, pour nous, a une fonction démystificatrice, elle nous servira à créer une vérité qui atteint et transforme à la fois la réalité de notre société » (PARTI PRIS, 1963, « Présentation » (équipe de rédaction), cité dans KIRSCH, 33).

Le journaliste Louis Landry, quant à lui, ne considère pas le joual comme un langage de colonisé : « Non le joual, comme le slang, ne sont pas des langues asservies, colonisées et à-plat-ventrises, mais des adaptations, à cause d'un milieu physique et social très différent, de deux langues européennes au continent américain » (LANDRY, 1972 : 5, cité dans LAURENDEAU, 2001 : 438). Et ces « adaptations » dont parle Landry serviront dès le début des années soixante aux écrivains québécois qui, sans aucun doute, forment les débats les plus importants sur la scène publique quant à la question de la langue parlée. Pour la plupart d'entre eux, il est grandement temps pour le Québec de se doter d'une « littérature nationale », par les Québécois pour les Québécois.

2.1.1. *Une littérature nationale*

« Pour que tout le monde parle, il faut parler comme tout le monde », disait André Belleau (BELLEAU, 1980 : 144), essayiste important dans la littérature québécoise. C'est en ce sens que bon nombre d'écrivains évoquent, dès le début des années 1960, la nécessité d'une quête identitaire à travers un langage propre à eux, le joual. Bien sûr, avant ces années de réformes et de changements, les écrivains utilisaient le joual dans leurs romans. Mais cet emploi clairsemé de la langue québécoise ne servait qu'à exprimer, à travers le dialogue seulement, une réalité sociale bien définie, celle des ouvriers, des prolétaires moins bien nantis. Mais avec la parution du *Cassé* de Jacques Renaud en 1964, le joual ne fait plus seulement partie du discours, mais de la narration également. Premier roman joual, donc, dans sa forme comme dans son fond, exprimant le langage non plus d'une classe, mais du peuple entier soumis à une société intégrante et assujettie à l'américanité. L'oralité populaire est transposée en écrit, et le roman est pour une rare fois écrit par un Québécois pour les Québécois, il est un roman national parce que discours de sa société originelle.

Révolutionnaire, le roman de Renaud ouvre la voie aux Michel Tremblay, Victor Lévy-Beaulieu, Claude Jasmin et autres, et il crée toute une polémique autour de la langue, que Jacques Renaud lui-même qualifie de « langue de révolte, de soumission, de douleur et d'impuissance » du Québécois face à sa situation de colonisé, d'opprimé, d'oppressé.

L'Église en prend un coup également : « Mets-toé à genoux. Baise-moé la main. Baise-moé le cul. Plaide coupable, ça coûte pas une cenne. T'as péché par ivrognerie. T'as péché par icitte pis t'as péché par là. Mon frère en Crisse. Le bonyeu vâ t'pardonner tes zaveuglements. Nouzô't on vâ t'les conserver. Mange pis fârme ta yeule¹¹ », conclut Ti-Jean, le personnage du *Cassé*. En parlant de son roman, Jacques Renaud soutient que « le joual, c'est plus que le seul langage du *Cassé*, c'est sa condition de paria » (RENAUD, 1977 : 159), et telle est la propre condition de l'auteur, lui-même chômeur, marginalisé, « crotté », « cassé ».

Pour les écrivains tels que Renaud, le joual est essentiellement une langue de révolte. L'époque de la Révolution tranquille est également une ère de révolte en soi, les nombreux bouleversements qui ont cours à ce moment affectent le peuple tout entier, autant sur les plans culturel et social que politique et économique. Dans le *Cassé*, on sent les profondes mutations qu'est en train de vivre le Québec. Renaud et les « gars de *Parti pris* » partagent la hantise de la décomposition nationale avec les acteurs du mouvement indépendantiste du FLQ, ce qui anime la critique partout au pays. La critique universitaire se met également de la partie quant à l'écriture joualisante de Renaud, se divisant en deux clans : ceux qui sont contre et ceux qui sont pour le joual. On met le roman à l'index, on congédie les enseignants qui le mettent au programme; bref, le remous que le roman suscite éveille toute une génération d'écrivains en faveur d'une littérature nationale.

Selon toute vraisemblance, c'est à ce moment que l'impact du joual, qu'on le condamne ou qu'on en fasse l'apologie, prend de l'ampleur. D'après Chantal Kirsch, cette situation est tout à fait imprévisible et connaîtra un dénouement sans précédent :

Le joual est un point de départ symbolique. Les symboles jusque-là les plus productifs (dont la religion) se désagrègent et le joual va acquérir un pouvoir imprévu. Le Frère Untel a montré clairement que le stéréotype du Canadien français (catholique, français, rural et soumis) fonctionnait comme un emblème et un pouvoir pour une élite qui s'en servait pour maintenir son autorité. L'équation qu'il a faite entre inégalité linguistique et inégalité sociale et sa façon de voir la langue au Québec comme cause et symbole de

¹¹ Jacques RENAUD, *Le Cassé*, suivi de *And on Earth Peace*, Montréal, Parti pris, 1964, page 124.

l'oppression seront reprises à peu près telles quelles par beaucoup d'autres et affaibliront l'élite traditionnelle » (KIRSCH, 1989 : 32).

Dans le Québec des années 1960, les deux principales préoccupations en matière linguistique sont, rappelle Chantal Kirsch, la dénonciation du bilinguisme et la promotion du joul. Ces deux points d'intervention « sont tous les deux fondés sur l'idée que le français parlé au Québec est une langue corrompue, avilie, salie par son contact avec l'anglais », soutient-elle (KIRSCH, 1989 : 32). L'idée de « promotion » du joul se situe dans une période bien précise, que Kirsch appelle « la première phase "joualisante" » : « Dans la première phase « joualisante » (qui est très courte, puisqu'elle va à peu près de 1963 à 1965), la littérature, l'écrivain, le pays québécois doivent voir le jour ensemble » (KIRSCH, 1989 : 34). Il est donc question ici d'une littérature nationale, dont le Québec doit à tout prix se doter s'il veut aspirer à l'indépendance un jour. Pour les écrivains indépendantistes, cette indépendance n'est accessible qu'en substituant au passé canadien-français un avenir québécois. Chantal Kirsch décrit les actions de ces intellectuels :

Durant cette première phase, la stratégie des écrivains indépendantistes comprend une dévalorisation symbolique du Canada français, qui représente le passé, et une valorisation du Québec, qui représente l'avenir. C'est le début des articles « savants » sur la langue au Québec. Ces articles sont bâtis sur quelques éléments paradigmatiques : [...] la langue des masses québécoises est détériorée; cette détérioration provient du bilinguisme et est une conséquence et/ou une cause de la dégénérescence ou de l'inexistence de la culture au Québec. [...] Par ailleurs, il y a une nette tendance à insister sur la « différence » des Canadiens français, ce qui n'est pas nouveau, mais avec pour objectif, cette fois, de créer l'archétype du « Québécois ». Avec les années, on essaiera de lier de façon organique un nombre impressionnant de caractéristiques culturelles ou politiques et d'en faire une « essence » québécoise (KIRSCH, 1989 : 34).

Le joul devient aussitôt l'un des symboles identitaires les plus importants et les plus complexes à définir. Kirsch affirme avec raison que « le joul symbolise la particularité québécoise, par opposition à la religion et au français qui symbolisaient la particularité canadienne-française. Il joue un rôle emblématique, parce que les écrivains partagent avec Godbout (inspiré par Valéry) l'idée qu'ils sont « des êtres dont la fonction est de créer une *personnalité nationale* [...] » (elle souligne) et qu'ils ne « peuvent se concevoir dans une biculturebilinguebinationale » (KIRSCH, 1989 : 35. Les derniers propos

entre guillemets sont de Jacques GODBOUT, 1964, « Les mots tuent », dans *Liberté*, vol.6, mars avril, p. 140, cité par KIRSCH, 1989 : 35). Selon Kirsch, « c'est cette idée de « création » d'une personnalité et d'une culture nationales qui entraîne la transformation du « joul langue décomposée et symbole du pourrissement du peuple canadien-français » en « joul symbole de la (re)naissance du peuple québécois » (KIRSCH, 1989 : 35). Et c'est à cet effet que s'imposeront les écrivains de la revue *Parti pris* et les dramaturges tels que Michel Tremblay.

En peu de temps, le joul devient le symbole même de l'histoire québécoise et de la défaite coloniale. Il est dès le début des années soixante d'une importance capitale dans la redéfinition de l'identité québécoise. Chantal Kirsch commente :

Le joul [...] acquiert des fonctions de plus en plus nombreuses et importantes. Très brièvement : Il est *symbole de l'aliénation culturelle (et donc stigmaté)*, mais commence à être revalorisé par l'art. Il est aussi *langue de résistance* et commence à fonctionner comme *mécanisme d'exclusion*. Si l'« Autre » veut apprendre le français, on parlera joul (voir p. ex. GODBOUT, 1964). Par ailleurs, écrire en joul, c'est lutter contre le bilinguisme en en dénonçant les effets pervers. C'est aussi lutter pour le français et essayer de *se trouver un public et donc un marché*. [...] Comme le discours des nouveaux écrivains n'est pas encore « autorisé », le joul seul ne serait pas plus efficace que la défense du bon français pour « assainir » la situation (des écrivains, mais aussi du reste des Québécois). Il faut donc, par une *opération « magique »* (Godbout dit d'ailleurs que « les écrivains remplacent – par la force des choses – les magiciens d'hier » (GODBOUT, 1964 : 142), lutter pour l'obtention du pouvoir symbolique. Le joul devient le symbole de cette lutte, en attendant une « manifestation » de la connaissance et de la reconnaissance des Québécois comme groupe et de la légitimité des écrivains québécois, qui deviendront des représentants autorisés de ce groupe (défini comme homogène, puisque, comme je l'ai dit, le même symbole a également une fonction d'exclusion) » (KIRSCH, 1989 : 35-36. Les propos de Godbout sont tirés de l'article « Les mots tuent », *op. cit.*).

Cette coupure que les écrivains veulent faire avec l'élite traditionnelle d'avant la Révolution tranquille ne peut se concrétiser d'abord que par la littérature. Et c'est en utilisant le joul qu'ils y parviennent, avance Kirsch : « le choix du joul constitue dans ce sens un facteur de distinction. La nouvelle littérature, si elle favorise une prise de conscience des Canadiens français, consacre aussi la différence entre les écrivains et le reste des Québécois. Elle marque en outre le début de l'institutionnalisation du champ

littéraire québécois » (KIRSCH, 1989 : 36). Même si, pour la plupart des joualisants – ceux qui utilisent la langue jouale ou en font la promotion – le joual est un « décalque parfait de la décadence de la culture nationale » (GODIN, 1965 : 18) et, s'ils s'attaquent aux puristes et aux grammairiens de la langue française, soutient Kirsch, « c'est surtout parce qu'ils pensent que l'idée d'améliorer la « qualité » de la langue détourne du vrai combat. Si l'élite « joualisante » reproche à l'élite traditionnelle de mépriser le peuple et sa langue, cela n'empêche pas d'en faire parfois tout autant » (KIRSCH, 1989 : 37). Le joual est un point de rupture symbolique : en se distinguant du français parlé en France, il devient le porte-étendard du peuple québécois. Toutefois, soutient Chantal Kirsch, « si le joual est un facteur de distinction, il est cependant plus qu'un outil de promotion personnelle pour une petite-bourgeoisie en quête de nouveaux symboles. En principe, il doit donner la parole au peuple et, dans certains cas, il le fera. Mais il reste que, souvent, il sert principalement à effectuer une rupture symbolique et politique avec l'ancienne élite et n'est qu'une issue temporaire » (KIRSCH, 1989 : 38). En ce qui concerne l'identité québécoise, la question du joual ne doit pas être un obstacle à l'aboutissement de sa refondation, cette dernière reconnaissant « à la fois l'apparition de nouveaux piliers et la réinterprétation de la mémoire commune » (Simon LANGLOIS, cité par DUPONT, 2004 : 144). L'avant-garde nationaliste permettra au joual d'acquérir ses lettres de noblesse dans la redéfinition de l'identité québécoise, dont les éléments majeurs sont la culture et la langue, comme nous le verrons à l'instant.

2.2. LE JOUAL ET L'IDENTITE QUEBECOISE

L'avant-garde nationaliste, dans sa refonte de l'identité québécoise, voit dans le joul un symbole de modernité, chevauchant la société « pré-Révolution tranquille » et la société « post-Révolution tranquille » : « il lui paraît donc urgent de favoriser le rapprochement de l'ancienne et de la nouvelle société », estime Kirsch (KIRSCH, 1989 : 38). Elle ajoute : « le joul sera l'un des points de rencontre des deux. Il est à la fois subversif (il s'oppose aux valeurs de l'élite cléricale) et réactionnaire (il fait référence de plus en plus au « patrimoine » et aux symboles du passé) : c'est ce qui explique qu'il sera adopté avec autant d'ardeur par la gauche que par la droite » (KIRSCH, 1989 : 38). Dès les premières années du débat sur la langue parlée au Québec, on constate que l'arrogance envers le « langage du peuple » va en s'estompant :

À partir de 1965, on assiste à une récupération de la tradition. [...] La conséquence la plus positive de cette attitude est que le mépris pour la langue populaire et pour ce qu'il est maintenant convenu d'appeler la culture québécoise va diminuer et même disparaître chez certains. L'importance de la question linguistique ne cesse par ailleurs de s'accroître dans les années soixante. Miron a déclaré que « la langue était le fondement même de l'existence d'un peuple, parce qu'elle réfléchit la totalité de sa culture en signe, en signifié, en signifiante » (KIRSCH, 1989 : 38-39. Les propos de Gaston MIRON, cités par KIRSCH, sont tirés de « Notes sur le non-poème et le poème » (Interview/témoignage), dans *Parti pris*, vol.2, no 10-11, juin-juillet, 1965, p. 90).

Désormais, l'identité se définit en termes « scientifiques » – symboliques et linguistiques surtout :

La nouvelle définition de l'identité est liée à une démonstration scientifique de la nécessité de faire l'indépendance, fondée sur des critères économiques et politiques. Le fait qu'elle se réclame de la science est capital pour comprendre le rôle que la nouvelle élite intellectuelle et politique jouera au Québec. Il est logique qu'alors que les différentes fractions tentent de s'approprier le droit de « définir » la langue et la culture on cherche aussi à définir une « norme linguistique québécoise ». Peu à peu, on va présenter le français parlé au Québec comme une langue qui a un potentiel de légitimité et non seulement comme une sorte de perversion. On parle cependant rarement d'intervention de l'État en matière linguistique, qui reste pour beaucoup une idée « réactionnaire » de « défenseur du français ». Dans les années soixante-dix, les tensions entre les différentes fractions du champ littéraire au sujet de la langue d'écriture, et même de la langue parlée, vont devenir constantes et mener à des

confrontations souvent violentes. Il deviendra de plus en plus difficile de voir que la question linguistique n'est qu'un aspect de la question nationale, même si elle en est symboliquement la manifestation la plus importante » (KIRSCH, 1989 : 39).

Peu à peu, le jòal sera lui aussi appelé à se redéfinir à mesure que la querelle s'envenime, portant désormais l'épithète « français québécois » ou encore « québécois », afin d'en réduire ou d'en occulter la connotation péjorative qu'on lui a longtemps attribuée. Une autre controverse s'impose dès lors, les tenants du jòal ne sont pas les seuls à utiliser cette dénotation de « québécois », car ceux qui exècrent le jòal mais qui aiment le français du Québec l'appellent aussi « québécois » mais, selon eux, il n'a rien à voir avec le jòal (KIRSCH, 1989 : 40). Selon Chantal Kirsch, le problème se trouve une fois de plus dans la définition des termes, qui semble être la principale cause du quiproquo à l'égard du français québécois : « si les deux groupes s'entendent sur le fait que le « québécois » doit être la langue du Québec, les luttes pour la définition du « québécois » en question s'enveniment. Le jòal, qu'on n'a toujours pas défini de façon précise, continue d'être vu, par ses partisans comme par ses détracteurs, comme un langage "grossier" » (KIRSCH, 1989 : 40).

Le linguiste Claude Verreault apporte un éclairage nouveau quant à la notion de français québécois, dans un article intitulé « Français international, français québécois ou jòal : quelle langue parlent donc les Québécois ? » (2000). Pour lui, il est clair qu'au moment où l'on donne l'appellation « du Québec » ou « québécois » au type de français qui a cours au pays, cela signifie qu'il y a forcément une opposition entre les différentes variétés de français exprimées ailleurs au monde :

Si l'on parle du français du Québec (aussi appelé franco-québécois, français québécois ou, par ellipse, québécois), c'est que la variété de français ainsi désignée s'oppose à quelque chose d'autre. Traditionnellement, le français du Québec a été opposé à un français considéré comme international, ce dernier étant le plus souvent réduit au seul français décrit par les grammaires et les dictionnaires faits en France. Qui plus est, ce français réputé international a longtemps été le seul à être reconnu comme du « bon français », comme du français qualifié de « standard » ou de « normé ». Mais qui donc pourrait prétendre s'exprimer en français international ? *D'une part, dès qu'il ouvre la bouche, tout francophone est identifié, ne serait-ce que par son accent, comme issu ou comme faisant partie de telle ou telle communauté socioculturelle particulière. D'autre part, à supposer même que ce français international puisse être défini comme étant composé uniquement de ce qui est commun à l'ensemble de*

tous les francophones, il est évident que cette partie commune ne saurait constituer à elle seule un système linguistique suffisant pour exprimer les différentes visions qu'ont du monde chacune des communautés particulières qui composent la francophonie. Par conséquent, la notion même de français international relève davantage du mythe que de la réalité. Par ailleurs, on a longtemps réduit le français du Québec à la somme de ses particularités (aujourd'hui appelés québécismes et, naguère encore, canadianismes) par rapport au français décrit dans les grammaires et dans les dictionnaires faits en France (par exemple « achaler » : déranger, importuner ; « pogner » : prendre, attraper ; « amancher » : installer, assembler ; « gaz » : essence), un peu comme si l'on réduisait le français de France à la somme de ses seules particularités (appelées francismes ; par exemple « billetterie » : guichet automatique ; « se barrer » : partir, s'enfuir ; « mitraille » : menue monnaie de métal. Dans la mesure où de telles particularités sont le plus souvent caractéristiques du parler populaire ou familier – c'est-à-dire de la langue des personnes peu ou non scolarisées, ou de celle des personnes plus scolarisées lorsqu'elles se trouvent dans des situations informelles de communication –, une telle réduction n'a pu que contribuer à véhiculer une image essentiellement folklorique et caricaturale non seulement du français du Québec, mais aussi de la société québécoise tout entière. *Tout bien considéré, comment pourrait-on définir la variété québécoise autrement que comme l'ensemble de tout le français qui est en usage dans la communauté socioculturelle que constitue la société québécoise, distincte d'autres communautés socioculturelles où l'on parle également le français, notamment des communautés française, belge et suisse ?* Or, comme c'est aussi le cas dans n'importe quelle autre communauté de langue française, ce français est loin d'être uniforme, tout comme d'ailleurs la société qui s'exprime à travers lui, et il est à son tour soumis à un autre type de variation qui peut être qualifiée de sociostylistique » (VERREAULT, 2000 : 127-128. Nous soulignons).

L'accent, c'est-à-dire « l'ensemble des caractères phonétiques distinctifs d'une communauté linguistique considérés comme un écart par rapport à la norme » (LE NOUVEAU PETIT ROBERT, 2002 : 14), permet d'identifier à quelle communauté linguistique appartient le locuteur. Au Québec, on a trop souvent réduit le jocal à l'accent québécois, comme s'il n'y avait par ailleurs qu'un seul accent québécois. Or, on n'a pas le même accent, qu'on vienne du Lac-Saint-Jean ou de Montréal, et deux Montréalais ne parlent pas nécessairement avec le même accent, tout comme deux Français ne parlent pas avec le même accent, qu'ils soient de Paris ou de Toulouse ou tous deux de Bretagne, par exemple. Il existe donc des multitudes d'accents francophones au Québec, comme en France. Si l'accent est une particularité reliée à l'identité, c'est que certaines régions sont réputées avoir un accent plus prononcé, plus marqué que d'autres, notamment la Gaspésie, cataloguant ainsi l'identité propre de telle communauté socioculturelle. Ceci s'explique par le fait simple que la même langue, française de surcroît, dont les mots sont en continuel partage, mais dont les années à être partagés s'accumulent et la distance géographique

s'agrandit, se mélange avec la langue des autres cultures, qu'elles soient latines, anglaises, chinoises ou indiennes. Il y a toujours eu et il y aura toujours des variations et des accents dans la langue française, parce qu'elle est une langue en constante évolution, elle est une langue qui n'est pas figée. Les accents auront toujours la tâche de rehausser l'identité culturelle de tous les peuples. Si le jocal est un accent, il est une manifestation de l'existence d'un peuple dont les origines diffèrent de l'un à l'autre.

Pour Kirsch, le jocal pose problème dans les années 1970, car sa définition comme « langue authentique d'ici » est défailante, parce que bien qu'un signe concret de volonté d'affirmation, il demeure toutefois péjorativement perçu par la plupart : « alors qu'en principe le droit de s'exprimer comme on le souhaite devrait être acquis, l'affirmation d'une « langue d'ici » reste curieusement difficile », soutient-elle (KIRSCH, 1989 : 40). Elle allègue que contrairement aux années soixante, les années soixante-dix nient le caractère identitaire et progressiste du jocal au profit d'un traditionalisme canadien français :

Dans les années soixante-dix, il devient de plus en plus courant de nier le caractère officiel [...] du jocal comme « manifestation » de l'existence d'un peuple (le jocal se transformant de plus en plus en « québécois » au fur et à mesure qu'on se rapproche d'une « institutionnalisation » de l'identité québécoise). On passe ainsi sous silence un aspect particulièrement marquant de l'histoire linguistique et littéraire du Québec. Il devient courant de souligner surtout le caractère spontané et « évolutif » du jocal et, plus largement, du « québécois ». Cette tendance me paraît liée entre autres au fait que le nationalisme des années soixante-dix laisse tomber beaucoup des idées « progressistes » des années soixante. Il reprend de plus en plus les valeurs de l'idéologie de conservation (religion exceptée, en général, quoique pas toujours), et la question de la langue québécoise est souvent liée à un « retour aux sources ». Ce caractère fondamentalement réactionnaire de l'utilisation symbolique de la langue doit être contrebalancé par une insistance sur le caractère évolutif – et donc progressiste – de la langue au Québec » (KIRSCH, 1989 : 40).

La grande tendance des années soixante-dix est l'institutionnalisation. L'arrivée en masse des technologies et la formation de plus en plus accrue de techniciens de tout acabit font en sorte que chaque élément de la société se trouve officialisé par les différentes institutions qui en régissent les problématiques et spécifications. Cependant, croit Kirsch, « nos » valeurs et « notre » langue restent en gros indéfinis. C'est que leur utilité comme facteur de distinction et comme moyen d'exclusion est plus grande que la nécessité de

définir véritablement la culture et la langue québécoises » (KIRSCH, 1989 : 41). Dans une société de plus en plus multiculturelle, le joul commence sérieusement à être une menace pour l'identité québécoise :

Le maillon faible de la chaîne, on l'a vu à Saint-Léonard, ce sont les immigrants. On joue donc sur la menace qu'ils représentent. Le joul lui-même en subit les conséquences. En bonne partie parce que beaucoup commencent à penser, comme Aquin, que dans un contexte où « les immigrants faussent le jeu confédératif normal », adopter le joul comme langue nationale serait un suicide (Les derniers propos sont tirés de Hubert AQUIN, « Le joul-refuge » dans *Maintenant*, no 134, *La lutte des langues, ten years after*, mars, 1974, p. 20, cités par KIRSCH, 1989 : 41). Le joul ne remplit plus sa fonction d'exclusion et il va désormais être vu comme une langue proprement littéraire, ce qu'il a d'ailleurs toujours été. [...] La fin de 1974 marque aussi une remise en question de certains aspects du discours indépendantiste. [...] D'autre part, il devient clair que la question linguistique a effectivement presque mangé la question nationale (KIRSCH, 1989 : 41-42).

Dès que le Parti Québécois prend en charge la question linguistique, on parle de moins en moins du joul mais plutôt du français québécois, ce qui, selon Kirsch, « permet aux écrivains de ne plus se demander constamment s'ils doivent écrire dans la langue du peuple, quoi qu'on entende par là, ou dans la langue des bourgeois; en "français" ou en "français québécois" » (KIRSCH, 1989 : 42). Si le joul a semblé être le porte-étendard d'une génération qui veut parler et s'affirmer, c'est par l'entremise des chansonniers qu'il s'est véritablement imposé comme le langage de l'affirmation d'un « je » collectif.

Au moment de la rédaction de ce mémoire, Jean-Denis Gendron faisait paraître un livre sur l'origine des accents québécois et parisiens. Intitulé *D'où vient l'accent des Québécois? Et celui des Parisiens? Essai sur l'origine des accents. Contribution à l'histoire de la prononciation du français moderne*, cet essai tente de retracer les origines des accents des débuts du 17^e siècle à aujourd'hui. Il pourrait sans doute apporter un éclairage nouveau sur cet aspect essentiel de la langue parlée.

2.2.1. De la Bonne chanson à l'Osstidcho

Les gens nés au début des années 1900 ont peut-être déjà eu en leur possession un des recueils de *La bonne chanson*, publiés par l'abbé Charles-Émile Gadbois à partir de 1937. Déjà, à l'époque, la question linguistique et nationale préoccupait l'élite, en deçà des valeurs sacro-saintes de la famille, de la religion et du travail. L'abbé Gadbois proposait dans ses recueils des chansons collectées auprès de la francophonie (et quelques-unes de son cru) en mettant l'accent sur leurs valeurs patriotiques (ex. : « La feuille d'érable » d'Albert Larrieu). Il s'indignait de l'envahissement américain et de la langue anglaise, prônant ainsi dans ses recueils de partitions des textes en français seulement, que le Conseil supérieur de l'Éducation conseillait aux parents des enfants d'acheter, afin que ces derniers puissent les chanter et ainsi se les approprier. La légende dit que l'abbé aurait vendu quelque 100 millions de recueils, et que la Reine Élisabeth II en possédait elle-même un exemplaire. Il n'en est probablement rien, mais toujours est-il que cela démontre à quel point ces chansons ont été populaires et quelle importance ce mouvement a pris au sein de la société des années 1930 à 1960. Robert Léger, ex-membre de la formation Beau Dommage et auteur d'un ouvrage sur l'histoire de la chanson québécoise, voit également qu'il y a là un succès commercial, mais il est pour sa part réaliste quant aux chiffres : « L'entreprise de l'abbé reçoit un sérieux coup de pouce quand le Conseil de l'instruction publique recommande la diffusion des recueils de « La bonne chanson » dans toutes les écoles et incite fortement les familles à se les procurer. Le succès commercial sera tel qu'en vingt ans l'abbé Gadbois vendra trente millions d'exemplaires de ses cahiers » (LEGER, 2003 : 32).

De plus, la *Bonne chanson* a sans contredit ouvert la voie aux chansonniers des années 1960 qui, eux aussi, chantent le pays, non plus le pays canadien-français, mais bien le pays québécois. Plusieurs de ces chansons à partir de cette époque semblent dresser la fiche identitaire des Québécois. Un exemple classique de l'évolution de la référence nationale est la chanson *Le Grand Six-Pieds* de Claude Gauthier, dont un vers s'est modifié au rythme de l'évolution de la conscience collective des Québécois :

Je suis de nationalité canadienne-française (1960)

Je suis de nationalité québécoise-française (1965)

Je suis de nationalité québécoise (1970)

Les grands chansonniers de l'époque manient bien la langue française, et la plupart adoptent une parlure « à la française », une forme française, et non pas un langage typiquement québécois. Il y a certes Gilles Vigneault avec ses quelques airs folkloriques qui rappellent ceux de Mme Bolduc, mais son œuvre demeure une belle et rigoureuse poésie. Il faut attendre l'arrivée de Robert Charlebois (du moins son affranchissement total du carcan de chansonnier) pour observer ce qu'on pourrait appeler l'ébullition culturelle au Québec. Avec lui, la chanson se modernise jusque dans la langue, crue et drue, qui n'hésite pas à emprunter au joul, aux jurons et aux anglicismes. Il est le premier à inventer un rock francophone au Québec, nous dit Jacques Julien dans *Robert Charlebois : l'enjeu d'ordinaire* (1987). Il s'agit plus précisément d'un rock québécois : « Sur un son moderne, il chante une langue contemporaine, tantôt joul, tantôt anglais, tantôt français international, tantôt un mélange bâtard de tout cela. Et ça marche parce que cette bâtardise assume en chansons une réalité sociale qu'on ne veut plus se cacher à la veille des années 1970 » (JULIEN, 1987 : 28).

Et Charlebois s'entoure d'artistes singuliers : ses paroliers, parmi les plus importants, comptent Réjean Ducharme et Marcel Sabourin, deux fervents utilisateurs du joul et d'anglicismes, mais aussi Pierre Bourgault, qui a défendu un français standard plutôt qu'un français québécois. Selon Julien, les chansons de Charlebois tentent d'exorciser les tabous qui éreintent les Québécois et participent à les libérer de leur assujettissement à la religion (JULIEN, 1987 : 38) et au passé de « porteur d'eau ». Quelques passages de la chanson *Engagement*, écrite par Sabourin, résument bien cette idée :

Ça s'décocrisse
Ça s'défuntifise
 [...]C'est 'y pas crisse

*Pis l'armistice
C't'un feu d'paille
En tuyau d'castor
Pour les valises
Mange ton blé d'Inde*

Et encore :

*Cent ans
Cent ans, pensez-y, pensez-y un instant
pensez-y deux minutes
cent ans c'est long, hein
c'est long cent ans
Sans se plaindre
sans se plaiiiiiiiiiindre
Sacrament !
Y fait pas chaud
Ousqué mon capot¹²*

Cette chanson, en plus de représenter la querelle du joual de la fin des années 1960 nourrie par des œuvres littéraires telles que *Le Cassé* de Jacques Renaud (que nous allons aborder plus loin) et *Les Belles-sœurs* de Michel Tremblay, est « un cri de révolte et de libération jubilantes que le Québécois *dépogné* pousse à l'heure des grands remue-ménage » (JULIEN, 1987 : 39). C'est par-dessus tout un véritable clin d'œil à la Constitution, cent ans après, « sans se plaindre » tout ce temps ; « c'est long, cent ans, sacrament ! », nous disent Sabourin et Charlebois, et il est temps de se réveiller et de s'affirmer. Avec les Vigneault, Léveillé, Ferland et compagnie, on chante le pays, la nation, le grand Québec libre : la collectivité se rassemble, se proclame québécoise, évoque l'indépendance. Charlebois, pour sa part, rend le Québec encore plus moderne, plus ouvert, disait Robert Léger : il endosse toutes les parcelles de l'âme québécoise et avec fierté, il permet aux Québécois d'être eux-mêmes (LÉGER, 2003) (en spectacle, il incarne plein de gens : tantôt le « gars de campagne », tantôt le chef indien, tantôt le « bum », tantôt l'ouvrier), dans un Québec en pleine mutation, en pleine période d'optimisme (la période

¹² Sur l'album *Robert Charlebois/Louise Forestier* (1968, Gamma, GS-120).

faute 1968-69) où Pepsi distribue ses autocollants, « J'ai le goût du Québec ». Pour plusieurs, le Québec parle enfin, et il semble se comprendre par-dessus tout. Comme le dit Fernand Dumont, « après tant de silences et de balbutiements, il est au moins un devoir certain : celui de dire » (DUMONT, 1971 : 40).

De toute évidence, soutient Véronique Lieutaud dans son mémoire *Identité québécoise, nationalisme et loi 101* (2006), « le mouvement revendicatif de l'identité culturelle naît auprès des artistes, à l'instar de Robert Charlebois, que Jean-Claude Robert décrit comme représentant « l'acceptation totale et l'affirmation agressive de l'autochtonie québécoise, attitude volontiers frondeuse et je-m'en-foutiste vis-à-vis des fondements traditionnels de la société québécoise » (LIEUTAUD, 2006). Le nationalisme qui se met alors en place est un nationalisme d'affirmation de soi comme francophone et mettra tout en œuvre pour faire de la culture francophone, la culture officielle du Québec. [Jean-Claude] Gémard explique que dès lors « ce sont les citoyens qui en appellent à l'État pour que celui-ci intervienne en matière linguistique » (LIEUTAUD, 2006). Ce qu'il fera dès 1977 avec l'adoption de la Loi 101.

2.2.2. *Le joul : miroir de notre colonialisme interne*

La glorification du joul en tant que langue littéraire au cours des années soixante et soixante-dix, grâce à la sociolinguistique, a ceci d'intéressant qu'elle a contribué largement à « faire progresser le débat en ce sens qu'elle a légitimé d'une certaine façon le français québécois en reconnaissant la valeur intrinsèque de ses variantes, d'une part, et en obligeant, d'autre part, à distinguer les divers niveaux de langage avant de porter des jugements » (OUELLOU et DOLBEC, 1999 : 7). Les tenants du joul ont presque tous fini par se rendre compte qu'ils chevauchaient un cheval sans selle, si bien qu'ils se sont pour la plupart rétractés et ont abandonné le combat dans les années soixante-dix. Les Major, Godbout, Renaud et compagnie ont carrément laissé tomber le joul dans leurs romans par la suite, ou du moins, l'usage qu'ils en ont fait n'était plus politique ni revendicateur.

L'élite, quant à elle, n'a jamais pu délégitimer l'usage du joul, et le joul a donc fini par acquérir la légitimité qu'auraient souhaitée ses défenseurs. Bien que la plupart des « pro-jouaux » aient abandonné le terrain depuis, les pourfendeurs ont malgré tout perdu la bataille, ce qui fait que le joul fait maintenant partie de nos vies. Comme on l'a dit plus haut, c'est vraisemblablement à la suite de la coupure d'avec la France après la Conquête et après la colonisation anglaise que la langue française au Québec s'est truffée d'anglicismes. En ce sens, le Frère Untel n'innove pas du tout : la critique de la modernisation qu'il fait en abordant la question de la langue et de la culture n'a rien d'unique, au contraire. Cette critique de la modernité a maintes fois été faite depuis les débuts de la révolution industrielle, chez Marx et ailleurs. Il y avait d'ailleurs une influence du marxisme dans la lutte à propos du joul dans les années 1960, opposant l'élite à la classe populaire, confrontant le bon et le mauvais parler.

Le sociolinguiste Paul Laurendeau a vu juste en considérant que le joul, bien que québécois, participe à un monde plus large, du moins l'affirmation symbolique qui en découle : « Et c'est en s'avisant de ce que c'est que parler québécois que l'on s'ouvre à la dimension non exclusivement québécoise de la situation » (LAURENDEAU, 2001 : 446), écrit-il.

Les collaborateurs de *Parti pris*, en bons critiques qu'ils sont au début des années 1960, ont assisté et assistent aux multiples mouvements de décolonisation – entamés depuis la fin de la Première Guerre – qui ont cours à travers le monde, notamment dans les colonies françaises de l'Afrique noire, à partir des années 1950 (ces colonies seront toutes indépendantes en 1960, indépendance acquise de façon pacifique). Puis, avec des ouvrages tels que le *Portrait du colonisé* (1957) d'Albert Memmi, *Peau noire et masque blanc* (1952) et surtout, *Les damnés de la terre* (1961) de Frantz Fanon, autant d'ouvrages dénonçant l'aliénation engendrée par la colonisation, on assiste à une émancipation du colonisé qui revendique sa beauté propre de colonisé. La glorification du joul au Québec est l'équivalent du « Black Is Beautiful » aux États-Unis, slogan en vogue dans les années soixante, avec tous ces mouvements nationalistes, de rejet de la « haine de soi », de luttes anti-coloniales, etc., en cours un peu partout à travers la planète. La langue du ghetto,

l' « ebonics » – ou « ebonix », ou encore « ebonyx » –, est aussi prônée, tel le joul, pour revendiquer la beauté noire, la fierté des origines africaines – ces revendications s'incarnent par la figure mythique de Mohammed Ali, symbole de la beauté, de la puissance – et la décolonisation mentale qui s'effectue bon an mal an chez les peuples colonisés. Dans l'ouvrage *Ebonics: The True Language of Black Folks* (1975), Robert Williams décrit ce qu'est l'ebonics :

Ebonics may be defined as « the linguistic and paralinguistic features which on a concentric continuum represent the communicative competence of the West African, Caribbean, and United States slave descendant of African origin. **It includes the various idioms, patois, argots, idiolects, and social dialects of black people** » especially those who have been forced to adapt to colonial circumstances. Ebonics derives its form from ebony (black) and **phonics** (sound, the study of sound) and refers to the study of the language of black people in all its cultural uniqueness (WILLIAMS, 1975 : VIII-IX. Nous soulignons).

Cette définition ressemble étrangement à une de celles qu'on a pu lire ou entendre sur le joul : un mélange d'idiomes, de patois, d'argots, d'idiolectes et de sociolectes, un langage parlé par les Québécois que la double colonisation a forcé à s'adapter et à se créer un langage distinctif de celui des Anglais qu'ils ne sont pas d'abord, et qui les différencie ensuite de celui des Français qu'ils ne sont plus. Une langue qui semble s'être créée dans l'oralité, à travers ce constant flot anglais qui a entouré le Québec. Ce qui pourrait en partie expliquer l'origine de certains mots ou expressions encore usités au Québec, tels que « enfirouaper » (possiblement de l'anglais « in fur wrapped »), « robine » (de « rubbing alcohol ») ou « conestache » (de « corn starch », fécule de maïs), par exemple, qui sont de véritables transpositions de l'oralité en écrit.

Albert Memmi, dans son *Portrait du colonisé*, évoque des propos qui avivent l'esprit des intellectuels, notamment ceux de la revue *Parti pris*, encore une fois. À propos de la langue, Memmi dit ceci :

La possession de deux langues n'est pas seulement celle de deux outils, c'est la participation à deux royaumes psychiques et culturels. Or ici, *les deux univers symbolisés, portés par les deux langues, sont en conflit* : ce sont ceux du colonisateur

et du colonisé. En outre, la langue maternelle du colonisé, celle qui est nourrie de ses sensations, ses passions et ses rêves, celle dans laquelle se libèrent sa tendresse et ses étonnements, celle enfin qui recèle la plus grande charge affective, celle-là précisément est *la moins valorisée*. [...] Dans le conflit linguistique qui habite le colonisé, sa langue maternelle est l'humiliée, l'écrasée. Et ce mépris, objectivement fondé, il finit par le faire sien. De lui même, il se met à écarter cette langue infirme, à la cacher aux yeux des étrangers, à ne paraître à l'aise que dans la langue du colonisateur. [...] Si le bilingue colonial a l'avantage de connaître deux langues, il n'en maîtrise totalement aucune (MEMMI, 1974 : 102-104. L'auteur souligne).

Les écrivains sont sans doute influencés fortement par de tels propos et ils veulent également participer à la décolonisation, mentale celle-là, du peuple, si « petit » soit-il. « Le porteur d'eau parle joual », dit-on, alors représentons le Québécois tel qu'il est, sans façade. Plus que jamais, le Québec se représente comme peuple, la télévision des années 1960 « dévoile » le peuple, elle montre que le peuple québécois existe et qu'il est lui aussi assujéti, colonisé. Dès lors, la parlure à l'europpéenne des journalistes des années 1950 et début 1960 cède peu à peu le pas à un français québécois standard, parlé par de « nouvelles » élites, de plus en plus nombreuses, qui parlent un français normé et standard, un français qui se distingue de celui des Français parce que justement, nous ne sommes plus des Français, pas plus que nous sommes des Canadiens français; nous sommes désormais des Québécois. Les années soixante représentent cette affirmation de soi à son zénith. Jacques Godbout propose l'idée que la persistance des gens à parler joual est peut-être le signe d'une volonté de s'inscrire dans le processus de décolonisation mentale :

Ce créole (le joual littéraire) est peut-être une ultime phase avant la disparition de toute pensée française en Amérique, *mais aussi ce peut être l'expression juste et grave d'un effort conscient de décolonisation*. Personne ne songe plus à revenir en arrière, au « doux parler de nos ancêtres normands ». Personne n'ignore par ailleurs que le marché, pour une telle littérature (ou chanson) est petit, national, local (GODBOUT, 1988 : 74. Nous soulignons).

Avec le recul, les linguistes s'entendent pour dire que le joual est un niveau de langue familier appartenant en propre au français québécois. Il semble s'être établi depuis quelque temps un consensus parmi ceux-ci pour dire que le terme lui-même est révolu, même si le niveau de langue qu'il suscite est encore sujet à discussions sur la place publique (dont Mme Bombardier semble être la figure de proue depuis quelques années)

parce qu'il pose, encore, le problème du conflit avec l'anglais (LAROSE, 2004 : 229). Mais le joul, c'est plus alambiqué encore que du simple « franglais ». Karim Larose résume bien toute la complexité que revêt le vernaculaire québécois :

Au Québec, la question des variétés de français demeure extrêmement complexe, car elle ne se résume pas à une lutte ou à une tension entre, disons, la langue populaire et le français hexagonal. Le jeu linguistique québécois comprend plusieurs pièces maîtresses : au fil des ans et de l'évolution de la terminologie, on y retrouve le joul, le français québécois, le français hexagonal, le franglais, le français universel et le français international (auxquels on pourrait ajouter le français de la campagne et le français commun). Chacun de ces concepts [...] a, au Québec, une histoire propre, qui charrie un imaginaire spécifique. Chacun a en plus des rapports avec tous les autres, ce qui engendre une multiplicité de quiproquos (LAROSE, 2004 : 230).

Il est clair qu'aujourd'hui, la langue québécoise – le terme « joul » semble avoir, à partir des années 1970 et 1980, laissé sa place à ceux de franco-québécois, français québécois ou québécois tout court, parce qu'une partie de l'élite linguistique a convenu que le mot « joul » était porteur d'une charge trop péjorative, dépréciative pour qualifier le langage des Québécois – est parvenue à supplanter chez bien des gens le parler qui avait cours en 1960, comme celui de 1960 avait lui-même supplanté le parler des années 30. Force est d'admettre que la langue, en continuelle évolution dans une société elle-même en constante mouvance, est appelée à changer, à modifier ses composantes. Ainsi, la langue parlée au Québec est unique, mais on en retrouve des correspondances à travers toutes les sociétés – c'est le cas du portugais brésilien qui, différent du portugais dit standard, a pris de plus en plus de notoriété alors que jadis, on le condamnait. La décolonisation mentale du peuple québécois n'est pas terminée, il semble toujours y avoir cette honte à mal parler qui refoule encore beaucoup de Québécois, et peu s'en faut pour croire que le combat autour du joul ne se terminera jamais. Les optimistes croient que le Québécois parle un peu mieux qu'il y a 40 ans. Les pessimistes, quant à eux, déplorent que les efforts menés par les différentes sociétés (du parler français, notamment) et par les travaux des linguistes n'aient conduit à rien ou à si peu. Mais l'important n'est pas tant de savoir si le Québécois parle mieux qu'avant, mais de comprendre pourquoi il a parlé et parle encore le joul.

2.3. LES PRISES DE POSITION ACTUELLES : AMENAGISTES VS PURISTES

La bataille autour du joual est restée sensiblement la même depuis près d'un demi-siècle : bien que le mot joual ait été mis de côté, la problématique qu'il suscite a été transposée dans l'épithète « français québécois ». Comme l'affirme Karim Larose, chercheur postdoctoral au Département des littératures de l'Université Laval, dans son ouvrage intitulé *La langue de papier. Spéculations linguistiques au Québec* (2004), le débat est resté stagnant depuis les débuts :

On peut dégager un autre trait particulier des travaux sur la langue, soit la perpétuation de la confrontation entre le monde des littéraires et celui des linguistes. Cet antagonisme persistant est marqué par de nombreux malentendus empêchant depuis longtemps, et pour les mauvaises raisons, une discussion véritable. D'une polémique à l'autre, on assiste à la réédition des mêmes arguments, sans qu'il y ait évolution marquante ou compréhension des principes sous-jacents à la position défendue par l'autre parti (LAROSE, 2004 : 29).

Claude Poirier nuance les propos de Larose concernant la confrontation littéraires-linguistes, qu'il trouve impertinents : « Convenons d'ailleurs que la répartition des personnes entre littéraires et linguistes, qu'établit Larose, est plus ou moins pertinente : c'est la nature des écrits eux-mêmes qu'il faut plutôt prendre en compte » (POIRIER, 2006 : 382). Il ajoute :

Aussi, quand Larose parle, dans son introduction, d'une « confrontation entre le monde des littéraires et celui des linguistes » (p. 29), j'ai de la difficulté à le suivre. Au fond, ce n'est pas tant dans les textes de l'époque que je perçois cette opposition que dans les jugements de l'auteur de *La langue de papier* par rapport à la lecture que j'en fais comme linguiste. Ainsi, Larose fait une évaluation très positive de l'apport d'André d'Allemagne, et sans doute a-t-il raison quand on considère la pertinence de son action, mais les sorties de cet intellectuel contre le bilinguisme, et surtout son article sur les « américanismes » (emprunts à l'anglais américain), sont des textes sans fondement scientifique, contrairement à l'article bien argumenté de Des Marchais. À mon avis, Larose (p. 237) a mal interprété le message de ce dernier, qui n'a jamais écrit que la langue des Québécois n'était pas le français, mais plutôt qu'il fallait le démontrer, fournissant lui-même de nombreux arguments pour le faire. Ce que dit Des Marchais, c'est qu'il faut décrire avant d'intervenir, et en cela il exprime très bien la position des linguistes (POIRIER, 2007 : 382).

Si l'apport des linguistes en matière de français au Québec est important, il ne faut surtout pas négliger celui des écrivains à cet effet. C'est ce que Poirier tient à dire lorsqu'il remet en doute certains éléments du livre de Karim Larose.

Pendant au moins quinze ans (1960-1975), le joul a été au centre des discussions et des débats publics. Dans sa thèse de doctorat consacrée à la querelle du joul, le linguiste Paul Daoust, allègue Chantal Bouchard, « a relevé une moyenne de trois articles par semaine portant sur la question entre 1959 et 1975. Il a répertorié pas moins de 2523 articles et ouvrages rédigés par 1303 auteurs différents. Ces chiffres à eux seuls traduisent l'intensité de la crise » (BOUCHARD, 2002 : 218-219). D'après Daoust toujours, 90 % de ces textes percevaient le joul de façon négative.

Quoi qu'il en soit, la querelle du joul des années 1960-1970 a, selon Pierre Martel et Hélène Cajolet-Laganière, « cristallisé les opinions autour d'une alternative simplificatrice : ou bien la langue des Québécois était le français de France (le plus souvent appelé français international) [...]; ou bien cette langue était celle du peuple et des gens peu scolarisés, à savoir le parler vernaculaire stigmatisé par le mot "joul" et associé par certains à l'identité du peuple québécois » (MARTEL et CAJOLET-LAGANIÈRE, 2000 : 379). Une telle affirmation suppose cependant que le français ne comporte que le niveau « standard » – le « bon usage », pourrait-on dire –, et que le français québécois n'a quant à lui qu'un seul niveau de langue, familier, voire le « joul », ou le « mauvais français » (MARTEL et CAJOLET-LAGANIÈRE, 2000 : 380). C'est l'erreur que bien des linguistes ont fait au fil des ans : fustiger l'état de la langue parlée en la confondant avec la langue écrite, comme si les deux niveaux étaient les mêmes.

Selon Pierre Martel et Hélène Cajolet-Laganière, l'évolution de la norme du français écrit et parlé au Québec a été ralentie à cause de la double insécurité linguistique qu'a subie la société pendant plus de 200 ans : 1) le français déclassé par l'anglais et 2) le français du Québec dévalorisé par rapport à celui de la France, qui a longtemps été l'unique modèle de référence (MARTEL et CAJOLET-LAGANIÈRE, 2000 : 379). Dans l'Énoncé de

politique qui a mené à la Charte de la langue française en 1977, les responsables ont conçu que le français québécois, malgré ses particularités propres, correspondait d'assez près à la norme française. Le Conseil de la langue française a de surcroît noté cette évolution du français québécois qui, selon ses dirigeants, s'est rapproché du français international depuis les dernières décennies (MARTEL et CAJOLET-LAGANIÈRE, 2000 : 380).

Il y a eu plusieurs dossiers sur les défauts et lacunes de la langue parlée et écrite au Québec, mais il ne semble toutefois pas que la qualité de la langue au Québec ait été « l'objet d'un véritable débat de nature à clarifier les choses » (MARTEL et CAJOLET-LAGANIÈRE, 2000 : 380). En 1977, les enseignants en français ont déclaré que le français qui devait désormais être enseigné serait le « français standard d'ici », c'est-à-dire le français québécois avec ses normes et ses particularités. Bien qu'aucun programme scolaire ne mentionnait cette nouvelle façon d'enseigner, les conséquences résultant de cette perspective ont changé profondément la vision globale du français du Québec, tant à l'écrit qu'à l'oral (MARTEL et CAJOLET-LAGANIÈRE, 2000 : 380). Les auteurs avancent que dès lors, les Québécois sont « propriétaires » de leur langue comme le sont les Français, les Wallons, les Suisses romands, « rapatriant » la norme du français au Québec (MARTEL et CAJOLET-LAGANIÈRE, 2000 : 380).

En conséquence, le fait est qu'il n'existe pas d'uniformité linguistique, dans quelque société que ce soit, dit Bouchard :

Dans chacune d'elle une des variétés fonctionne comme modèle, comme norme, est codifiée, sert à l'enseignement, et cette variété linguistique est généralement celle du sous-groupe dominant. Pour le français, c'est la variété linguistique de la couche sociale supérieure de la région parisienne qui a obtenu ce statut, et ce dès la fin du Moyen Âge, car le pouvoir politique et économique était localisé à Paris et y est demeuré jusqu'à ce jour (BOUCHARD, 2002 : 232-233).

2.3.1. *Sur quelle norme s'appuyer, alors ?*

Si avant 1960, on opposait le patois canadien (le *French Canadian Patois*, le *canayen*, la parlure/le parler canadien/ne, peu importe comment on a pu l'appeler) au français parisien (le *Parisian French*, comme le disaient les Anglo-saxons), à partir de 1960 se dessine une nouvelle orientation. Le joual est maintenant opposé à une norme plus moderne, celle du français international, qui n'est plus la norme localisée à Paris (BOUCHARD, 2002 : 244). Mais cette toute nouvelle notion pose de sérieux problèmes : « elle ne repose sur la langue d'aucun groupe défini de locuteurs », dit Bouchard dans *La langue et le nombril* (BOUCHARD, 2002 : 244). Pourquoi la qualifier de français international, alors? Chantal Bouchard estime que la notion de français parisien a été rejetée parce qu'elle renvoyait d'abord à une invention anglo-saxonne et aussi parce que la perception qu'on avait du français de Paris renvoyait essentiellement à deux variétés : l'argot, qu'il fallait rejeter parce que considéré comme vulgaire, et le français normatif, celui parlé par les gens instruits, qui paraissait sans doute trop élitiste, trop hautain aux yeux des Canadiens français (BOUCHARD, 2002 : 245).

Mais au-delà de cette perception plutôt limitée de la situation linguistique en France qu'avaient les Canadiens français, qu'y a-t-il? À ce sujet, Bouchard apporte quelques idées fort intéressantes :

- a. D'abord, l'après-guerre est marqué par la prise de conscience des Canadiens français à l'égard du français qui a cours dans de nombreux pays, et non plus seulement en France et au Canada;
- b. Les années 1960 marquent, quant à elles, une ouverture du Québec sur le monde (dont le point tournant demeure sans doute l'Expo 67);
- c. Le rejet de la langue parisienne se fait plus fortement chez les intellectuels et les artistes. Plusieurs d'entre eux n'y voient pas la réalité du Québec, son identité et son authenticité : « [certains] auteurs, comme Claude Jasmin, s'emparent en effet du joual au nom de l'identité et de l'authenticité » (BOUCHARD, 2002 : 243);

- d. Aussi, depuis fort longtemps, mais surtout en 1960, les écrivains désirent fonder une véritable littérature québécoise autonome et dans un français qui n'est pas celui de la norme parisienne, mais qui rendrait tout de même compte des particularités québécoises tout en étant perçu comme un français normé, standard;
- e. Puis, selon Chantal Bouchard, c'est « essentiellement l'anglomanie parisienne qui pousse un bon nombre de gens à rechercher une norme qui ne serait pas définie par Paris, mais qui le serait conjointement par les francophones du monde » (BOUCHARD, 2002 : 248), c'est-à-dire le français international.

Dès sa création, l'Office de la langue française prône la norme du français international, un français qui serait à peu près le même « qui prévaut à Paris, Genève, Bruxelles, Dakar, et dans toutes les grandes villes d'expression française » (BOUCHARD, 2002 : 251). Ce français est-il le français que les Québécois doivent parler, ou celui qu'ils doivent écrire? Il paraît plutôt improbable qu'une majorité de Québécois s'alignent sur un français international, si l'on tient compte de l'opinion de Paul Laurendeau, qui affirme que d'un point de vue strictement sociolinguistique, il faut considérer que sur le territoire du Québec, « la majorité de la population parle une variété de français (le vernaculaire québécois) et qu'une importante minorité (que nous appellerons ici la minorité élitare) s'exprime dans une variété de français standardisée (le français du Québec), proposée de façon plus ou moins explicite comme norme à la totalité de la population » (LAURENDEAU, 2001 : 432).

Au Conseil supérieur de la langue française (CSLF), il semble clair qu'aligner le français québécois sur le français de Paris n'est pas une possibilité envisageable, c'est plutôt s'éloigner de la véritable problématique de la langue au Québec :

En d'autres termes, on ne peut plus envisager les rapports entre français de France et français québécois comme s'il s'agissait d'une variété littéraire normée et d'une variété dialectale ou même de deux variétés géographiques considérées comme uniformes, puisque chacune comporte des éléments de variation d'ordre à la fois régional et social. C'est ainsi que, par exemple, dans la célèbre « querelle du joul », on a souvent cherché à extrapoler à l'ensemble de la population du Québec le parler particulier d'une classe sociale de Montréal, en éliminant de la discussion le parler des autres classes et

en évitant de tenir compte de la question des utilisations officielles de la langue. On en venait ainsi à opposer deux utopies : d'un côté, une langue littéraire privée de variation sociale et géographique, et de l'autre, un sociolecte présenté comme la langue de tout un peuple. C'est là, nous semble-t-il, une vision réductrice de la réalité, car elle évacue la hiérarchisation lexicale qui existe dans le vocabulaire québécois.

On ne peut pas imposer une langue, on parle le français avec des différences : alors cessons d'être complexés sur cette langue. Et si vous voulez que ce français vive au Québec, qu'il ne se laisse pas submerger par l'anglais ou d'autres langues. Il faut absolument qu'on valorise la langue, qu'on prenne les moyens de valoriser la langue, que des gens aient confiance en leur langue, qu'ils l'aiment assez pour la préférer à l'anglais, qu'ils l'aiment assez pour vouloir la parler plus correctement, qu'ils s'y intéressent, qu'ils l'aiment, que ce soit une langue châtiée, si vous voulez, mais pas une langue punie, comme disait Vigneault. Une langue punie, cela rampe sous la table (CONSEIL SUPÉRIEUR DE LANGUE FRANÇAISE, 1991).

Aujourd'hui, bien que la question linguistique soit encore très souvent matière à réflexion et à débat, il est clair qu'elle n'est plus aussi controversée. Pour des intellectuels comme Jean-Claude Robert, il semble que les Québécois, dès le milieu des années soixante-dix, commencent à ne plus avoir peur de s'affirmer quand on attaque leur langue. Selon lui, il est évident « que le Québécois a maintenant moins honte de sa langue; elle n'est peut-être pas parfaite mais elle est sienne » (ROBERT, 1975 : 271). Il n'y a plus à proprement parler de pro-jouaux, et les tenants d'une norme parisienne ont pour la plupart laissé tomber le combat, constatant qu'un alignement inconditionnel sur le français parisien est vain et inapproprié au Québec.

2.3.2 *Un nouveau dictionnaire : le Dictionnaire du français standard en usage au Québec – Hélène Cajolet-Laganière et Pierre Martel*

En date de mai 2008, une équipe de chercheurs de l'Université de Sherbrooke, dont la direction éditoriale est assumée par Pierre Martel et Hélène Cajolet-Laganière, est sur le point de terminer la rédaction d'un important dictionnaire qui devrait se distinguer de celui de Marie-Éva de Villers et se rapprocher un peu de celui du Trésor de la langue française au Québec. Cet ouvrage, *Le Dictionnaire du français standard en usage au Québec*, a pour objectif « de fournir aux Québécois et Québécoises un dictionnaire qui décrit le français standard contemporain, parlé et écrit, français dont ils ont besoin dans le cadre de leur vie sociale, culturelle ou professionnelle », soulignent d'entrée de jeu les deux directeurs du

projet (MARTEL et CAJOLET-LAGANIÈRE, 2005). Selon eux, un tel ouvrage fait défaut. Ils soutiennent que les ouvrages que les Québécois consultent sont élaborés en France et ne représentent pas ou très peu la réalité historique, sociale, géographique et culturelle d'ici (MARTEL et CAJOLET-LAGANIÈRE, 1995 ; LABRECQUE, 2004 ; MARTEL et CAJOLET-LAGANIÈRE, 2005 ; FRANQUS, 2008b). Par français standard, ils entendent :

tout mot, sens ou expression que les Québécoises et les Québécois tendent à utiliser dans leurs échanges écrits et oraux quand ils veulent s'exprimer dans une langue de qualité (niveau neutre ou non marqué dans le dictionnaire). Au-dessus de cet usage standard se trouvent les registres soutenu et littéraire, et en dessous, les registres familier et très familier. S'ajoutent les emplois critiqués et les recommandations d'organismes officiels (FRANQUS, 2008a).

Il s'agit donc de comparer avec le français international (que le groupe de recherche nomme français de référence), qui est inclus dans le français standard au Québec et auquel s'ajoutent les spécificités québécoises (FRANQUS, 2008a). Il y a une vingtaine d'années, Marie-Éva de Villers avait fait un malheur avec son *Multidictionnaire de la langue française*, qui porte sur les difficultés de la langue. Jean-Benoît Nadeau, journaliste à la revue *l'Actualité*, voit un contraste flagrant entre les deux dictionnaires : « La différence fondamentale entre les deux ouvrages? Le Franqus est usuel, général, descriptif, et fournit des définitions complètes, alors que le Multi, normatif, ne donne que de brèves définitions. « Les deux ouvrages seront complémentaires et feront partie de la trousse habituelle des Québécois », prévoit Marie-Éva de Villers » (NADEAU, 2008 : 51). On devrait voir cet ouvrage d'ici l'an prochain, si tout se déroule comme prévu.

C'est donc à l'été 2009 que le projet élaboré par le groupe de recherche Franqus (français québécois usage standard), comme on l'a appelé, devrait permettre aux Québécois « d'utiliser un dictionnaire qui rendra compte de leur vocabulaire, de leur réalité, de leur identité et de leur culture » (MARTEL et CAJOLET-LAGANIÈRE, 2005). Le travail entourant la création de ce dictionnaire s'échelonne sur plus d'une vingtaine d'années de recherche et de lexicographie de corpus. En 1977, Martel et son équipe ont créé la Banque de données textuelles, banque qui contient à ce jour quelque 52 millions de mots, 15 000 textes et 225 œuvres littéraires. La version finale du *Dictionnaire* répertoriera 50 000 mots. L'objectif

ultime de cet imposant ouvrage est de représenter la réalité québécoise : « on a cherché d'abord à définir les mots selon l'usage que l'on en fait au Québec et selon nos valeurs, qui ne sont pas celles de la France, bien que plusieurs mots soient communs. Il n'est pas question non plus de taire l'emploi français des mots », défend Pierre Martel (MARTEL, cité dans VALLÉE, 2008). Le but n'est donc pas de se couper du reste de la francophonie, mais de représenter la réalité du français qui a cours au Québec dans un ensemble francophone plus large, Nord-américain d'abord et européen ensuite.

Selon Pierre Martel, ce dictionnaire se démarquera des autres dictionnaires de trois façons. D'abord, il inclura les mots dont l'usage est exclusivement québécois. « Ce n'est pas un dictionnaire de joul, tient à préciser Pierre Martel ; le français standard en usage au Québec demeure un français de qualité » (MARTEL, cité dans VALLÉE, 2008). De sorte qu'on retrouvera des mots tels que *acériculture* et *lédon* (thé du Labrador) qui ne figurent pas dans les dictionnaires français, et d'autres mots comme *canneberge*, *tuque*, *endimancher* et *pisciculture*, qui tiennent compte de la réalité québécoise mais qui sont mal définis dans les dictionnaires de France. Ensuite, le dictionnaire définira d'abord le sens québécois des mots, même si ces derniers se retrouvent dans d'autres dictionnaires. Dans le *Petit Robert*, par exemple, le mot « bleuet » a comme définition première celle d'une « centaurée à fleur bleue, commune dans les blés » (ROBERT, 1996 : 232). *Le Dictionnaire du français standard en usage au Québec* privilégiera quant à lui « le petit fruit » comme désignation première, en plus des expressions typiquement québécoises comme une « talle de bleuets » (VALLÉE, 2008). Enfin, le nouveau dictionnaire illustrera certains mots dont le ou les sens sont communs à la francophonie entière par des citations d'auteurs québécois pour mieux refléter la réalité québécoise.

À tout cela s'ajouteront bien sûr les termes qui ne sont pas français, tels que « bed and breakfast ». À l'égard de cette expression, Martel soutient que le *Dictionnaire* indiquera clairement que l'usage est critiqué et que des solutions de rechange seront proposées (telles que « couette et café » ou « gîte touristique »). Quoi qu'il en soit, poursuit-il, « notre dictionnaire n'est pas « prescriptif », il ne dit pas quoi faire, mais il informe le lecteur sur ce qu'il pourrait faire. En somme, notre travail, conclut-il, a été

d'enregistrer et de décrire le français en usage au Québec » (MARTEL, cité dans VALLÉE, 2008). D'ici quelques mois, une version électronique devrait être disponible.

L'importance d'un tel projet réside dans le fait que « le dictionnaire est le principal ouvrage de référence commun et intégrateur qui existe dans une communauté linguistique » (FRANQUS, 2008b) et que le français d'Amérique ne possède pas encore le sien, défendent les chercheurs. Les États-Unis ont senti qu'il était nécessaire de rédiger des ouvrages de références distincts du modèle anglais, de même que le portugais brésilien ont vu la nécessité de créer les leurs pour rendre compte de leurs spécificités et de leur réalité. Pour les auteurs, il est primordial de rendre compte du « fondement de notre identité linguistique collective » (FRANQUS, 2008b). À cela, on peut ajouter qu'un tel dictionnaire permettra sans aucun doute de reconnaître notre identité culturelle également, les usages spécifiques au Québec témoignant d'un patrimoine qu'il importera de diffuser à l'échelle francophone mondiale. C'est du moins le projet derrière le *Dictionnaire du français standard en usage au Québec*.

CONCLUSION

À la lumière de ce travail, on peut comprendre en quoi la question de la langue éveille chez les Québécois un sentiment nouveau dans les années 1960, celui d'exister en tant que peuple, celui d'être une nation bien distincte du reste du Canada. Il y a presque vingt ans déjà, Paul Laurendeau soutenait que la question linguistique au Québec reposait essentiellement sur deux thèses principales, la première étant celle qui renvoie au concept de « joul » comme la « mauvaise » langue qui, confrontée au français international, la « bonne langue », doit être à tout prix dénoncée. La deuxième thèse, plus récente, fait du français québécois une variété importante du français en usage au Québec, variété qu'il ne faut aucunement négliger, mais qu'il faut au contraire affirmer :

On oscille aujourd'hui au Québec entre deux thèses fondamentales lorsqu'on parle de la langue. La première de ces thèses représente une survivance relativement stable du vieux concept de JOUAL et du système de représentations qu'il sous-tend : la vision d'un « bon français international » écrit et d'un « mauvais français régional » oral. La seconde de ces thèses procède de la nouvelle mythologie d'un « québécois standard » et d'une « norme québécoise » qui est en fait le français des couches élitaires du Québec légitimé comme stricte variante géolinguistique. Cette nouvelle norme serait un « moyen de s'affirmer » – en occultant derechef les vernaculaires – dans la nouvelle perspective de la Francophonie (LAURENDEAU, 1990a).

On constate aujourd'hui que c'est le même débat, à peu de choses près, qui a cours dans la Belle province. On a montré au fil de nos recherches qu'en opposant le joul au français, on veut se détacher, se démarquer par rapport à l'ancien colonisateur et promouvoir l'idée d'un Québec autonome et souverain. Ce mouvement connaît son apogée au moment des événements d'octobre 1970 avec le mouvement autonomiste et les actes terroristes. Cependant, la mode du joul écrit ne perdure qu'une dizaine d'années. Depuis la loi 101 en 1977, le français a acquis le statut de la langue officielle du Québec et le joul ne peut être considéré comme une alternative à l'utilisation de la langue française. Néanmoins, il reste très présent en tant qu'expression populaire dans certains milieux et il a

perdu sa dimension polémique et essentiellement négative, car il a été un facteur important et non négligeable de la refonte de l'identité nationale à partir des années 1960.

Nous avons également avancé que cette nouvelle identité nationale s'est formée plus spécifiquement avec les chansonniers et les boîtes à chansons, où l'un chantait « Mon pays, ce n'est pas un pays, c'est l'hiver¹³ » et l'autre « Avant de m'assagir, je veux mourir ma vie et non vivre ma mort¹⁴ ». La prise de conscience s'est faite surtout par le biais de la langue, vraie et dure, le joul, qui rappelle notre statut de colonisés, d'opprimés, tant par la religion catholique que par l'américanisation, une langue joulisante qui est, dit Jacques Renaud, « comme manger de la charogne mentale », critiquée d'un côté par les intellectuels et les clercs les plus à droite, défendue en contrepartie par les artistes et écrivains de gauche. C'est cet éternel débat, cette querelle du joul qui a sans doute éveillé la conscience collective québécoise dans les années soixante, ou du moins qui y a largement contribué. Finalement, l'esprit de contestation et l'idéologie du renouveau qui animent la société sous la Révolution tranquille ébranlent le pays dans tous les domaines et dans toutes ses idées, jusque dans sa structure même, et limiter l'éveil national du peuple au simple débat sur la langue chantée ou écrite serait pure futilité, car cette tension se sent à travers toute une société qui se défait de l'emprise de l'Église, une société en devenir, le Québec.

Si, de temps à autre, le joul refait surface dans les débats linguistiques, rarement suscite-t-il autant de controverses qu'il y a quelque 40 ans. Il reste et restera toujours la langue parlée par la majorité de la population québécoise, avec ses variantes, et utilisée dans les dialogues chez quelques écrivains québécois pour exprimer une réalité québécoise. S'il en est ainsi malgré tous les efforts déployés pour corriger le français parlé des Québécois, c'est que, selon Louis Mercier, le joul est le seul niveau de langue qui rende vraiment compte de la réalité du moment : « on l'adopte naturellement lorsqu'on est en compagnie de parents, d'amis ou d'autres personnes avec lesquelles on se sent à l'aise, dans une situation qui favorise les échanges spontanés. La langue orale est le lieu privilégié du registre familial, alors que la langue écrite est le lieu privilégié du registre

¹³ *Mon pays*, chanté par Gilles Vigneault, 1964.

¹⁴ *Avant de m'assagir*, chanté par Jean-Pierre Ferland, 1966.

soigné » (MERCIER, 2002b). Les tenants d'une norme moins « québécoisée » de la langue tels que Diane Lamonde croient que la langue familière a tout à fait sa place lorsqu'il est question d'une situation informelle telle qu'une discussion entre amis ou en famille, mais le problème, selon elle, est que le français familier se retrouve même en situation formelle, lors d'une conférence par exemple, ou dans une relation enseignant-élèves, venant ainsi légitimer un tel usage à travers toutes les situations de communication.

La question linguistique s'est certes éclaircie depuis les années 60, mais on ne peut cependant pas affirmer qu'elle est réglée. Chantal Bouchard soutient que « même si les Québécois de la fin du XX^e siècle ne se montrent pas encore entièrement satisfaits de l'état de leur langue, ils ont cessé, comme en font foi diverses études sociolinguistiques, de considérer leur français comme un jargon inintelligible ou comme le symbole de la détérioration de leur culture » (BOUCHARD, 2002 : 268). On observe aujourd'hui une forte tendance vers un rapprochement du français international, d'un français plus près de la réalité francophone mondiale, c'est-à-dire non pas strictement celui qui, jadis, était établi à Paris, mais plutôt celui qui prévaut d'un océan à l'autre.

Il reste que la langue des Québécois est sortie de son carcan dépréciatif et s'inscrit dans une réalité incontournable, celle de l'évolution normale et nécessaire de la langue. Michel Plourde résume en quelques lignes cette évolution :

Après le siècle du French Canadian patois, après l'épisode du joual, la langue française du Québec, soutenue par l'intense activité terminologique et les travaux des linguistes qui en ont recensé et structuré les éléments, se présente de plus en plus comme un système complet et autonome, capable de s'autoréguler et de répondre en même temps aux exigences d'intercompréhension de l'espace francophone (PLOURDE, 2000: 442-443).

De toute évidence, l'évolution de la langue québécoise est indissociable de la mutation de l'identité québécoise et, selon Bouchard, « les tonalités sombres ou claires de cette image identitaire des Québécois, il faut en chercher les sources dans leurs conditions d'existence et dans leurs rapports avec les autres sociétés » (BOUCHARD, 2002 : 275). Le joul demeure niveau de la langue française du Québec au même titre que l'argot français qui a cours à Paris, tout comme le *slang* est une variété de la langue anglaise parlée aux États-Unis et qui se différencie de l'anglais de la Grande-Bretagne. Le français québécois, quant à lui, n'est plus le joul des années 1960. Il ne faut pas y voir une quelconque valorisation ou promotion de la langue parlée – qui n'a strictement rien à voir avec la langue écrite, distinction que certains linguistes n'ont jamais pris en compte –, mais plutôt un signe que la langue parlée au Québec est bien vivante et qu'elle s'est dotée d'un système fonctionnel et compréhensible pour la majorité des francophones. C'est bien le rôle premier d'une langue que de se faire comprendre et entendre par le plus de gens possible.

BIBLIOGRAPHIE

- BARBEAU, Raymond (1965), *Le Québec bientôt unilingue?*, Montréal, Les Éditions de l'Homme.
- BELLEAU, André (1980), *Le romancier fictif. Essai sur la représentation de l'écrivain dans le roman québécois*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec.
- BOUCHARD, Chantal (2002), *La langue et le nombril : histoire d'une obsession québécoise*, coll. « Nouvelles études québécoises », Montréal, Fides.
- BRUNET, Jean-Marc (2000), *Le prophète solitaire. Raymond Barbeau et son époque*, Montréal, Ordre naturiste social de Saint-Marc l'Évangéliste Inc.
- CHAREST, Gilles (1980), *Sacres et blasphèmes québécois*, Montréal, Québec/Amérique.
- CHOUINARD, Ephrem (1912), *Le parler français à Québec. Conférence donnée sous les auspices du Conseil no 446 des Chevaliers de Colomb de Québec le 10 avril 1912*, Québec, Typ. Laflamme & Proulx.
- COATES, Carrol F. (1978), « Le Joul comme revendication québécoise : D'Amour, P.Q. de Jacques Godbout », dans *The French Review*, vol.52, no.1, octobre, p. 73-80.
- CONSEIL SUPÉRIEUR DE LANGUE FRANÇAISE (1991), « L'aménagement de la langue : pour une description du français québécois ». Site internet : [<http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/AVIS116/A116.htm#>]. Visité le 2007-12-14.
- DARGNAT, Mathilde (2006), *L'oral comme fiction*, thèse de doctorat, Universités de Provence et de Montréal. Site internet : [http://mathilde.dargnat.free.fr/index_fichiers/DARGNAT_annexes.pdf]. Visité le 2007-10-02.
- DRESCHER, Martina (2006), « Les "sacres" québécois: Leurs formes et fonctions dans la conversation », site internet de l'Université de Bayreuth (Universität Bayreuth : [<http://www.uni-bayreuth.de/departments/romling/drescher/Kanada.htm>]). Visité le 2007-01-24.
- DUMONT, Fernand (1971), *La Vigile du Québec. Octobre 1970 : l'impasse?*, Montréal, HMH.
- FILTEAU, Claude (1980), « Le Cassé de Jacques Renaud : un certain parti-pris sur le vernaculaire français québécois », dans *Voix et Images*, vol.V, no.2, hiver, p. 271-290.

- FRANQUS (2008a), « Le français standard en usage au Québec », dans *Groupe de recherche Franqus*. Site internet : [<http://franqus.usherbrooke.ca/usage.php>]. Visité le 2008-04-17.
- FRANQUS (2008b), « La problématique », dans *Groupe de recherche Franqus*. Site internet : [<http://franqus.usherbrooke.ca/problematique.php>]. Visité le 2008-04-17
- GODBOUT, Jacques (1964), « Les mots tuent », dans *Liberté*, mars-avril, vol.6, nos 31-32, p. 139-143.
- GODBOUT, Jacques (1988), *Plamondon, un coeur de roqueur: cent cinquante textes de chansons précédés d'un documentaire de Jacques Godbout*, Montréal, Les Éditions de l'Homme.
- GODIN, Gérald (1965), « Le joul et nous », dans *Parti pris*, vol.2, no.5, janvier
- HUSTON, Nancy (1978), « Sacré Québec! French-Canadian Profanities », dans *Maledicta*, vol.2, nos 1-2, pages 60 à 66.
- JULIEN, Jacques (1987), *Robert Charlebois : l'enjeu d'« Ordinaire »*, Montréal, Les Éditions Triptyque.
- KIRSCH, Chantal (1989), « L'utilisation symbolique et politique du « joul » et du français québécois entre 1963 et 1977 : aperçu », dans *Des analyses de discours*, sous la direction de Diane Vincent, Actes du Célat, no 2, mars, p. 29-46.
- LABRECQUE, Catherine (2004), « Une subvention de 650 000\$ pour le Dictionnaire québécois », dans *Liaison*, vol.38, no 13, février. Site internet : [http://www.usherbrooke.ca/liaison_vol38/n13/a_dico.html]. Visité le 2008-05-01.
- LABRIE, Aimé (1943), « Le vocabulaire de l'automobile », *Le Canada français*, vol. XXXI, no.1, septembre, p. 53-64.
- LABRIE, Aimé (1944), « Le vocabulaire de l'automobile », *Le Canada français*, vol. XXXI, no.5, janvier, p. 387-394.
- LAFORÉST, Marty (1997), *États d'âme, états de langue. Essai sur le français parlé au Québec*, Québec, Nuit blanche éditeur.
- LANDRY, Louis (1972), « Le joul et le "slang" dans la faune des langues », dans *Le Devoir*, 17 février, p. 5.
- LANGLOIS, Simon (1995), « Présentation », dans *Identité et cultures nationales. L'Amérique française en mutation*, sous la direction de Simon Langlois, CEFAN, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval.

- LANGLOIS, Simon et David DUPONT (2004), « Pour une refondation de la nation. Entrevue avec Simon Langlois », dans *Aspects Sociologiques*, vol.10, no.2, octobre, p. 144.
- LAROSE, Karim (2004), *La langue de papier. Spéculations linguistiques au Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- LAURENDEAU, Paul (1990a), « Joul populi, joul dei » : un aspect du discours épilinguistique au Québec » dans *Présence francophone*, no 37, p. 81-99. Site internet : [<http://www.yorku.ca/paull/articles/1990h.html>]. Visité le 2004-11-27.
- LAURENDEAU, Paul (1990b), « La langue québécoise : un vernaculaire du français », *Itinéraires et contacts de cultures*, vol. 6, p. 219-227. Site internet : [<http://www.yorku.ca/paull/articles/1990h.html>]. Visité le 2004-11-27.
- LAURENDEAU, Paul (2001), « Joul - franglais - français : la proximité dans l'épilinguistique », dans Collectif, sous la dir. de Jean-Michel ELOY, *Des langues collatérales. Problèmes linguistiques, sociolinguistiques, glottopolitiques de la proximité linguistique*, Actes du Colloque international réuni à Amiens, du 21 au 24 novembre 2001, Volume II, Collection « Espace discursif », Paris, France, L'Harmattan.
- LÉGARÉ, Clément (1984), « Baptême, arrête donc de sacrer ! » dans *Le statut culturel du français au Québec*, Conseil supérieur de la langue française. Site internet : [<http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/PubF112/F112.html>]. Visité le 2007-01-24.
- LÉGER, Robert (2003), *La chanson québécoise en question*, Coll. « En question », Montréal, Québec/Amérique.
- LESSARD, Jean-Louis (1999), *La Littérature québécoise*, Site internet : [<http://membres.lycos.fr/vigno/r-tranq3.htm>]. Visité le 2005-04-07.
- LEVER, Yves (1999), « Révolution tranquille. Principaux éléments idéologiques ». Site internet : [<http://www.cam.org/~lever/Revo1.html>]. Visité le 2006-05-15.
- LIEUTAUD, Véronique (2006), *Identité québécoise, nationalisme et loi 101*, Site internet : [<http://memoire-surlescheminsduquebec.blogspot.com/>]. Visité le 2007-09-09.
- MAILHOT, Laurent (1997), *La Littérature québécoise*, Montréal, Typo.
- MARCEL, Jean (1973), *Le Joul de Troie*, Montréal, Les Éditions de l'Homme.
- MARTEL, Pierre et Hélène CAJOLET-LAGANIÈRE (1995), « Oui... au français québécois standard », dans *Interface*, vol. 16, no 5, septembre-octobre, Montréal, ACFAS pages 15-25.

- MARTEL, Pierre et Hélène CAJOLET-LAGANIÈRE (2005), « Agora : Le dictionnaire du français en usage au Québec : un projet scientifique d'envergure », dans *Le Devoir.com*, Édition du mercredi 26 janvier. Site internet : [<http://www.ledevoir.com/2005/01/26/73359.html>]. Visité le 2008-04-17.
- MEMMI, Albert (1974), *Portrait du colonisé, précédé de Portrait du colonisateur*, Montréal, Les Éditions de l'Étincelle.
- MERCIER, Louis (2000), « Des différences à décrire, un parler à revaloriser », sous la dir. de Michel Plourde dans *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Fides/Publications du Québec, pages 206-211.
- MERCIER, Louis (2002a), *La Société du parler français au Canada et la mise en valeur du patrimoine linguistique québécois (1902-1962). Histoire de son enquête et genèse de son glossaire*, Collection « Langue française en Amérique du Nord », Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- MERCIER, Louis (2002b), « Le français, une langue qui varie selon les contextes », dans VERREAULT, Claude, Louis MERCIER et Thomas LAVOIE, *Le français, une langue à apprivoiser*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- MIRON, Gaston (1973), « Décoloniser la langue », *Maintenant*, n° 125, avril, p. 12-14.
- NADEAU, Jean-Pierre (2008), « Parlez-vous franqus? », dans *L'Actualité*, vol. 33, n° 4, mars, p. 50-52.
- NOEL, Danièle (1990), *Les questions de langue au Québec : 1759-1850*, Québec, Éditeur Officiel du Québec.
- NOUVEAU PETIT ROBERT, Le (1996), Paris, Dictionnaires le Robert, 2551 pages.
- OUELLETTE, Fernand (1964) « La lutte des langues et la dualité du langage », dans *Liberté*, vol.6, no 2, avril, pages 87-113.
- OUELLON, Conrad et Jean DOLBEC (1999), « La formation des enseignants et la qualité de la langue », *Terminogramme – Numéro 91-92 – La norme du français au Québec*, Saint-Laurent, Les Publications du Québec, p. 5-20.
- PELLERIN, Gilles (1997), *Récits d'une passion. Florilège du français au Québec*, Québec, Les Éditions de L'instant même.
- PELLETIER, Jacques (1991), *Le Roman national*, Montréal, VLB.
- PICHETTE, Jean-Pierre (1980), *Le guide raisonné des jurons, langue, littérature, histoire et dictionnaire des jurons*, Montréal, Quinze/Mémoires d'homme.

- PICHETTE, Jean-Pierre (1984), « Jurons franco-canadiens : typologie et évolution », dans *Le statut culturel du français au Québec*, Conseil supérieur de la langue française. Site internet : [<http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/PubF112/F112.html>]. Visité le 2007-01-24.
- PLOURDE, Michel dir. (2000), *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Fides/Publications du Québec.
- POIRIER, Claude (1998a), *Dictionnaire historique du français québécois : monographies lexicographiques de québécismes*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval.
- POIRIER, Claude (1998b), « L'éclairage de l'histoire », *Le Devoir*, édition du 4 novembre.
- POIRIER, Claude et Gabrielle SAINT-YVES (2002), « La lexicographie du français canadien de 1860 à 1930. Les conséquences d'un mythe », dans *Revue internationale de lexicologie et lexicographie*, Paris, Honoré Champion, pages 55-76.
- RENAUD, Jacques (1964), *Le Cassé, suivi de And on Earth Peace*, Montréal, Parti pris.
- RENAUD, Jacques (1977), *Le Cassé et autres nouvelles*, suivi du *Journal du Cassé*, Montréal, collection « Projections libérantes », Parti pris.
- ROBERT, Jean-Claude (1975), *Du Canada français au Québec libre. Histoire d'un mouvement indépendantiste*, Paris, Flammarion, coll. « L'histoire vivante ».
- ROCHER, Guy (1973), *Le Québec en mutation*, Montréal, Les Éditions Hurtubise HMH ltée. Version électronique préparée par Jean-Marie Tremblay. Site internet : [<http://wwwens.uqac.ca/jmt-sociologue/>]. Visité le 2007-11-07.
- ROCHER, Guy (2001), « Les conditions d'une francophonie nord-américaine originale », dans *Le système politique québécois*, chapitre 23, pp. 503-515, 1979. Recueil de textes préparé par Édouard Cloutier et Daniel Latouche, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, Collection « L'homme dans la société ». Les références pour ce mémoire sont tirées de l'édition électronique réalisée par Jean-Marie Tremblay en 2001. Site internet : [http://classiques.uqac.ca/contemporains/rocher_guy/conditions_francophonie/condition_francophonie_na.pdf]. Visité le 2007-09-09.
- SAINT-YVES, Gabrielle (2002), *L'évaluation des canadianismes : Porte d'entrée à la lexicographie du français au Canada*. Site internet : [<http://www.bmlisieux.com/colloque/styvesco.htm>]. Visité le 2006-03-01.
- SANTERRE, Laurent (1981), « Essai de définition du joual » dans la *Revue de l'Association de linguistique des Provinces Atlantiques*, vol.3, p. 41-50.

- TRÉSOR DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC (1998), *Dictionnaire historique du français québécois*, sous la direction de Claude Poirier, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval.
- TRÉSOR DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC (2005), *Base de données lexicographiques panfrancophone*, ressource internet : [<http://www.tlfq.ulaval.ca/>].
- TREMBLAY, Odile (1998), « Le Québec se fait tirer la langue. Au nom de la fierté patriotique, de la pensée positive, l'éternel discours sur la mauvaise qualité du français parlé n'a pas la cote », dans *Le Devoir*, mardi 20 octobre 1998.
- UNTEL, Frère (1960), *Les Insolences du frère Untel*, Montréal, Les Éditions de l'Homme.
- VACHON, Georges-André (1974), « Le colonisé parle », *Études françaises*, vol.10, no 1, p. 61-78.
- VADEBONCOEUR, Pierre (1974), « Un simple bag », *Maintenant*, n° 134, mars, p. 32-33.
- VALLÉE, Pierre (2008), « En réalisation à l'Université de Sherbrooke – Un dictionnaire québécois « standard » aux 50 000 mots », dans *Le Devoir.com*, édition du samedi 29 et dimanche 30 mars. Site internet : [<http://www.ledevoir.com/2008/03/29/182347.html>]. Visité le 2008-04-17.
- VERREAULT, Claude (2000), « Français international, français québécois ou joul : quelle langue parle donc les Québécois ? » dans Andrée Fortin, *Produire la culture, produire l'identité ? Culture française d'Amérique*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p. 119-131.
- VINCENT, Diane (1982), *Pressions et impressions sur les sacres au Québec*, Québec, Office de la langue française.
- VINCENT, Diane (1984), « Le sacre au Québec : transgression d'un ordre religieux ou social ? » dans *Le statut culturel du français au Québec*, Conseil supérieur de la langue française. Site internet : [<http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/PubF112/F112.html>]. Visité le 2007-01-24.
- WILLIAMS, Robert L. (1975), *Ebonics: The true language of Black folks*, St. Louis, Missouri, Robert L. Williams & Associates, Inc.
- WITTMANN, Henri (1973), « Le joul, c'est-tu un Créole ? », dans *La Linguistique*, 9 ; 2, p. 83-93